



Arxiu històric FUNDACIÓ JAUME BOFILL

La politique urbaine du Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe

SETEMBRE 1985

FUNDACIÓ
Fundació
JAUME
Jaume
BOFILL
Bofill



DES VILLES POUR VIVRE

SEPTEMBRE 1985

N° 8

La politique urbaine du Conseil de l'Europe — La politique urbaine du Conseil de l'Europe — La politique urbaine du Conseil de l'Europe — La politique urbaine du Conseil de l'Europe — La politique urbaine du

L'ENVIRONNEMENT ET LA REVITALISATION DES VILLES INDUSTRIELLES EN EUROPE

Conférence de Dortmund (République Fédérale d'Allemagne) 17-19 septembre 1985

L'objectif de cette conférence internationale sera d'examiner la contribution que peuvent apporter les politiques urbaines de l'environnement à la régénération des villes européennes de vieille industrie.

La conférence sera organisée conjointement par le Comité Directeur pour les politiques urbaines et le patrimoine architectural (CDUP) du Conseil de l'Europe et la ville de Dortmund, avec le soutien de la Région Rhénanie du Nord Westphalie et du Ministère fédéral de l'aménagement, de la construction et de l'urbanisme à Bonn.

Le thème général en sera: L'environnement et la revitalisation des villes industrielles en Europe.

Rapporteur général:

Dr. Karl GANSER (République Fédérale d'Allemagne), Chef du Département du développement urbain, Région Rhénanie du Nord Westphalie, Düsseldorf

Sous-thème 1:

Les villes: un atout et des ressources

Rapporteurs:

Dr. Jean-Marie ERNECQ (France)
Directeur de l'aménagement, Région du Nord-Pas de Calais

Dr. Marco VENTURI (Italie)
Professeur d'urbanisme, Université de Venise

Sous-thème 2:

Coopération et association

Rapporteurs:

Dr. Norman PERRY (Royaume-Uni)
Contrôleur régional, Midlands Enterprise Unit, Département de l'environnement, Birmingham

M. Karl-Heinz SMITS (République Fédérale d'Allemagne)
Directeur du département de «l'urbanisme, Région Rhénanie du Nord-Westphalie»

Chacun des thèmes fera l'objet de rapports qui seront préparés et distribués à l'avance, et qui seront complétés à la conférence elle-même par des études de cas.

Les participants seront au nombre de 150 à 200; provenant de la République Fédérale d'Allemagne et de pays membres du Conseil de l'Europe concernés par les problèmes de régénération des villes industrielles.

Il s'agira essentiellement d'hommes politiques élus de différents niveaux, de

fonctionnaires, d'experts (architectes, aménageurs), de représentants d'instituts de recherche et d'universités, et de représentants du secteur privé (industriels, négociants, banquiers, promoteurs).

Nous publions ci-après deux textes qui seront présentés à la conférence de Dortmund. Il s'agit du rapport préparatoire au sous-thème 1: «*Les villes: un atout et des ressources*», (rapporteurs: Dr. Jean-Marie ERNECQ et Dr. Marco VENTURI), ainsi que d'extraits du rapport sur le sous-thème 2: «*Coopération et association*», par le Dr. Norman PERRY.

LES VILLES: UN ATOUT ET DES RESSOURCES

IL Y A UN AVENIR POUR LES VILLES QUI ONT UN PASSE

Les villes, en tant que phénomène historique, ont toujours connu des crises: la croissance, le blocage, le vieillissement, le non-fonctionnement, le renouveau; l'expérience nous enseigne qu'il y a toujours eu des cycles, avec des hauts et des bas, et que ce sont les expériences précédentes qui peuvent nous aider à prévenir les difficultés ou à apporter les solutions aux problèmes du futur.

Ce sont peut-être justement les villes qui ont le plus d'histoire et qui ont subi le plus de crises qui sont aujourd'hui les mieux équipées pour s'adapter aux mutations structurelles de la période actuelle (à cause de leur complexité, des réseaux socio-culturels déjà mis en place, de leur diversification interne, des ressources dont elles disposent, de la flexibilité acquise au travers du temps, etc...)

Lorsqu'il y a des problèmes à résoudre, on assiste souvent à la juxtaposition entre l'exigence de défendre le cadre exis-

tant (industrie tout autant qu'environnement, bâtiment tout autant qu'emplois) et l'exigence d'investir dans des secteurs nouveaux au détriment, implicitement ou explicitement, de la situation pré-existante.

IL FAUT BATIR UNE STRATEGIE ALLIANT LA SAUVEGARDE AU DEVELOPPEMENT, ET NON OPPOSANT L'UNE A L'AUTRE

Les deux logiques sont même arrivées à se doter d'instruments institutionnels propres sans relation entre eux: monuments et sites contre plans de développement, syndicats contre chambre de commerce. Les autorités locales (et leurs plans), faute d'une seule stratégie se bornent souvent à partager les ressources suivant des logiques contradictoires, alors qu'il serait nécessaire de fonctionnaliser réciproquement la valorisation de l'existant (qui mourrait en l'absence de développement) et l'investissement dans le nouveau (qui n'aurait pas de souffle sans trouver ses racines dans les ressources du passé).

relle des économies locales: parc industriel urbain, espaces verts, village en ville, complexe de loisirs et de détente, ensemble mixte d'habitat et d'activités, ...)

d) *retrouver la plurifonctionnalité de la ville.* L'histoire des villes des RETI, c'est l'histoire de la domination unique d'une logique économique, d'une mono-activité, d'une mono-culture. Une des raisons de la dureté des mutations structurelles actuelles est que la diversité latente des villes des RETI a été écrasée, voire avortée. Il faut aujourd'hui valoriser l'antithèse: une démarche spatiale de quartier très localisée, avec un respect des spécificités, des identités locales. Il faut profiter à DORTMUND des 66 villages distincts dont la ville est formée. Sur l'ensemble de la ville, cela veut dire respecter son passé, procéder dans la continuité avec une idéologie de la modification et non de la rupture, sans imposition de modèles absolus et de logiques uniques.

e) *mobiliser l'ensemble des acteurs de la ville.* La mobilisation ne peut venir que d'une entité suffisamment puissante — grande ville ou région — notamment afin d'éviter que l'effritement du pouvoir politique rende la ville par trop vulnérable aux pouvoirs économiques. Néanmoins, il faut rechercher une nouvelle approche du financement de la ré-urbanisation, en définissant les priorités à long terme pour garantir la continuité dans l'action publique, mais en précisant les actions à court terme, de sorte que les acteurs économiques et sociaux (en particulier commerçants et fournisseurs de services, etc...) puissent être étroitement associés à l'ensemble des actions concrètes, en tant qu'acteurs déterminants, et devenir responsables du futur de leur ville.

POURQUOI ET AVEC QUEL OBJECTIF S'OCCUPER DES VILLES DE TRADITION INDUSTRIELLE?

a) Les villes des RETI sont des monuments de la deuxième révolution industrielle, mais elles demeurent aujourd'hui *le capital collectif le plus important* dont le potentiel apparaît essentiel à l'évolution future.

L'époque des villes nouvelles est passée, sans résoudre les problèmes fondamentaux des villes existantes, et dans certains cas, elles les ont amplifiés.

b) Aujourd'hui, il y a un *risque d'abandon* des villes, anciennement industrielles, par l'échelon politique national que ce soit au plan des discours voire même des moyens financiers mis en œuvre. Cette situation est amplifiée du fait des phénomènes de délocalisation vers le sud par héliotropisme et de la fuite loin des régions traditionnellement industrielles donc socialement structurées.

c) Or ces villes vont continuer à exister parce que dans notre civilisation européenne avec son tissu social, ses institu-

tions ... *la ville fantôme n'est pas concevable.*

d) *Continuer le discours alarmiste, négativiste, de la «ville en crise» risque de se révéler très cher, socialement et économiquement pour l'Europe.*

Faut-il rappeler l'exemple américain des années 50 qui a encouragé le départ des villes-centres et la création de banlieues pour fuir les «problèmes» comme la criminalité, l'esthétisme déclinant de l'architecture des vieilles villes, l'apparition de ségrégation sociale ou raciale. Trente ans plus tard c'est un discours plus nuancé mais curieusement inverse qui prône la reconquête des villes-centres parce que cette évolution a eu des coûts sociaux et économiques énormes: déplacements

quotidiens en véhicule particulier et leurs conséquences en termes de pollution, d'embouteillages, d'infrastructures jamais suffisantes; banlieues sans forme à restructurer, à doter d'une histoire et d'un devenir; nouvelles maladies sociales dues à la monotonie et à la monofonction de quartiers entiers («green widows»); criminalité incontrôlable dans ces zones de faible densité mais si harmonieusement confinées que la pègre n'a que l'embarras du choix; incapacité financière des villes supports de l'agglomération à assurer le fonctionnement des équipements et services rares, propres à la totalité de la communauté; ségrégation érigée en dogme avec non plus des minorités au sein des communes, mais des communes «minoritaires» au sein d'une agglomération.

COOPERATION ET ASSOCIATION

«La conférence qui nous réunit a pour objet d'examiner en profondeur la corrélation existant entre la revitalisation économique des villes industrielles et l'amélioration de l'environnement, notamment un utilisant, en réutilisant et en mettant en relief les ressources actuelles en bâtiments et en terrains. Les organisateurs de la conférence ont eu raison de demander aux rapporteurs de se concentrer sur les mesures spécifiques en fonction desquelles ladite corrélation peut être examinée et démontrée. Le présent exposé est axé sur la question de la coopération et de l'association entre les divers éléments moteurs de la société dont les intérêts s'entrecroisent — ou que l'on peut amener à s'entrecroiser — dans les villes de vieille industrie.

Au colloque du Conseil de l'Europe concernant les incidences de l'évolution technologique sur les politiques urbaines, qui a eu lieu voici quelque deux ans à Swansea, on s'est penché sur certains des problèmes que j'aborde ici, en se fondant sur l'adaptation éventuelle de la ville à une toute nouvelle catégorie d'activité économique. Michael Middleton a estimé que:

«l'âme de la ville, qui en est l'essence même, correspond à sa composition propre, c'est-à-dire ses bâtiments, ses lieux publics, ses marchés et ses parcs, les occasions qu'elle offre sur le plan des relations humaines et des rencontres; nous pouvons, et nous devons créer des lieux que les gens aiment fréquenter.»

Outre les mots clés «association» et «coopération», on peut adopter ces trois-là: «moyens d'agir», «conditionnement» et «évaluation». Quand il envisage des mesures grâce auxquelles l'amélioration de l'environnement puisse concourir à la revitalisation économique, le décideur — qui se double d'un praticien — cherchant à déterminer la possibilité d'adopter une mesure, une ville après l'autre, ou bien un

pays après l'autre, pose des questions du genre de celles-ci: qui sont les associés? — quel est le rôle respectif du secteur privé, de l'administration locale ou centrale et des organismes (communautaires) bénévoles?

quel type de coopération? — de quelle manière chacun des associés a-t-il contribué en pratique à la réalisation du projet et à sa «polarisation», et ce par des moyens qui facilitent l'objectif de revitalisation économique?

quels moyens d'agir a-t-on? — de quel amalgame de ressources privées et publiques a-t-on besoin pour mener un projet à bonne fin? En particulier, quels autres investissements privés dans l'activité économique peut-on considérer comme ayant suivi un apport de fonds publics?

y a-t-il des particularités de «conditionnement»? — existe-t-il des particularités en matière de recours aux pouvoirs légaux, d'interprétation d'accords financiers ou de présentation et de «placement» d'un projet concernant la collectivité locale qui soient dignes d'un intérêt distinctif?

peut-on évaluer la mesure prise? — le projet est-il établi de telle façon que des avantages précis puissent être définis et quantifiés? L'évaluation montre-t-elle que l'efficacité de cette mesure correspond à son coût?

LA SITUATION EXISTANTE

La révolution industrielle fondée sur la transformation du charbon et du fer et sur l'élaboration des produits chimiques, les progrès en matière de transport par chemin de fer et par péniches et la syndicalisation croissante dans les domaines de la filature et de la métallurgie, qui étaient l'apanage du centre de l'Angleterre et du Lancashire, tout cela a gagné rapidement, à partir de la fin du XVIII^e siècle, d'autres régions de Grande-Bretagne. Entre 1820 et 1830, ce mélange efficace de technique et d'organisation avait atteint la Belgique, le

Nord-Est de la France et la Ruhr. Dès les années 70, la configuration industrielle du centre et du nord de l'Angleterre, ainsi que du centre de l'Ecosse et du sud du Pays de Galles était déjà bien délimitée; en revanche, en Europe continentale, ce furent les années trépidantes de la période 1870-1910 — les «Gründerjahre» de l'Allemagne et leurs équivalents dans d'autres pays — qui connurent l'émergence de ce que nous appelons maintenant des «villes de vieille industrie».

L'industrialisation a bouleversé la plupart des critères qui avaient cours précédemment en matière de croissance urbaine. On a assisté à la disparition des villes dont l'emplacement, la taille et la structure interne résultaient des processus d'échanges avec les régions rurales, de l'existence de réseaux d'itinéraires commerciaux, ainsi que des mesures adoptées par des souverains autocratiques ou des groupes de gros commerçants, et dont la croissance se mesurait en siècles plutôt qu'en décennies. L'Europe s'est alors retrouvée avec des quantités de maisons agglomérées autour des mines et des manufactures, elles-mêmes reliées, d'abord insuffisamment, puis plus étroitement, par un réseau dense de voies navigables et de voies ferrées. Les villages industrialisés fusionnaient, souvent pour constituer des «agglomérations urbaines» n'ayant pas de véritable centre-ville. En Grande-Bretagne, les quelque cent premières années d'industrialisation se sont écoulées sans qu'il y ait quasiment la moindre réglementation pour l'industrie du bâtiment et les biens-fonds. Les conséquences de tout cela pour ce qui est de l'environnement urbain faisaient l'objet de travaux de commissions parlementaires et de commentaires de célèbres observateurs particuliers tels que Friedrich Engels. Dans la majorité des régions de l'Europe continentale, on avait eu la possibilité de mettre à profit, à l'époque de l'urbanisation à grande échelle, l'expérience acquise par les Britanniques. En outre, grâce à des lois fondamentales telles que la «Fluchtliniengesetz» adoptée en Prusse en 1875, on avait veillé à ce que les urbanistes tiennent dûment compte, dans l'établissement des normes concernant l'environnement urbain, des aspects ayant trait à la santé publique, à l'écoulement du trafic et à la protection contre l'incendie.

Le «pendule» de l'opinion publique oscille de temps à autre, et les activités et le rôle des urbanistes font l'objet de critiques quasi virulentes dans certains pays. Nous

ne devrions toutefois pas perdre de vue l'apport immense qu'a représenté l'application du droit administratif dans la première moitié du vingtième siècle, en ce sens qu'elle a permis d'orienter les forces d'expansion économique vers un «moule» urbain plus méthodique et de faciliter la restructuration des éléments disparates issus de la première révolution industrielle, en vue de retrouver des villes dignes de l'être. En même temps, il nous faut reconnaître que cette phase de restructuration s'est déroulée en grande partie à l'époque caractéristique de la reconstruction d'après guerre et pendant les décennies de croissance, de prospérité et de plein emploi qui ont suivi 1945.

DES FORCES POUR LE CHANGEMENT

On admet maintenant que les termes de l'échange se sont détériorés en ce qui concerne les villes industrielles d'avant 1914. L'épuisement des réserves de minéraux, la vétusté technologique des produits et de la capacité de production, la rationalisation de la production par réaction aux économies d'échelle et la perte de marchés à cause de la concurrence de pays d'outre-mer, tout cela a causé du tort à de nombreuses villes qui, si médiocre que fût leur environnement en matière d'industrie et d'habitat, étaient auparavant indispensables à la prospérité de leur région et de leur pays. Certaines régions ont subi des dommages au tout début. Depuis plus de 50 ans, le gouvernement britannique se préoccupe constamment de la situation grave (taux de chômage élevés et indigence) qui règne dans les villes minières et manufacturières du centre de l'Ecosse, du sud du pays de Galles et du nord-est de l'Angleterre.

D'autres régions du nord-ouest de l'Europe ont été atteintes par la crise, notamment dans les années 60, époque qui était par ailleurs prospère, à la suite des graves bouleversements intervenus dans les charbonnages et la sidérurgie lorsque le charbon a été supplanté par le pétrole et le gaz naturel. En outre, la plupart des aciéries à fours Martin se sont révélées superflues, du fait de l'évolution rapide des techniques métallurgiques. Durant ces années-là, les grandes et les petites villes de la Ruhr, de la Lorraine, de la Sarre et du sud de la Belgique ont subi les difficultés que les chantiers navals de la Clyde et de la Tyne avaient connues quarante ans plus tôt. A cette époque également, l'apparition

du transport par conteneurs et les nouvelles routes commerciales ont eu pour effet de modifier les activités portuaires et de mettre en question la base économique de quelques grandes villes portuaires, plus particulièrement Liverpool, Londres (est) et Brème.

Plus récemment, nous avons assisté au déclin économique de régions comme le centre-ouest de l'Angleterre qui jouissaient précédemment d'une prospérité incontestée. Au cours des dix années écoulées depuis 1975, dans les villes de Birmingham, de Coventry et de Wolverhampton, on a vu le chômage, qui était quasi inexistant, atteindre des proportions dépassant 16% dans le secteur des «naveteurs» et 40% dans certains secteurs du centre-ville.

De ce fait, les villes de vieille industrie ont instamment besoin de reconstituer leurs bases économiques, et ce pour découvrir de nouveaux pôles de croissance économique permettant de fournir des emplois à leurs habitants, ainsi que pour trouver de nouveaux usages à leurs ressources en terrains, en bâtiments et en infrastructures.

Elles se heurtent toutefois à des difficultés. L'activité économique est évolutive et sélective. Dès lors, les villes de vieille industrie ont besoin de donner aux créateurs d'entreprises et aux sociétés de nouvelles raisons de venir s'installer, de rester ou de se développer.

La modification des modalités de contrôle des ressources financières représente une autre difficulté. Bien que les capitaux soient mobiles, les investissements effectués dans des villes industrielles plus anciennes avaient tendance à être fournis par des sources locales. Les créateurs d'entreprises avaient tendance à agir dans leurs régions d'origine. A présent, les investissements dans l'appareil industrialo-commercial de nos villes sont faits en grande partie par d'importantes sociétés financières nationales et internationales dont les décisions sont principalement basées sur des prévisions de croissance locative à long terme. A l'heure actuelle, les meilleures possibilités d'investissements en Grande-Bretagne, qu'elles concernent des avoirs industriels, des bureaux ou des centres commerciaux, se trouvent de plus en plus dans le sud de l'Angleterre, alors que les villes du centre et du nord ne présentent que peu d'intérêt.

Quoiqu'il soit relativement dangereux de généraliser, on peut dire sans grand risque de se tromper que, dans la plupart

Afin de créer le meilleur service possible pour nos lecteurs, nous leur demandons de nous adresser toutes opinions, informations ou suggestions susceptibles d'intéresser le plus grand nombre.

Par ailleurs, nous indiquons à nos lecteurs qu'il leur est possible de demander toutes informations complémentaires sur les activités du Conseil de l'Europe mentionnées dans ce bulletin, auprès de la:

Direction de l'environnement et des pouvoirs locaux
Conseil de l'Europe
67006 Strasbourg Cedex
France

PUBLICATIONS

Le Conseil de l'Europe vient de faire paraître plusieurs publications nouvelles dans la série «*Renaissance urbaine en Europe*».

Il s'agit des numéros suivants:

- n° 25: *VILLES DE DEMAIN*, livre abondamment illustré sur la campagne européenne pour la renaissance de la cité, par M^{me} Ursula Rellstab.
- n° 26: Actes de la Conférence internationale sur «*Le rôle de l'architecte dans le développement urbain*» (Strasbourg, 6-8 juin 1984).
- n° 27: Actes du Colloque international sur les «*Villes-ports de la Méditerranée occidentale*» (Marseille, 27-28 septembre 1984) — disponible en français uniquement.
- n° 29: Rapport final de la Table Ronde sur le thème «*Conservation et gestion urbaine*» (Nicosie Chypre) — 30 octobre-1^{er} novembre 1984)

Le n° 28 (Actes du Séminaire sur «*L'Europe et les Etats-Unis: création contemporaine et structure urbaine — concertation pour la qualité*», (Strasbourg, 15-17 octobre 1984), sera disponible sous peu.

Ces publications sont toutes disponibles gratuitement auprès de la Direction de l'Environnement et des Pouvoirs Locaux, Conseil de l'Europe, Boîte Postale 431 R6, 67006 Strasbourg Cedex.

LES INNOVATIONS EN MATIERE DE CREATION ET D'UTILISATION D'ESPACES PUBLICS DANS LES VILLES

Un séminaire international organisé par le Conseil de l'Europe à *Durham* (Royaume-Uni) du 20 au 23 septembre 1983 sur ce thème, avait permis aux professions concernées d'échanger leur expérience des problèmes et politiques relatifs à la création d'espaces publics ouverts en milieu urbain et d'étudier comment mieux les utiliser.

La Ville de Durham vient d'éditer une *brochure commémorative* de cette manifestation, abondamment illustrée en couleurs et regroupant tous les textes importants qui y furent discutés.

Cette brochure, bilingue anglais/français, peut être obtenue au prix de £ 4.00, auprès de: M. Anthony Scott, City Planning Officer, Byland Lodge, Hawthorn Terrace, Durham DH 1 4TD.

VI^e RENCONTRE NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FRANCE)

Le *compte-rendu* de la VI^e rencontre nationale des agences d'urbanisme, qui s'était tenue du 29 au 31 octobre 1984 à Strasbourg, sur le thème «*Décentralisation et solidarités territoriales*», vient de paraître.

Il s'agit d'une brochure illustrée de 180 pages, qui peut être obtenue sur demande, en français uniquement, auprès de l'Agence d'urbanisme pour l'agglomération strasbourgeoise, 9 rue Brûlée, 67000 Strasbourg (France).

EXPOSITION INTERNATIONALE DE PUBLICATIONS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Une exposition internationale de publications d'architecture et d'urbanisme aura lieu à Bologne (Italie) parallèlement au Salon International de l'Industrialisation du Bâtiment, du 22 au 27 octobre 1985. Cette exposition s'inscrit dans le cadre d'un salon qui attire chaque année à Bologne architectes, ingénieurs, étudiants et universitaires provenant de toute l'Italie et de l'étranger.

L'exposition présentera des œuvres se rapportant aux sujets discutés dans le cadre du salon: architecture, art, études sur le terrain, urbanisme, technologies, sociologie. Elle sera préparée par OIKOS (Centre International d'Etude, de Recherche et Documentation de l'Habitation), qui exposera les publications dans une salle spéciale, où elles pourront être consultées.

MISE EN ŒUVRE DE L'URBANISME: INTERVENTIONS PRIVEES ET PUBLIQUES

Congrès de l'AIU à Berlin,

23-29 août 1985

L'Association Internationale des Urbanistes vient de tenir son congrès annuel à Berlin, du 23 au 29 août 1985, sur le thème: «*Mise en œuvre de l'urbanisme: l'intervention privée et para-publique*».

Ce congrès a marqué le terme d'une série consacrée à la mise en œuvre de l'urbanisme: à Amsterdam, en 1983, avaient été étudiés les grands problèmes que posent les aires métropolitaines, le rôle qu'y jouent les «acteurs» de l'urbanisme et les processus etc.; à Braga, en 1984, le congrès s'était penché sur les villes petites et moyennes en raison de leur spécificité et de l'alternative qu'elles constituent pour les grandes villes. Il avait été suggéré que les villes moyennes soient considérées comme des lieux privilégiés pouvant fournir des solutions aux problèmes de l'urbanisme qui se heurte aujourd'hui à des difficultés grandissantes et à certains cercles vicieux, plus particulièrement dans les grandes villes ou les métropoles dont le développement se fait en «tache d'huile».

Quelle capacité d'initiative peuvent avoir les pouvoirs publics en face des entreprises privées ou face aux diverses pressions? Quels sont les buts poursuivis par les différents «partenaires» concernés par la construction de la ville? Quels sont leurs sources d'intérêts? Que recherchent-ils: des plus-values ou simplement des opportunités d'intervention? Dans quelle mesure est-il possible de coordonner les uns et les autres? Comment retirer, au bénéfice de la collectivité, des avantages des travaux et des investissements effectués par les divers intervenants? Telles sont les questions qui cette fois, ont été étudiées à Berlin afin de mieux comprendre les divers systèmes complexes qui sont à la base des créations urbaines.

Des informations complémentaires concernant le congrès peuvent être obtenues auprès du: Secrétariat AIU, Van Speijkstraat 29, 2518 EV La Haye, (Pays-Bas)

Neuilly, le 29 Février 1984

Le Conseiller Scientifique

PUBLICATIONS

(liste non exhaustive)

I - Pour mémoire, les publications du Ministère de la Culture et de l'Environnement.

1977 - Etude sur les aspects dynamiques des activités anti-pollution

- Etude des activités anti-pollution
Rapport n° 3 - Monographie : Air

- Etude des activités anti-pollution
Rapport n° 4 - Monographie Déchets

- Etude des activités anti-pollution
Rapport n° 5 - Monographie Bruit.

Etudes réalisées sur commande du Ministère par la Société D.U.R.E. - 2, rue Benoît Malon - 92153 SURESNES -

1979 - Etude d'évaluation des emplois liés à la qualité de la vie.

II - Etudes récentes (liste non exhaustive)

15 Octobre 1981 - La protection de l'Environnement

Une composante importante de la politique de création d'emplois ; un moyen de régionaliser l'environnement.

Propositions et plans d'action soumis à Monsieur le Ministre de l'Environnement par J. VIGNERON.
Annexe 1 : Sommaire du rapport

→ 1982 - Etude sur les liaisons Emplois-Environnement

Monographie A - Eaux Usées

Monographie B - Lutte contre le Bruit

Etudes réalisées sur commande du Ministère de l'Environnement à I.D.E.T. - C.E.G.O.S.

D.A.S. Tour Chenonceaux

204, rue Rond-Point du Pont de Sèvres - 92516 BOULOGNE-BILLANCOURT

14, Boulevard du Général-Leclerc - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Télex Denvir 620602 F - Télécopieur G 2/a (1) 745.04.74

Téléphone : (1) 758.12.12

... / ... 4



Avril 1983 : Programme Emploi-Environnement et 3 substitutions des courtes peines : le mouvement associatif et l'environnement : acteurs et moyens pour sortir de l'engrenage de la délinquance par Colette Berger Forestier, Gérard Bertolini, Claudine Briançon et Jacques Vigneron.

Juin 1983 : - Les nouveaux récupérateurs micro-entreprises de récupération et de recyclage des déchets
A.P.R.E.D.E. , 14, rue Antoine Dumont -
69372 LYON Cedex 8

REVUE AUTREMENT

- Régénération des matières plastiques
A.P.R.E.D.E. - G.Bertolini, J. Desproges, J. Fontaine

Juillet 1983 : - Valorisation de la biomasse forestière et création d'emplois M. Chabert d'Hières
A.P.R.E.D.E.

Septembre 1983 : Annexe 4
- Programme Innovation-Emploi-Environnement
Rapport provisoire
C.N.E.R.P. Jean Simon avec la participation de
J. Vigneron.

1983 : Données Economiques de l'Environnement
Emplois-Dépenses, Niveaux d'activités, Coûts des
Dommages
Secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité
de la Vie - La documentation Française.

Octobre 1983 : Création d'emplois et travaux de restauration
et d'entretien des rivières (application aux travaux
de restauration de l'entente interdépartementale
Aisne-Oise par Jacques Desproges-Bureau Etudes TERRA
A.P.R.E.D.E.).

Janvier 1984 : Colloque international
Les politiques de l'Environnement face à la crise
discours prononcé par Huguette BOUCHARDEAU le
12 Janvier 1984 (texte distribué parallèlement au
rapport).

14 Février 1984 : Journal le Monde
Point de vue
Les nouvelles frontières du travail par
Huguette BOUCHARDEAU -Annexe 5-.

ANNEXES

- Annexe 1 : Sommaire du Rapport (Propositions et plans d'actions soumis au Ministre de l'Environnement).
- Annexe 2 : Monographie A - Eaux Usées
- Annexe 3 : Monographie B - Lutte contre le Bruit
- Annexe 4 : Programme Innovation Emploi-Environnement (rapport provisoire)
- Annexe 5 : Les nouvelles frontières du travail par Huguette BOUCHARDEAU
- Annexe 6 : Procédure de définition d'un cofinancement F.I.Q.V. de projet (procédure décembre 1982)
- Annexe 7 : Les emplois d'initiative locale

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelona, 1-2 mars 1984

LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DES SOLS
EN ANDALOUSIE

J. Montaner. Consejero de Política Territorial. Junta de Andalucía.

En Andalousie, la perte des sols comme conséquence de l'érosion représente, sans aucun doute, le principal phénomène de désertification. Pour les régions méditerranéennes où ce problème constitue un dénominateur commun, les sols en érosion peuvent atteindre des valeurs actuelles dix fois supérieures aux sols naturellement conformés.

La manifestation de l'érosion des sols a comme origine les agents climatiques: pluie et vent. A leur tour l'action érosive de ces agents est conditionnée par le type de relief, aussi bien que par la végétation ou l'usage actuel qui agit, de préférence, comme facteur de protection, et par le sol lui-même dont les caractéristiques physiques et chimiques lui proportionnent une plus ou moins grande résistance à l'attaque des facteurs climatiques. L'homme participe à ce phénomène d'une manière déterminante, puisqu'il peut modifier l'usage, les propriétés pédologiques du sol et même le relief. C'est à dire que l'homme peut accélérer l'érosion par moyen d'usages et de traitements du sol erronés, mais aussi qu'il possède la clé de sa conservation. Au moment de parler de la conservation des sols, il faut faire allusion, en plus de sa perte réelle comme conséquence de l'érosion, à d'autres manifestations de dégradation-

due à un usage inadéquat, telles que l'appauvrissement en éléments nutritifs, dégradation hydromorphologique, destruction des structures et salinisation. De plus, pour compléter cette esquisse des phénomènes érosifs et dégradateurs des sols il ne faut pas oublier les actions qui conduisent à sa contamination, et qui sont déterminées par un emploi en hausse d'engrais et de pesticides pour élever les rendements agricoles.

Le problème de l'érosion ne signifie non seulement la perte des sols mais aussi la pollution des cours d'eau et le remplissage des barrages. Dans certains cas, ces manifestations-ci acquièrent un caractère encore plus grave que la pollution.

La conservation comme unique forme pour éviter de telles conséquences négatives, peut être abordée sous l'angle de trois contrôles possibles: celui de l'eau, des sols, de la végétation.

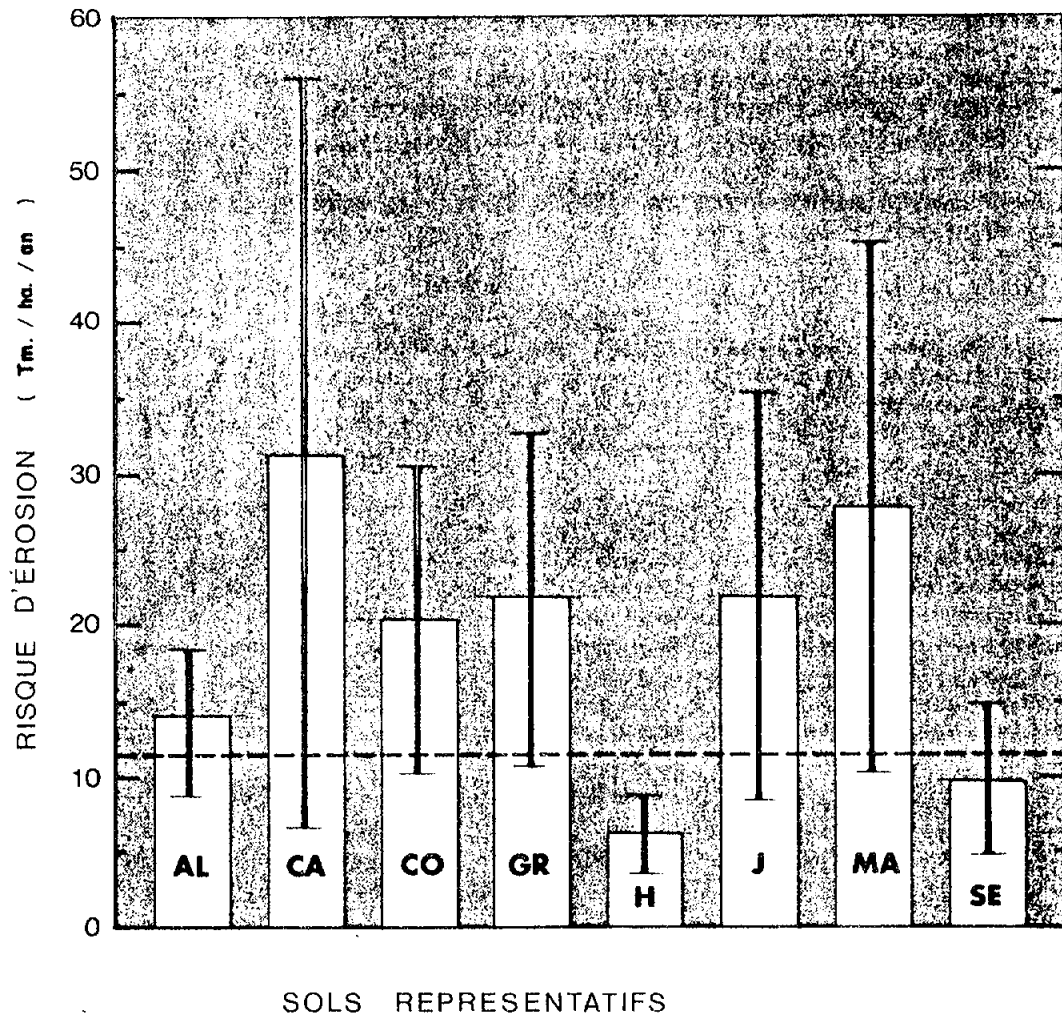
Planification de l'environnement et de ses ressources.

Pendant les premières années de la conservation des sols - en 1935 commencèrent les études de "U.S. Soil Conservation Service- une particulière importance fut donnée aux recherches et travaux sur le contrôle de l'eau et des sols. De cette manière s'ébranchèrent les services de conservation comme simples organismes technico-consultatifs d'extension et de conseil des agriculteurs, de même que se multiplièrent des livres sur la matière. Actuellement, "le contrôle de la végétation ou usage" est considéré comme le facteur primordial de la conservation des sols, en vue duquel les études de connaissance, d'évaluation et de planification de l'environnement atteignent une importance capitale. En faveur de cette nouvelle vision de la conservation, plaident aussi les caractéristiques socio-économiques, aussi bien actuelles qu'historiques, qui conditionnent l'usage et propriété des sols dans des régions-

à l'agriculture millénaire telle que l'Andalousie. L'analyse de faits historiques qui dans notre région ont déterminé peu à peu le "changement de la nature en champs" permet un meilleur énoncé du problème de la conservation. Quelques uns de ces faits eurent, sans aucun doute, une transcendance et une répercussion importantes sur l'état actuel des sols, comme -- par exemple ceux que citait L. MALLADA á la fin de siècle -- dernier; la mise en vente des biens de mainmorte fut propice en Espagne à un déboisement chiffré à 40 millions d'hectares. Les normes contre la conservation de l'environnement de l'ad^{min}istration de l'époque, permettaient que les nouveaux propriétaires paient les terres mises en vente avec les bénéfices du bois ou du charbon qu'ils obtenaient de ces terres. -- De même l'apparition en France du phylloxéra de la vigne, eut comme conséquence que ce pays se vit obligé, pour maintenir son industrie viticole, á acheter des moûts dans d'autres -- pays méditerranéens. Concrètement, en Espagne, c'est pour -- cette raison que de grandes étendues de bois furent dédiées à la vigne qui, grâce à ces circonstances, devint une culture rentable.

L'érosion estimée pour les sols les plus représentatifs -- d'Andalousie, de même que le niveau moyen de tolérance se -- trouve représenté sur le schéma ci-dessous.

ESTIMATION DE LA PERTE DES SOLS



--- Niveau moyen de tolérance

Source: De la Rosa et. al. (Ed.) 1984. Catalogue des sols d'Andalousie. Direction Générale de l'Environnement.

Cette approximation à la réalité du problème de la perte des sols, met en évidence la supériorité des risques de l'érosion au-dessus du niveau de tolérance pour toutes les provinces, sauf celles de Huelva et Séville. De même, il faut noter la dispersion des valeurs estimées, avec une spéciale incidence dans les provinces de Cadix et Malaga.

Formulation d'une stratégie.

La Direction Générale de l'Environnement, --
Junta de Andalucía, consciente de l'importance du sujet et de la nécessité de se mettre au service de la conservation -- des sols, a élaboré un plan d'action. Trois faits fondamentaux en sont la base: 1) il n'existe pas de prise de conscience entière sur les problèmes de l'érosion et de la dégradation des sols, ni les moyens nécessaires pour les résoudre; - 2) malgré les succès obtenus dernièrement comme conséquence - du développement agricole, la réduction progressive de la capacité régionale pour produire aliments et énergie est évidente et celle-ci est due à la perte et dégradation des sols. --- 3) Dans la planification rigoureuse des activités qui peuvent résoudre les problèmes prioritaires qui se posent en Andalousie sur la conservation des sols, il est évident qu'il existe un manque élémentaire d'informations, et une dispersion et -- une hétérogénéité dans le peu d'informations existantes, peu propices à obtenir des solutions satisfaisantes. De plus, cette Direction Générale s'est faite l'écho de l'attention renouvelée que sur ce sujet ont manifesté divers organismes internationaux tels que l'organisation des Nations Unies pour --- l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUMA) et la Société internationale des Sciences du Sol (ISSS). Dans ce contexte, la FAO estime que pour l'an 2000, un accroissement de 60% des produits agricoles sera nécessaire. A l'heure actuelle, nous ne savons

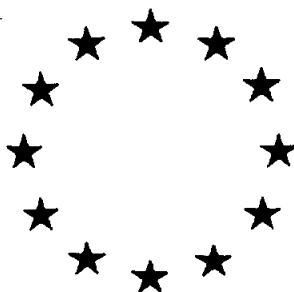
pas si cette augmentation sera possible; l'un que certitude - étant notre insuffisance de renseignements précis pour argumenter une réponse valable. Tout ceci implique, essentiellement, la nécessité d'une production de plus en plus grande - sur une superficie de plus en plus réduite. Un tel plan d'action peut être considéré comme la partie intégrante d'une -- "Stratégie pour la Conservation en Andalousie" qui devra --- être élaboré, suivant son caractère régional ou sous-national selon "la Stratégie Mondiale pour la Conservation" développé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturels (UICN). Le schéma général du plan régional à trois programmes de base: 1) prise de conscience régionale sur l'importance des questions en rapport - avec la conservation et dégradation des sols; 2) développement des connaissances scientifiques et techniques nécessaires pour un usage rationnel des sols; 3) recueil, manipulations, mise à jour et diffusion des données sur le caractère, usage et conservation des sols. Chacun de ces programmes se développe selon des projets où sont spécifiés les objectifs-concrets à couvrir. Enfin, s'établissent la priorité, la durée et le budget initial de chaque projet de même que l'organisme la mieux indiqué pour le mettre en action.

Dans l'exécution de ce plan, la priorité a été donnée au programme n°3, comme partie intégrante du Système d'Information de l'Environnement en Andalousie (Sinamba) que développent actuellement les services techniques de la Direction Générale de l'Environnement. Le système a été structuré comme un ensemble articulé de données: sol, eau, climat, relief et usage actuel qui grâce à des renseignements unitaires, s'annonce comme l'instrument de base de la planification et protection de l'Environnement naturel et de ses ressources. Comme application préférentielle de ce système, un catalogue régional des sols s'élabore; dans celui-ci se notent les caract

teristiques morphologiques et analytiques d'usage et conservation des sols types représentatifs de l'Andalousie.

Le développement global du plan d'action offrira la connaissance minimale pour implanter, avec rigueur, une stratégie de conservation des sols en Andalousie: stratégie sur laquelle nous pouvons avancer les aspects suivants: 1) considération des sols comme composante principale, mais non exclusive, de l'environnement naturel; 2) analyse de toutes les utilisations possibles de l'environnement, et non seulement celles qui sont agricoles; 3) attention particulière à l'usage naturel, aussi bien du point de vue de la possible restauration du maquis méditerranéen que de la protection des espaces naturels existants; 4) impact environnemental des utilisations, avec une référence particulière à la dégradation et contamination de l'environnement, de même que l'action de désertification que subissent certaines zones déterminées. En résumé, nous donnons au terme conservation le sens de "développement continu" au long des temps; pour cette raison, la planification de l'environnement, comme base pour une disposition des usages, est considérée comme essentielle pour profiter et conserver le mieux possible ces ressources que sont les sols.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

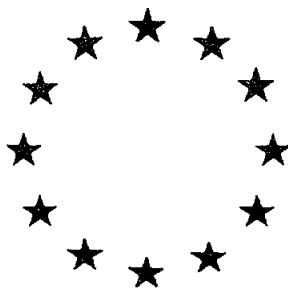
Barcelone, le 1er mars 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 18

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"
Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congresos

Exposé de M. François BOUCHARDEAU
Coopérative européenne Longa-Mai

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 2 février 1984

AS/Loc/Col1 EE (35) 3

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congressos

"LE ROLE DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX"

par Mme Sonja DAHLBERG (Suède)
Rapporteur de la Conférence Permanente
des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe

83.535

01.52

12

TABLE DES MATIERES (1)

	Pages
INTRODUCTION	3
- Définition du sujet et son actualité	3
- Objectif de ce rapport	4
PARTIE I : CONSTATS	6
1.1 Incidences politiques de l'environnement sur l'emploi...	6
1.2 Interaction entre les politiques urbaines et l'emploi ..	9
PARTIE II : LES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX FACE AU DEFI DU CHOMAGE	12
2.1 Protection et gestion de la nature	12
2.1.1 Protection de l'eau	12
2.1.2 Conservation, entretien et exploitation de la forêt	13
2.1.3 Protection, gestion et création de parcs naturels, des espaces verts, des zones de repos et de loisirs	14
2.2 Tourisme	15
2.3 Energie et emploi	15
2.3.1 Economie d'énergies	16
2.3.2 Développement des énergies nouvelles et renouvelables	17
2.4 Développement d'appareillages et de technologies propres pour lutter contre les effets de pollution et de de nuisance	18
2.5 Actions spécifiques en matière d'urbanisme	21
2.5.1 Rénovation urbaine	22
2.5.2 Mise en valeur du patrimoine architectural	23
PARTIE III : CONCLUSIONS	25

(1) Ce rapport est également disponible sous la côte CPL (18) 12.

INTRODUCTION

1. Définition du sujet et de son actualité

Il convient de préciser que ce rapport constitue la contribution de la Commission de l'Environnement et de l'Urbanisme au débat sur "les pouvoirs locaux et régionaux face au défi du chômage" qui s'est tenu lors de la 18e session de la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (1) (Strasbourg, 18-20 octobre 1983). A l'issue de ce débat, la CPLRE a adopté la Résolution 145 (1983) sur les pouvoirs locaux et régionaux face au défi du chômage, qui comporte certaines parties en rapport avec le sujet du colloque de Barcelone.

Compte tenu de la compétence spécifique de la Commission, ce rapport examine la contribution des politiques de l'environnement et des politiques urbaines à l'action des pouvoirs locaux et régionaux dans la lutte contre le chômage. De ce fait il s'insère, en toute logique, dans le contexte du Colloque "Environnement et emploi".

Avant la récession économique, le problème des créations et des suppressions d'emploi, liées aux programmes de protection de l'environnement ne retenait guère l'attention.

Aujourd'hui, devant la persistance du chômage, il devient de plus en plus important de savoir quelle est l'incidence des politiques de protection de l'environnement sur la situation de l'emploi.

La question des effets des politiques de l'environnement sur l'emploi a fait l'objet de nombreuses études et réunions, tant au sein des organisations internationales que par les différents Etats (2).

-
- (1) La Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe est l'organisme représentant des pouvoirs locaux et régionaux des Etats membres au sein du Conseil de l'Europe.
- (2) - session spéciale du Groupe des experts économiques sur "l'emploi et l'environnement" organisée par l'OCDE, en 1977;
- une Conférence Internationale sur l'environnement et l'économie organisée par l'OCDE, devrait se tenir au printemps 1984;
- "étude sur les caractéristiques d'un programme communautaire en matière d'environnement ayant un effet sur l'emploi", élaborée par W. Meissner/E. Hödl en 1978;
- "incidence économique des mesures de lutte contre la pollution aux Pays-Bas", rapport préparé par l'Office central de planification des Pays-Bas, 1975;
- Positive Economic Aspects of Environment Policies, W. Meissner/E. Hödl 1976.

Au Conseil de l'Europe, la proposition de Recommandation relative à la contribution de la protection de l'environnement à la lutte contre le chômage (Doc. 4794 révisé) qui a été renvoyée pour rapport à la Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux de l'Assemblée parlementaire est à l'origine du colloque "Environnement et emploi".

Quant au lien entre l'urbanisme et l'emploi, il est incontestable que la situation du marché de l'emploi exerce un impact sur les politiques urbaines, et vice-versa ; ces effets sont cependant difficiles à mesurer compte tenu du grand nombre de variables à considérer.

On constate que la récession économique, la stagnation démographique et l'apparition des technologies nouvelles ont conduit à des modifications des stratégies urbaines.

Objectif de ce rapport

Actuellement, il ne s'agit plus de savoir si oui ou non les collectivités locales régionales ont un rôle à jouer dans la lutte contre le chômage ; il s'agit de déterminer quelles sont les actions les plus appropriées afin d'obtenir les meilleurs résultats.

Cette préoccupation n'est pas nouvelle pour la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe. Dans son Avis n° 20 (1976) sur la poursuite et la réalisation d'une politique et d'un programme d'action des Communautés européennes en matière d'environnement, la Conférence affirme dès 1976 "... que, dans la période de crise économique traversée actuellement, la politique de l'environnement doit jouer un rôle prioritaire en faveur d'une politique de plein emploi, de lutte contre l'inflation et les gaspillages et donc contribuer efficacement à la relance économique ; "... que la politique de l'environnement est la seule politique capable de définir un nouveau modèle de croissance de la société contemporaine orienté vers l'amélioration de la qualité de la vie". Dans sa Résolution 88 (1977) sur le rôle et la responsabilité des collectivités locales et régionales dans la politique économique de l'emploi, la Conférence considère :

"..... que les pouvoirs locaux et régionaux ont un rôle essentiel à jouer non seulement dans la création et l'organisation des activités économiques, mais aussi dans la définition d'une nouvelle croissance, privilégiant l'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail ... ; que les collectivités locales et régionales fournissent elles-mêmes beaucoup d'emplois ..."

Quant aux liens entre l'emploi et l'environnement, il existe actuellement deux thèses formulées en ce domaine :

- a. celle qui affirme que la protection de l'environnement engendre des emplois,
- b. celle qui prétend que les mesures prises pour lutter contre les pollutions peuvent causer d'importantes pertes économiques et mettre en danger la sécurité des emplois.

Nous essayerons dans ce rapport de démontrer qu'une politique active de l'environnement menée à la fois par l'Etat, les collectivités locales et régionales et le secteur privé est économiquement rentable, c'est-à-dire que la protection et l'amélioration du cadre de vie engendre la création d'emplois, fortifie le tissu économique et social de la région et, de ce fait, participe à la lutte contre le chômage. Nous examinerons également l'impact du tourisme sur la politique de l'emploi.

En ce qui concerne les secteurs d'activité économique relevant des politiques urbaines, nous essayerons de montrer que des activités telles que la rénovation urbaine, la mise en valeur du patrimoine architectural peuvent contribuer à créer des emplois.

PREMIERE PARTIE : CONSTATS

1. Incidences des politiques de l'environnement sur l'emploi

Les aspects économiques des politiques de l'environnement suscitent de nombreuses questions : combien coûte la lutte contre les pollutions, l'amélioration du cadre de vie ? Quelle part de leurs ressources les entreprises, l'Etat, les collectivités locales et régionales et les ménages consacrent-ils à l'environnement ? quel est le coût des dommages causés à l'environnement par les pollutions ? les politiques de l'environnement sont-elles génératrices d'expansion ? d'emplois ? quel effet exercent-elles sur la productivité ? ...

Les réponses étaient jusqu'à présent intuitives.

Compte tenu de la gravité de la crise économique qui persiste "l'écologie doit faire ses comptes". Plusieurs pays ont essayé de donner des réponses aux questions précitées. En France, le Ministère de l'Environnement a réalisé aux cours des dernières années des travaux dont les résultats ont paru dans une étude intitulée "Données économiques de l'environnement" (1). Selon cette étude basée sur les chiffres de 1978, les pollutions sont plus coûteuses que le chômage (2). Selon les mêmes sources, le recensement, secteur par secteur, des activités liées à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles a permis de révéler qu'en 1982, en France, 500.000 personnes étaient employées dans ce domaine. Pour ce qui est de l'avenir - en examinant minutieusement les possibilités de développement de ces secteurs au cours des dix prochaines années -, on évalue le nombre de nouveaux emplois potentiels à 485.000, ce qui signifie la création possible de 48.000 postes nouveaux chaque année, d'ici à 1992.

Selon une autre étude, élaborée à la demande du Ministre de l'Environnement de la Hesse (République Fédérale d'Allemagne) (3), la mise en oeuvre d'un programme pour l'économie et l'emploi axé sur l'écologie, devrait permettre - d'ici quinze à vingt années - la création de 750.000 emplois.

En ces temps de crise, ces chiffres sont éloquentes ... !

Les effets économiques des politiques de l'environnement ne sont pas encore tous connus et certaines données sont encore hétérogènes en particulier au niveau international où toute comparaison reste hasardeuse. Par ailleurs, le souci de développer une connaissance de plus en plus quantitative a pour contrepartie une inégale fiabilité des données.

./.

(1) La première édition a paru en 1980, depuis elle a été mise à jour, en 1982.

(2) voir la série de trois articles parus dans le journal "le Monde" sous le titre "l'écologie fait ses comptes" du 23 au 25 Février 1982, articles signés par Marc Ambroise-Rendu.

(3) Titre de l'étude : Arbeit und Umwelt, Sozialdemokratische Initiative für ein ökologisch orientiertes Wirtschafts- und Arbeitsplatzprogramm (Emploi et Environnement, une initiative socio-démocrate d'un programme pour l'économie et l'emploi axé sur l'écologie) voir aussi l'article intitulé "Hessen erkundet neue Wege" (La Hesse à la recherche de nouveaux chemins) paru dans le journal "Frankfurter Rundschau" le 21.4.1983.

Quelques principes de base (1)

Il nous semble opportun de mentionner ci-après quelques principes théoriques de base résultant de plusieurs études menées à ce sujet. Ils sont extraits d'un article de Robert Haveman (1)

a. Les effets directs sur l'emploi correspondent à des augmentations dans un premier stade de la demande de main-d'oeuvre consécutives aux nouvelles mesures engagées pour la protection de l'environnement ; ils sont généralement facilement constatables. Cette nouvelle demande de main-d'oeuvre est entraînée par deux types de dépenses : les dépenses en biens d'équipement et les dépenses en main-d'oeuvre et en matériel nécessaires au fonctionnement de cet équipement.

A côté des effets directs sur l'emploi, on observe des effets directs sur le chômage lorsqu'une entreprise doit fermer ses portes pour des impératifs de protection de l'environnement ou lorsque d'autres investissements, qui auraient créé davantage d'emplois que les investissements en faveur de l'environnement, doivent être abandonnés.

Les effets indirects sur l'emploi, également appelés effets du deuxième et troisième stades, peuvent également accroître ou réduire le nombre des emplois disponibles ; ils peuvent se manifester (a) par les dépenses affectées à la lutte contre la pollution (b) par le nombre croissant de revenus salariaux qui suscite une nouvelle demande et de nouveaux emplois - c'est l'effet multiplicateur ; (c) par des variations des indices relatifs des salaires résultant de modifications de la demande de main-d'oeuvre et se traduisant par une modification du niveau et de la composition de l'emploi ; à moyen terme, le relèvement des salaires dans certaines industries peut ou bien attirer les travailleurs vers ces industries ou bien favoriser l'adoption de techniques à plus forte intensité de capital ; (d) par des variations des prix relatifs, consécutives aux dépenses affectées à la protection de l'environnement, et par les variations qui en résultent en matière de production et finalement d'emplois ; ou bien ces variations de prix entraînent un déplacement de la demande finale vers des produits ayant une composante de main-d'oeuvre plus forte ou plus faible ; ou bien la hausse du coût de production suscite des innovations techniques dont l'incidence sur l'emploi est elle aussi incertaine.

Une évaluation correcte doit tenir compte à la fois des effets directs et indirects, bien qu'il soit difficile de le faire.

b. Il faut tenir compte à la fois des effets négatifs et positifs. L'évaluation des effets de la politique de l'environnement sur l'activité économique amène à enregistrer des effets positifs et des effets négatifs. L'accroissement des coûts de production et le déplacement des dépenses vers d'autres investissements en capital sont autant d'exemples d'effets négatifs. Au nombre des effets positifs figure la stimulation de l'activité économique par l'accroissement des dépenses publiques et de la production d'équipements anti-pollution. L'impact de cette politique sur l'économie est calculée en faisant le bilan de ces effets positifs et négatifs.

(1) Robert H. Haveman, article intitulé - "Résultats et signification des études sur l'emploi" paru dans la brochure de l'OCDE sur "Emploi et Environnement" Paris 1978, p. 54 à 58.

Pour un défenseur de l'environnement, il est facile de négliger les effets économiques négatifs de la politique de protection de l'environnement ; de leur côté, l'industriel ou l'homme d'affaires néglige souvent les effets économiques positifs.

c. La politique de l'environnement fait de certaines industries et de certaines régions des gagnantes et d'autres industries et d'autres régions des perdantes, et l'on doit tenir compte des unes et des autres en effectuant l'évaluation. Cette règle est le corollaire de celle qui la précède. Dans les régions où sont fabriqués des équipements de lutte contre la pollution, il existe des entreprises pour qui la politique de l'environnement aura des effets favorables, aussi ces régions seront-elles parmi les gagnantes. Mais les régions où il existe des industries tenues de réduire les émissions d'effluents seront vraisemblablement perdantes sur le plan de l'emploi. Qu'il s'agisse d'industries ou de régions, on ne saurait prendre en compte que les gagnants, ou que les perdants, si l'on veut arriver à des conclusions valables en ce qui concerne les effets sur l'emploi de la politique de l'environnement.

d. Il convient d'établir une distinction entre les impacts économiques réels et les effets illusoires. La politique de l'environnement a un impact réel lorsqu'elle permet à un chômeur de trouver du travail, lorsqu'elle entraîne le licenciement d'un travailleur ou lorsqu'elle se traduit par une utilisation plus efficace, ou moins efficace, des ressources productives. Les effets pécuniaires ont lieu lorsque, du fait de la politique de l'environnement, des ressources ou des revenus sont simplement transférés sans que l'emploi qui en est fait par l'économie soit plus productif. Il y a effet illusoire lorsqu'un changement qui aurait eu lieu, même en l'absence d'une politique de l'environnement se produit du fait de cette politique.

La polémique au sujet des fermetures d'usines permet d'illustrer cette distinction. Lorsqu'une usine est contrainte de cesser définitivement toute activité, bien qu'elle soit efficiente et que sa productivité soit élevée, sa fermeture représente un effet économique négatif de la politique de l'environnement. Cependant, s'il s'agit d'une usine marginale et si sa fermeture et l'entrée en vigueur de la politique de l'environnement ne sont qu'une pure coïncidence, l'impact de cette politique est nul et l'effet est en fait illusoire. De même, si les activités de l'usine qui ferme ses portes sont transférées à une autre usine (qui peut se trouver dans une région du pays très différente) en raison de cette politique, il peut très bien s'agir simplement d'un impact pécuniaire. La perte subie par une usine ou une région représente un gain pour une autre usine ou une autre région. Par conséquent, la polémique au sujet des fermetures d'usines n'est fondée que si les effets de la politique de l'environnement sont des effets réels

e. Les mesures adoptées ont à la fois des effets à long terme et à court terme et il convient de tenir compte des uns et des autres. Il arrive souvent que les effets les plus visibles qu'exerce sur l'activité économique ou l'emploi, la politique de l'environnement se manifeste à court terme : l'équipement doit être installé, les coûts

./.

augmentent, ou l'investissement qui devait avoir lieu sous forme d'installations et d'équipement est utilisé à d'autres fins. Les effets à long terme peuvent être tout aussi réels, bien qu'ils soient moins visibles. L'accroissement des dépenses et de l'emploi qu'entraîne le développement du tourisme est un exemple d'effet positif à long terme de la politique de l'environnement. Les effets négatifs à long terme peuvent comprendre un fléchissement des gains de productivité, par suite de l'abandon ou de l'ajournement des projets d'investissements en installations et en équipement, ou si la politique de l'environnement entraîne le transfert d'un pays à un autre de capitaux non immobilisés. Dans ce cas encore, une évaluation complète et équilibrée doit tenir compte de tous les impacts, aussi bien à long terme qu'à court terme.

f. Enfin, le fait qu'un pays décide de prendre des mesures concernant l'environnement entraîne à la fois des effets internes et externes. Par exemple, la politique de l'environnement aura vraisemblablement pour effet de créer de nouvelles demandes d'équipements de lutte contre la pollution, mais ces demandes n'entraîneront pas une augmentation du niveau de l'emploi dans le pays si les équipements doivent être importés. Dans ce cas, il s'agit d'une demande intérieure, mais l'offre correspondante est d'origine extérieure.

1.2 Interaction entre les politiques urbaines et l'emploi.

L'évolution des villes européennes est à un tournant. Réduction de la croissance démographique et réduction de la croissance économique pèsent très lourdement sur l'avenir des villes.

Il existe dans certains quartiers du centre et en banlieue, une concentration de population à faible revenu, souvent d'origine étrangère, qui est frappée particulièrement par le chômage. Il existe aussi des problèmes de logement, liés à ces phénomènes.

On peut observer également que les établissements industriels et les usines désertent le centre des villes, soit parce qu'ils ne peuvent pas continuer à y produire du fait de la législation sur la protection de l'environnement, soit, et parce que leur situation présente ne comporte pas de possibilités suffisantes d'agrandissement.

En outre, les coûts du terrain, du transport de marchandises et de main-d'oeuvre dans les cités, ont augmenté.

La maîtrise foncière, la planification des transports, la politique de logement, doivent s'intégrer dans une stratégie de développement économique accordant la priorité aux problèmes de chômage.

./.

Deux types d'action sont le plus souvent mentionnés par les collectivités locales et régionales : rénovation urbaine et mise en valeur du patrimoine architectural. Ces deux axes d'action sont particulièrement privilégiés par les pouvoirs publics car ils permettent de concilier les impératifs d'ordre économique avec la volonté de préserver "des villes pour vivre".

Plusieurs expériences menées dans les villes européennes ont permis de montrer que l'amélioration des logements existants est économiquement plus rentable et équitable d'un point de vue social que la construction systématique des logements nouveaux.

En matière des politiques d'emploi, une des conclusions à laquelle sont parvenus les élus locaux et régionaux des groupes politiques au sein du Parlement Européen (1) consiste à affirmer que l'implantation de petites et moyennes entreprises et notamment d'entreprises de services dans le centre des villes est considérée comme l'alternative appropriée à la création de nouveaux emplois.

Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner la 4e Confrontation Européenne des Villes Historiques organisée par la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (1981, à Fribourg, Suisse). Un des sujets principaux lors de cette confrontation était la conservation intégrée du patrimoine architectural et l'emploi ;

Au point 8 de la Déclaration de Fribourg, les élus et représentants locaux :

"Considèrent que :

- a. la conservation de monuments et d'ensembles historiques est une vaste tâche de portée sociale et culturelle qui peut assurer de nombreux emplois directement dans le secteur secondaire et indirectement dans le secteur des services comme le tourisme ;
- b. la réhabilitation des vieux quartiers et la remise en état de constructions anciennes sont des opérations économiquement rentables ;
- c. par contre, la démolition d'édifices historiques détruit non seulement des valeurs architecturales mais aussi des logements bon marché ; des locaux bon marché, même sommairement équipés, dans des bâtiments anciens, sont nécessaires aux petits industriels, au commerce de détail, aux restaurateurs et aux artisans pour assurer leur existence."

Au point 9, ils

" Estiment qu'une solution peut être apportée à ces préoccupations en créant des emplois dans les différentes branches concernées de l'artisanat et de l'industrie dans le cadre d'une politique concertée de conservation du patrimoine".

Les exemples cités par les collectivités locales et régionales dans leurs réponses au questionnaire confirment très largement ces considérations.

(1) Audition publique avec les bourgmestres des grandes villes dans la Communauté européenne, Bruxelles, 8-9 février 1982.

Le Comité Directeur pour les politiques urbaines et le patrimoine architectural (CDUP) qui est l'organe chargé de mener à bien le programme de politique urbaine, dans le cadre du Conseil de l'Europe, a organisé en 1983 deux Conférences consacrées à l'examen de certains aspects des liens entre les politiques urbaines et l'emploi. La Conférence tenue à Swansea (Royaume-Uni) a eu pour objet d'étudier "l'impact de la technologie sur la politique et le développement urbains" et celle de Lille (France) a eu pour thème général "la reconquête des villes dans les régions de vieille industrie en Europe". Cette dernière Conférence a été organisée en collaboration avec la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe.

DEUXIEME PARTIE :

Les pouvoirs locaux et régionaux face au défi du chômage

Compte tenu des limites de ce rapport, nous n'avons pas l'intention de procéder à des démonstrations d'ordre économique visant à justifier l'exactitude de notre conception. C'est à travers des exemples d'actions menées par les collectivités locales et régionales dans les différents secteurs et activités liés à l'environnement et à l'urbanisme, que nous essayerons de montrer que cette action contribue à réduire le chômage. Les informations présentées dans cette partie ont été recueillies sur la base de questionnaires.

Il convient de préciser, dès à présent, que nous utiliserons le concept de l'environnement pour viser des secteurs tels que la protection et gestion des ressources naturelles, la prévention ainsi que la lutte contre les pollutions et les nuisances, les économies d'énergie ainsi que le développement d'énergies alternatives y compris les activités industrielles développées à partir de la politique de protection de l'environnement.

D'ailleurs, si l'on considère l'environnement au sens le plus large comme le cadre des activités humaines, l'urbanisme peut être considéré comme un domaine de l'environnement. Nous sommes conscients, qu'étant donné que les différents secteurs et activités relevant de l'environnement et de l'urbanisme sont interdépendants et complémentaires, les recoupements et répétitions dans la présentation de types d'actions, sont quasiment inévitables. Il suffit pour s'en convaincre de citer l'exemple relatif à l'économie d'énergies et au développement des énergies alternatives ; nous en parlerons à propos de la gestion des ressources naturelles ainsi qu'en se référant au développement des technologies telles que la valorisation énergétique du traitement des déchets, sans oublier le rôle des économies d'énergie dans le domaine des politiques urbaines.

2.1 Protection et gestion de la nature

Les dégâts causés par les pollutions et les efforts déployés pour les atténuer coûtent très cher. Cette pollution détruit la faune et la flore, met en danger la santé des populations et l'approvisionnement de celles-ci en eau potable. Il en est de même pour la pollution de l'air par les fumées, les poussières et les gaz toxiques que laissent échapper les installations industrielles et les moyens de transport ainsi que la pollution par le bruit et par l'odeur.

Il n'y a pas de frontières à ces pollutions ; elles envahissent l'ensemble du cadre de vie des populations. Il va de soi que, compte tenu des limites de ce rapport, nous ne mentionnerons ci-dessous que quelques secteurs et quelques exemples d'actions qui nous semblent les plus significatifs.

2.1.1 la protection de l'eau

Dans ce domaine plusieurs expériences ont été mentionnées comme ayant un effet positif sur l'emploi :

En Suède, dans les années 1970, on a fait des investissements importants pour les installations de traitement des eaux usées. Pendant la période 1980 à 1985, ces investissements, au niveau municipal, sont estimés à 280 Millions de KR par an. A la fin des années 1980, lorsque ce programme sera achevé, un montant total de 11 milliards de KR aura été investi depuis les années 1960. A présent, 5000 personnes sont employées dans le secteur de traitement municipal des eaux usées.

Selon le programme pour l'économie et l'emploi axé sur l'écologie, programme élaboré en R.F.A., la protection des eaux, surtout la construction des stations d'épuration sur le Rhin et ses affluents, nécessiterait l'octroi d'une subvention publique qui entraînerait un volume d'investissement de 6 Milliards de DM. Une telle opération pourrait - dans sa phase de mise en oeuvre de 1983 à 1990 - créer 60.000 à 75.000 emplois.

2.1.2 Conservation, entretien et exploitation de la forêt

Compte tenu du rôle important que joue la forêt à plusieurs titres : en tant qu'élément indispensable de l'équilibre de notre écosystème, en tant que ressource en matière première qu'est le bois, en tant que zone de détente et de loisirs, on ne peut s'étonner que les collectivités locales et régionales se référant à l'exploitation de la forêt, soient si peu nombreuses.

En France, une loi forestière visant la rationalisation de l'exploitation de ce capital vert, sera déposée devant le Parlement en automne 1983. Ce pays étant la première forêt d'Europe est lourdement déficitaire dans le commerce du bois. Dans les domaines des industries du bois, tout va être mis en oeuvre pour redresser la balance commerciale et pour préserver 650.000 emplois que compte ce secteur. De l'avis de M. R. Souchon, Secrétaire d'Etat chargé de la Forêt, "il n'y a donc aucun obstacle pour concilier le développement d'une production optimale tout en préservant les grands équilibres du patrimoine" (1).

La prévention des incendies de forêts est également une préoccupation importante en France. M. Vidal, Sénateur de l'Hérault (France), dans son rapport sur les moyens de mieux protéger la forêt méditerranéenne contre les incendies - rapport élaboré à la demande du Gouvernement français - préconise une politique globale de la mise en valeur de la forêt. Selon son rapport, les forêts doivent être entretenues pour être protégées contre les incendies. Il prône, comme M. Haroun Tazieff, le débroussaillage, en faisant appel à des équipes de jeunes chômeurs, à des militaires du contingent et même à des agriculteurs payés pour cela à temps partiel. M. Vidal pense "... qu'il serait plus économique - à tous les sens du terme - d'aider à la mise en valeur de la forêt plutôt que de multiplier pompiers et bombardiers à eau." (Voir l'article intitulé "des jeunes chômeurs pour débroussailler ?", signé par Marc Ambroise-Rendu, publié dans le Monde, le 4 août 1983).

Il nous a été indiqué, entre autres, que le Conseil Général du Vaucluse (France) contribue à la mise en oeuvre d'un programme de reboisement, programme bénéficiant également du soutien financier du FEOGA (Fonds Européen Orientation et Garantie Agricole).

(1) Voir l'article paru dans les "Dernières Nouvelles d'Alsace" du 23 juin 1983, intitulé "un plan pour la forêt - Filière bois : Evolution sans révolution".

Le Comté de Dyfed (Pays de Galles) étant une région rurale indique que l'exploitation et l'entretien de la forêt constituent une des activités économiques principales du comté.

Au Danemark, les comtés ont entrepris des projets pour la protection de la nature en collaboration avec les municipalités.

En Suède, des moyens financiers considérables ont été employés pour la conservation de la forêt visant à augmenter le nombre d'emplois, notamment parmi les jeunes chômeurs. Le travail est en partie fonction de la situation économique ; il est conduit par les municipalités et les conseils de comté, avec l'aide de subventions de l'Etat. La municipalité de Kungälv, par exemple, a créé 15 emplois temporaires pour le maintien des forêts.

Dans la plupart des municipalités suédoises, on procède à la collecte du vieux papier et des journaux afin de limiter la consommation du bois. Il est estimé qu'actuellement la moitié du papier utilisé peut être recyclé grâce aux collectes dont les deux tiers sont effectués par les municipalités.

Nous reviendrons dans le chapitre relatif à l'énergie à la valorisation énergétique des déchets forestiers.

2.1.3 Protection, gestion et création de parcs naturels, des espaces verts, de zones de repos et de loisirs.

La protection et le maintien des parcs naturels constitue une préoccupation importante parmi les activités de la CPLRE. Un rapport sur "les collectivités locales et régionales et les parcs naturels en Europe" ainsi qu'un projet de Résolution seront soumis à l'examen de la CPLRE, en octobre 1983.

Plusieurs actions menées dans le domaine de la protection et conservation des espaces verts telles que la plantation d'arbres, l'aménagement de chemins pédestres, de piste cyclables, de sentiers cavaliers, de buvettes et places de stationnement contribuent à la création d'emplois.

Le comté de Glamorgan Sud (Pays de Galles) indique que la création de deux parcs naturels ainsi que la mise en oeuvre de plusieurs projets ont permis le développement du littoral de Glamorgan. La plupart des emplois ayant résultés de ces mesures ont été de nature temporaire.

Dans le comté de Warwickshire (Royaume-Uni), vingt personnes payées par l'Etat sont employées dans la gestion de parcs naturels. Le Comté de South Yorkshire (Royaume-Uni), indique que le Conseil de comté emploie 36 personnes dans les secteurs de conservation et gestion de la nature et 170 personnes dans le secteur des travaux de remise en état des sols et l'amélioration des sites naturels.

Le Comté de Cornwall (Royaume-Uni) a mis en oeuvre un projet (Cornwall Country Side Improvements Projects) qui a permis la création de 100 emplois pour un an.

La Ville de Nice (France) a élaboré une politique de gestion des espaces verts fixant dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) 1000 ha classés en zone forestière, 100 ha réservés pour la réalisation de nouveaux jardins.

2.2. Tourisme

Le tourisme est devenu ces dernières années un secteur d'activité économique très important, en expansion dans toutes les zones géographiques, puisque le tourisme concerne aussi bien les zones rurales, que les zones urbaines, les zones de montagne, sans oublier le littoral.

L'amélioration du cadre de vie et le développement du tourisme sont très liés, un environnement naturel propre et mis en valeur attire les touristes. Toutefois, l'affluence des touristes peut endommager l'environnement naturel. Le tourisme permet la création d'emplois à plusieurs niveaux, en particulier sur le plan de la mise en valeur de l'environnement naturel et sur le plan du développement des activités commerciales et artisanales. La promotion du tourisme est pratique courante dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Parmi les réponses reçues par les collectivités locales et régionales, il y a lieu de citer les exemples ci-après.

En Suède, les pouvoirs locaux ont, en 1981, investi 232 millions de couronnes en faveur de différentes mesures à prendre dans ce domaine. La grande partie de cet investissement a été consacrée à la construction des terrains de camping, de villages de vacances, d'hôtels et d'auberges de jeunesse. Le tourisme exerce des effets directs et indirects sur l'emploi. En 1981, 1780 personnes employées par les pouvoirs locaux ont travaillé dans le secteur du tourisme, dont 230 à plein temps, 200 à temps partiel et 1350 étant des travailleurs saisonniers. 2.000 personnes par an travaillent à plein temps dans l'industrie du tourisme dans la Municipalité de Gotland, ce qui représente 9% de la population active de cette ville. 270 personnes sont employées par la Ville de Pitea.

L'exemple de la Ville de Southampton (R.U.) est également intéressant. Le Conseil municipal a fait procéder à une étude visant à déterminer de manière précise l'importance du tourisme en tant que facteur économique ainsi que son évolution future. Cette étude a révélé qu'un revenu annuel approximatif de £ 30 millions résulte du tourisme et que cette industrie offre 5.000 emplois. Selon cette étude, le tourisme offre des possibilités d'expansion économique.

Le comté de Warwickshire (RU) indique que la promotion du tourisme compatible avec la protection de l'environnement fait partie intégrante du plan structurel du comté (County structure plan).

2.3 Energie et emploi

La Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, considérant que l'énergie est une nécessité vitale pour le développement économique et social, a adopté, lors de sa 17e session (octobre 1982), sur la base d'un rapport présenté par M. R. Prévot, au nom de la Commission de l'Environnement et de l'Urbanisme, la Résolution 135 sur "la contribution des pouvoirs locaux et régionaux en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies alternatives".

La Résolution 135 se fonde sur deux idées principales, à savoir que "l'avenir de l'Europe dépendra de sa nécessaire indépendance énergétique" et que "cette indépendance devra être basée sur une autonomie énergétique régionale aussi large que possible, utilisant au mieux les ressources particulières disponibles dans chaque région ...".

Elle affirme, en outre, "qu'une politique d'économie d'énergie (économie-récupération) et la promotion des énergies alternatives, engendrent la création d'emplois, fortifient le tissu économique et social de la région et de ce fait participent à la lutte contre le chômage et permettent un développement endogène des régions."

Ces quelques considérations extraites du texte de la Résolution montrent l'importance que les collectivités locales et régionales accordent aux problèmes énergétiques.

"L'énergie est la clé des problèmes du chômage et de l'inflation", écrit Roger Goraudy dans un article intitulé "Onze thèses sur l'énergie, l'inflation et l'emploi" (le Monde, 4 mai 1979). La diversification des formes de production d'énergie et les économies d'énergie permettent de résoudre ce problème.

Il ne nous semble pas opportun dans le cadre de ce rapport de développer davantage les différentes thèses en cours dans ce domaine. Nous nous limiterons à mentionner certaines actions menées par les collectivités locales et régionales qui nous semblent les plus exemplaires dans ce domaine. Selon les données indiquées dans le rapport Prévot, on considère que la consommation d'énergie se répartit en gros à raison de 30% pour le chauffage, 30% pour le secteur agricole et industriel et 30% pour les transports. Des économies substantielles peuvent être réalisées dans chacun de ces secteurs.

Comme nous le savons, tous les éléments et tous les actes de la vie urbaine ont un contenu et un coût énergétiques. Energie - développement - et urbanisation sont étroitement liés. Dans le chapitre intitulé : "un urbanisme énergétique" (1), rien que les titres tels que "Repenser l'habitat et la construction", "l'organisation urbaine et les transports", alternative technologique et pratiques urbaines" traduisent l'importance économique de l'interface "ville-énergie".

2.3.1 Economie d'énergies

Les besoins énergétiques en chauffage, transports, productions industrielles ou agricoles s'expriment à un niveau local : c'est donc localement qu'il faut définir des systèmes d'offres différenciés et adaptés à des demandes précises.

Les communes construisent et gèrent directement ou indirectement un important patrimoine immobilier, équipements publics (bâtiments administratifs, écoles, piscines, gymnases) et logements. Les informations fournies par les collectivités locales et régionales montrent qu'un effort important visant la réduction de la consommation d'énergie est fait dans le secteur du bâtiment. Cet effort se traduit par des mesures d'entretien et de réglage réguliers des installations par les travaux d'isolation, de régulation thermostatique. Dans tous les pays, des investissements importants sont consentis notamment en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments publics. A titre d'exemple, nous pouvons mentionner les cas suivants : dans la Vejle Amt Kommune (Danemark) on a investi 10 millions de couronnes danoises, dans le département de la Haute-Vienne (France) : 2,5 millions de francs ; dans la région de Picardie : 7 millions de francs.

(1) Claude Chaline et Jocelyne Dubois-Maury, Energie et Urbanisme, Que sais-je ? n° 2044, Presses universitaires de France, 1983. ./.

Pour répondre à cette préoccupation, certaines villes ont créé de nouvelles structures administratives. La Ville de Stuttgart (RFA) a établi un service d'économie d'énergie pour lequel 7 emplois ont été créés. De même, à Nice (France), on a créé un service ad hoc d'énergie qui fonctionne avec 6 personnes.

En Suède, les pouvoirs locaux ont été chargés par l'Etat de responsabilités importantes en ce qui concerne la planification et la mise en oeuvre dans les domaines de l'approvisionnement de la gestion de l'énergie. A la fin des années 1970, les efforts ont été orientés dans les économies d'énergie, efforts traduits notamment par les mesures d'isolation de bâtiments et d'utilisation rationnelle de chauffage. Ces mesures ont été appliquées dans les bâtiments publics, les logements et les industries privées. Toutes ces mesures se sont traduites par la création de nombreux emplois dans le secteur du bâtiment. Conformément aux décisions du Parlement prises en 1981, les pouvoirs locaux ont concentré leurs efforts à réduire la consommation du pétrole et développer l'usage de combustibles solides.

En ce qui concerne la valorisation énergétique des déchets plusieurs projets et actions exemplaires ont été indiqués dans ce domaine, il convient de mentionner, entre autres, que :

- dans le département du Finistère (France), le traitement des ordures ménagères permet la production d'un combustible utilisable en agriculture ;
- dans le département de l'Aveyron (France), les déchets de bois, écorces, sciures), récupérés sont réduits en plaquettes et utilisés comme combustible pour le chauffage des locaux ;
- le Greater London Council (RU) est intervenu comme partenaire dans un plan d'extraction et de vente de méthane récupéré par le traitement de décharge publique. La récupération d'énergie par l'incinération des déchets est devenue pratique courante.

2.3.2 Développement des énergies nouvelles et renouvelables

Dans les réponses fournies par les collectivités locales et régionales relatives au développement des énergies nouvelles (solaire, éolienne, géothermie, marée-motrice, biomasse), c'est l'utilisation de la géothermie qui est le plus souvent mentionnée.

L'exploitation des gisements souterrains d'eau ou de vapeur chaude est pratiquée, entre autres, dans la Plaine d'Alsace et la région parisienne en France. Selon les données fournies par le Bureau de Recherches géologiques et minières (B.R.B.M.), à la fin de 1980, les installations de chauffage par géothermie ont fait économiser à la France 30.000 à 35.000 tonnes d'équivalent pétrole (TEP). La Ville de Meudon (France) a fait un investissement de 120 millions de francs sur quatre ans et emploie 30 personnes en permanence. Le Conseil Municipal de Southampton (RU) s'est engagé dans le premier projet de démonstration mis en place au Royaume-Uni, en collaboration avec le département de l'énergie. Ce projet vise l'exploitation de l'énergie géothermique. Il est estimé que ce projet devrait permettre d'économiser un demi million de barils de pétrole utilisé par an au Royaume-Uni. La Commission de la CEE contribuera au financement de ce projet pour £ 300.000.

Pas nouvelle, mais renouvelable, l'énergie hydraulique représente une source d'énergie utilisée depuis longtemps. L'installation de micro-centrales présente l'avantage de fournir des kilowatts très facilement et à un prix intéressant. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'ancienne usine textile "La Rubanerie" située au bord de la Bruche (Bas-Rhin, France), qui a été - pour des raisons économiques - transformée en hôtel dont la grande partie des besoins en énergie sont couverts grâce à une micro centrale électrique de 1927, remise en fonction (voir "Dernières Nouvelles d'Alsace, 23 septembre 1981).

Encore plus spectaculaire est l'exemple du petit village montagnard, Jausiers, situé dans le département des Hautes-Alpes (France) (1). Ce village était en plein déclin. Il a suffi qu'un maire dynamique arrive pour changer les choses. Pour résoudre le problème d'alimentation en eau potable, il a été décidé de créer une retenue en altitude ayant comme première retombée, l'irrigation d'une centaine d'hectares de terre. Cette eau, qui descend sur six cents mètres, pourquoi ne pas en faire de l'électricité ? On le fait. Une première microcentrale, puis une seconde, dont la conduite permet d'irriguer encore trois cents hectares. Avec l'énergie produite, on décide de faire tourner une usine, créée de toute pièce et qui fabrique des emballages à partir du bois disponible sur place mais non utilisé jusqu'alors car considéré comme étant sans intérêt.

Résultats ? Des chiffres éloquentes. En 1971, la commune comptait six cent quinze habitants, son budget était de trois cent cinquante mille francs. En 1982, une population de mille cinquante personnes et une escarcelle municipale de dix millions de francs. La production agricole a été multiplié par 2,5 ce qui a permis de stopper la désaffectation des agriculteurs. 50 emplois directs - et autant d'induits - ont été créés. Le nombre des enfants scolarisés est passé de vingt-cinq à cinquante. "Produire et consommer sur place" représente l'objectif d'une politique "décentralisée" de l'énergie qui devrait permettre non seulement de venir à bout du chômage, mais de le faire dans des conditions telles que les emplois soient créés sans avoir à "déporter" des milliers de travailleurs d'une région à l'autre.

2.4 Développement d'appareillages et de technologies propres pour lutter contre les effets de pollution et de nuisance

L'une des retombées les plus spectaculaires des politiques en faveur du cadre de vie a été le développement d'activités industrielles nouvelles.

En France, en 1979, les industries gravitant autour de l'environnement ont réalisé un chiffre d'affaires de 28 milliards de francs.

Une étude commanditée par la Commission des Communautés économiques est menée par "Joint Unit for Research on the Urban Environment (JURUE) (2) étude intitulée "The Environment Industry in the EEC ; employment-research-development in the next decade" (mars 1982) ; analyse, entre autres, la structure de cette industrie, les perspectives d'emplois qu'elle offre ainsi que l'impact des politiques de l'environnement. Selon cette étude, le nombre d'emplois existants dans l'industrie de l'environnement dans les pays membres de la Communauté s'élève entre 1.1 à 1.5 millions.

(1) Dossier élaboré par l'Agence Française pour la maîtrise de l'énergie, paru dans le Monde, les 29 et 30 mai 1983, page 12.

(2) JURUE (Unité de Recherche sur l'environnement urbain) est une équipe de recherche rattachée à l'Université d'Aston à Birmingham (RU) ; elle collabore au projet de recherche FAST (Forecasting and Assessment in Science and Technology) de la Commission des CEE.

Il est incontestable que la lutte contre la pollution devient un ferment de l'innovation technique. Mais il ne suffit pas seulement de corriger à "posteriori" des effets des dommages. On peut observer de plus en plus une tendance d'orienter la politique de l'environnement vers une politique "d'anticipation" et non pas de "réaction".

Il appartient aux industriels de changer radicalement leurs procédés de fabrication, d'adopter des "technologies non-polluantes" ("clean technology"). La recherche de technologies nouvelles permet le plus souvent des économies d'énergie et de matière première. De plus, une politique bien conçue de l'industrie de l'environnement produit des effets sur les échanges extérieurs.

Il est intéressant de noter que pratiquement dans toutes les réponses relatives aux actions menées dans le secteur de l'industrie de l'environnement, les collectivités locales et régionales se réfèrent aux différents procédés de traitements de déchets (ramassage, sélection, récupération, incinération des déchets).

Ce constat montre à quel point la gestion des déchets est devenue une des préoccupations essentielles des collectivités locales et régionales dans la lutte contre les pollutions et les nuisances. Il nous semble judicieux de citer à cet égard deux phrases de M. Ken Collins, Membre du Parlement Européen, Président de la Commission de l'environnement qui déclare dans la préface du livre de M. J.P. Hannequart (1) :

"... En réalité, il apparaît finalement que toute pollution est une modalité d'élimination des déchets, et qu'une politique de l'environnement n'a donc quelque chance de succès que si elle inclut une politique cohérente de gestion et de réduction des déchets."

"... Il est grand temps de tourner notre attention vers la politique de gestion des déchets, et en premier lieu de nous demander ce que cette politique représente, ce qu'elle devrait devenir et à quels niveaux devrait se situer la recherche de solutions aux différents problèmes."

Parmi les nombreux exemples d'actions et de mesures mises en oeuvre dans ce domaine, il y a lieu de mentionner que :

- dans le département de la Meurthe et Moselle (France), les pouvoirs publics octroient des subventions pour la suppression des décharges sauvages;
- dans plusieurs villes et régions de Pouilles (Italie), le département de l'Hérault (France), Vejle Amtskommune (Danemark), on développe le traitement sélectif des déchets ;
- dans le département de la Haute-Vienne (France), on a élaboré un schéma d'élimination des matières de vidange ;

(1) J.P. Hannequart, La Politique de gestion des déchets, éd. Erich Schmidt Verlag, Band 1789, Berlin 1983.

- Dans le comté de South Yorkshire (RU), l'usine de recyclage des déchets de Kirk Sandall emploie 22 Personnes. La section du Contrôle de Pollution du département de l'environnement du County Council, emploie 13 personnes pour les travaux d'analyse et de traitement des déchets dangereux.
- L'usine de traitement de déchets à Linköping (Suède) emploie 25 personnes. 5 à 10 personnes sont employées pour l'élimination des déchets forestiers. A Liège (Belgique) ainsi qu'au Luxembourg, les autorités locales ont créé une intercommunale de traitement de déchets.

Le programme pour l'économie et l'emploi axé sur l'écologie (Land Hesse), souligne qu'il existe des possibilités importantes de création d'emplois dans le secteur de la récupération des déchets. Il indique que si l'expérience pratiquée à Frankfort (RFA) du traitement des déchets et de leur récupération était étendue à toute la République Fédérale, on pourrait créer ainsi 4.500 emplois.

En Suède, on a consacré des efforts dans le domaine de recherche et d'établissement d'usines pour le traitement sélectif des déchets et leur valorisation énergétique. On a procédé aux essais de nouveaux types d'usines ; les pouvoirs locaux ont participé aux nombreux projets-pilotes. Dans la période 1980-1985, il est prévu de construire dix usines de traitement sélectif et des usines pour l'incinération des déchets. L'investissement s'élève respectivement à 525 et 450 millions de Couronnes. A ceci, il convient d'ajouter les décharges conventionnées.

Le traitement de déchets continuera à être mis en oeuvre sur deux plans. Les installations de petite échelle combinées avec un système de sélection à la source ne nécessiteront pas l'introduction d'une technologie avancée mais elles engendreront probablement plus d'emplois que les installations à grande échelle.

En Suède, les autorités locales ont la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets en conformité avec la loi sur la salubrité publique. Dans la commune de Kungälv, 25 à 30 personnes sont employées dans ce secteur. Le traitement de déchets est de la seule compétence de la municipalité municipale.

Selon les conclusions de JURUE (Joint Unit for Research on Urban Environment) la gestion de déchets est un problème qui continuera à prendre de l'importance dans les prochaines années.

*

* *

Dans le Rheingau-Taunus-Kreis (RFA), la collecte de vieux papier permet la récupération de 400 tonnes par an et la collecte du verre usé permet de récupérer 1000 tonnes par an.

Dans le Comté de South Glamorgan (RU), on procède au recyclage de la poussière provenant des aciéries.

Parmi les autres actions qui nous ont été indiquées relevant du domaine du développement technologique, on peut noter que la Ville d'Angers est la ville pilote dans la lutte contre le bruit en France. Les autorités locales ont signé un contrat avec le Ministère de l'Environnement ; que dans la Ville de Groningen (Pays-Bas), 4 personnes sont chargées d'élaborer une législation en matière de lutte contre le bruit ; que la Ville de Stuttgart (RFA) précise que les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique mises en oeuvre depuis 1970, ont conduit à l'extension du Centre de Recherches chimiques où 9 emplois ont été créés.

2.5 Actions spécifiques en matière d'urbanisme

"La politique de l'environnement est aussi une politique de la Ville" est le titre d'un interview accordé par M. E. Kiesl, Maire de Munich et Président de la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, au journal "Europäische Zeitung"(mai 1983).

En effet, les thèmes tels que l'emploi, la rénovation urbaine, les problèmes de transports, de logements dans les grandes agglomérations sont des préoccupations quotidiennes des élus locaux. Compte tenu des limites de ce rapport, nous ne développerons pas les aspects spécifiques à l'évolution récente des villes européennes, tels que l'immigration, abandon des centres urbains par les habitants, l'insécurité et autres..

Ce qui nous préoccupe particulièrement c'est le constat du taux élevé du chômage dans certaines grandes villes et les actions relevant des politiques urbaines permettant la création d'emplois.

L'aménagement d'une ville dépend, entre autres, de la planification du sol.

Dans ce contexte, il nous semble opportun de citer le sixième paragraphe de la Résolution 130 (1982 de la CPLRE, relative à la spéculation foncière :

"Considérant que le premier devoir d'une collectivité publique réside dans l'aménagement de son territoire et que, dans ce but, elle doit avoir une maîtrise de son sol suffisante pour lui permettre de mener à bien sa politique du logement, de l'urbanisme, de l'équipement et de la rénovation urbaine ..."

Le titre de l'article - "Pflicht, den Boden Ökologisch zu nutzen, sollins Grundgesetz" (L'obligation d'utiliser le sol d'une manière écologique devrait être inscrite dans la loi fondamentale) - dans le Frankfurter Rundschau du 3 juin 1983, semble significatif à cet égard.

Les informations fournies par les collectivités locales et régionales permettent de distinguer notamment deux types d'action permettant la création d'emplois, à savoir la rénovation urbaine et la mise en valeur du patrimoine architectural.

2.5.1 Rénovation urbaine

Les problèmes de logements sont concentrés surtout dans le centre des villes. Il existe parfois des dispositions législatives sur la rénovation urbaine et la conservation du parc de logements. Nous pouvons mentionner la loi "OrtsbildpflegeGesetz" adoptée dans plusieurs Länder en Autriche ; les villes telles que Klagenfurt, Gmünd, s'y réfèrent dans leurs réponses.

En France, plusieurs villes comme Angers, Nice, Nancy, Toul, Lunéville, indiquent des actions qu'elles ont menées dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Aménagement de l'Habitat (O.P.A.H.). Ce programme prévoit, entre autres, l'octroi de subventions par les pouvoirs publics pour renover les vieux logements dans les centres urbains.

Le Gouvernement français a décidé d'élargir, en 1983, l'action pour la réhabilitation des quartiers dégradés, menée par la Commission présidée par M. Dubedout. A cette "dynamique sociale de progrès", participent les élus locaux et les populations concernées. En 1982, la commission est intervenue sur seize quartiers, grands ensembles et quartiers anciens en centre ville. Les actions ont porté principalement sur l'aménagement des espaces publics, l'amélioration des logements, l'action sociale et éducative, la sécurité, les transports, la formation et l'emploi. La présence conjointe d'élus locaux, de fonctionnaires et de l'ensemble des partenaires sociaux "a permis, par une démarche collective nouvelle, d'aborder de front l'ensemble des problèmes de société qui se posent dans les quartiers" (1).

A Nice, l'opération en cours a permis l'amélioration et la restauration d'environ 80 logements ou immeubles pour un montant de travaux estimés à 7 millions de francs. De plus, la Ville de Nice réhabilite elle-même un certain nombre de logements ou rétrocède à des organismes sociaux des immeubles entiers pour leur réhabilitation. Enfin, des subventions importantes ont été instaurées par la Municipalité pour inciter les propriétaires du Vieux-Nice à restaurer les façades d'immeubles et les cages d'escalier présentant un caractère architectural prononcé.

Le Conseil Municipal de Southampton (Royaume-Uni) poursuit depuis 10 ans un programme de rénovation de logements qui a permis la création de nouveaux emplois. Ce programme recense différents quartiers nécessitant des opérations de rénovation.

Le Conseil du Comté de South Glamorgan (Pays-de Galles) indique que plusieurs actions menées à Cardiff dans le cadre de la Campagne Européenne pour la Renaissance de la Cité du Conseil de l'Europe, ont permis la création de nombreux emplois, en particulier dans le secteur du bâtiment.

En conclusion, il y a lieu de noter que les réponses contiennent de nombreuses informations des collectivités locales et régionales sur la question de la rénovation urbaine. Sur la base de ces informations on peut distinguer 2 types d'emplois engendrés par la rénovation urbaine :

(1) voir Article intitulé "Réhabiliter les quartiers dégradés" dans les "Dernières Nouvelles d'Alsace" du 20 janvier 1983.

- . emplois à court terme qu'exigent les travaux de rénovation dans les secteurs du bâtiment et de l'artisanat,
- . emplois à long terme : les bâtiments rénovés sont utilisés comme locaux commerciaux ou comme bureaux. Leur fonctionnement nécessite la création de nouveaux emplois, entraînant un développement des industries du tourisme et des sciences.

Toutes ces actions sont liées les unes aux autres. Le fait de rénover permet d'améliorer le cadre de vie, dont l'effet immédiat est d'attirer l'installation des entreprises, dont le résultat se traduit en création d'emplois, etc...

2.5.2 Mise en valeur du patrimoine architectural

Un des thèmes traités lors de la 4e Confrontation européenne des villes historiques (Fribourg, octobre 1981), a été consacré à "la conservation intégrée et l'emploi". A cette occasion, il a été souligné que la conservation des constructions historiques est une tâche économique, politique, sociale et culturelle qui peut contribuer efficacement à assurer de nombreux emplois tant dans les petites et moyennes entreprises que dans l'artisanat et la petite et moyenne industrie du bâtiment, ainsi que pour les artistes et les restaurateurs.

En effet, les informations fournies par les collectivités locales et régionales confirment ce constat. Il suffit à ce titre de mentionner certaines expériences menées sur le terrain.

Le Conseil Municipal de Tyne and Wear (Newcastle (Royaume-Uni)) indique qu'il a implanté 173 petites unités industrielles dans les locaux afin de relancer l'activité économique. Selon les estimations, sur une période de 2 ans, ces unités ont engendré la création de 1.200 emplois.

La Ville de Bielefeld (R.F.A.) indique qu'elle a procédé à la reconversion d'un bâtiment industriel en établissement de formation permanente ; l'investissement de cette opération s'élève à 27,7 millions de DM ; dans cette ville, les grands travaux de rénovation du centre ont procuré des emplois durables.

En Suède, les coûts estimés de restauration pour l'ensemble du pays, s'élèveraient à 600 millions de couronnes, à la charge du gouvernement local. Ceci permettrait une demande de main-d'oeuvre annuelle de 3.400 personnes.

La Ville de Copenhague (Danemark) précise que 9.571 emplois sont assurés par les activités de conservation et de rénovation et que 6.685 emplois sont nécessaires pour la construction de nouveaux bâtiments.

Plusieurs collectivités locales et régionales insistent sur le fait que la rénovation urbaine ainsi que la mise en valeur du patrimoine architectural encourage l'investissement privé.

En ce qui concerne les effets positifs qu'exercent la rénovation urbaine et la conservation du patrimoine architectural sur le développement de l'artisanat, il convient de citer une phrase extraite du journal "Midi Libre" du 15 Février 1983 : "Pour les artisans, les chantiers de rénovations sont une véritable aubaine, parce qu'ils font tourner leur petite entreprise, bien sûr, mais aussi parce que c'est là qu'ils peuvent exprimer leur compétence".

Parmi les nombreux exemples signalés par les collectivités locales et régionales, il y a lieu de mentionner que le gouvernement régional de Madère (Portugal) a créé des cours de formation pour artisans ainsi qu'un institut de Broderie et de Tapisserie de l'Archipel ; que le département du Bas-Rhin (France) octroie des aides en faveur des entreprises artisanales, aides visant le maintien et le développement de ces activités dans les centres urbains. Le système d'aide mis en place par le Conseil Général se traduit notamment par l'octroi de prêts bonifiés ; que la Ville de Nice (France) a créé un Centre Municipal d'Animation Commerce-Artisanat. Elle a ainsi, acquis et réhabilité 12 locaux pour y installer des artisans. D'autres artisans vont être installés prochainement dans le cadre de la revitalisation de ce quartier. La création de ce Centre permet, outre une assistance technique aux commerçants et artisans déjà installés ou souhaitant s'y installer, la promotion du Commerce et de l'Artisanat avec la collaboration de tous les organismes concernés (Chambre des Métiers - Chambre de Commerce et d'Industrie, etc...).

TROISIEME PARTIE : CONCLUSIONS

Nous avons commencé ce rapport en posant une série de questions ; nous n'avons pas la prétention d'y avoir apporté des réponses exhaustives. Toutefois, il nous semble opportun de faire quelques considérations d'ordre général.

3.1 Si on essaie de dégager une conception générale des collectivités locales et régionales sur les objectifs poursuivis par la politique de l'environnement, celle-ci pourrait se résumer ainsi : La protection de l'environnement peut créer des emplois économiquement valables mais il serait dangereux de considérer la création d'emplois comme le premier objectif des politiques de l'environnement.

Cette position nuancée est également celle qui a été adoptée par les experts économiques de l'OCDE dans leurs conclusions de la session spéciale sur l'emploi et l'environnement (1977): "les programmes d'environnement devraient pouvoir se justifier par les avantages qu'ils apportent à l'environnement et à la santé et non pas par leurs effets positifs sur l'emploi".

Ce principe étant affirmé, plusieurs collectivités locales et régionales soulignent que le principal objectif assigné aux plans structurels économiques, consiste à améliorer le cadre de vie sur leur territoire permettant ainsi le développement économique.

3.2 Il nous semble qu'il est raisonnable d'affirmer que non seulement il n'y a aucun argument économique à opposer à une politique bien conçue de l'environnement mais qu'une absence d'une telle politique aurait des effets imprévisibles pour la survie de l'homme.

3.3 En ce qui concerne les actions relevant des politiques urbaines, il convient de souligner l'importance que les collectivités locales et régionales attachent à la Rénovation urbaine et à la mise en valeur du patrimoine architectural en tant que moyen d'action permettant de concilier les facteurs économiques et sociaux.

3.4 L'expérience a prouvé que les politiques favorisant le développement des petites et moyennes entreprises dans les centres villes et les banlieues constituent les moyens les plus efficaces pour maintenir les emplois et en créer de nouveaux. Ceci est particulièrement important dans le secteur des services. Le développement de technologies nouvelles destinées à réduire les effets de pollution ainsi que l'introduction de "technologies propres" dans les procédés industriels, ont un effet positif sur la situation du marché d'emplois.

3.5 A travers différentes actions menées par les collectivités locales et régionales, nous avons essayé de démontrer à quel point elles sont inter-dépendantes les unes des autres et les effets multiples qu'elles produisent ;

Les actions menées au niveau local et régional ne doivent pas être ponctuelles, conçues pour corriger une situation ad hoc mais elles doivent s'insérer dans une stratégie intégrée de développement économique dont chaque secteur tels que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, politique des transports, etc... tient compte des impératifs de la protection de l'environnement.

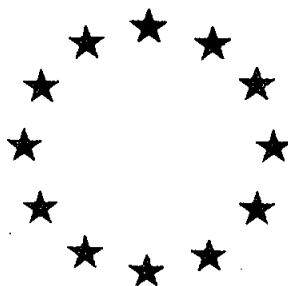
3.6 Les exemples d'actions mentionnés dans ce rapport ainsi que les articles et études cités montrent qu'une politique en matière de l'environnement peut apporter une contribution à la réduction du chômage.

3.7 En définitif, on peut se demander si nous n'assistons pas progressivement à un changement de point de vue quant au lien "environnement - emploi". N'est-il pas significatif à cet égard, qu'en 1978, W. Meissner/E. Hödl, ont intitulé leur travail "l'étude sur les caractéristiques d'un programme communautaire en matière d'environnement ayant un effet sur l'emploi" et qu'en 1983, dans le Land de Hesse (RFA) on a élaboré un programme pour l'économie et l'emploi axé sur l'écologie ?

3.8 Nous appuions le point de vue d'un groupe de scientifiques de Bonn (1) qui affirme que "l'écologie signifie l'économie à long terme". Une de leur principales thèses consiste à affirmer que les données relatives à la croissance économique ne doivent être prises en compte qu'à la condition que les impacts sur l'environnement aient été préalablement considérés.

(1) Voir l'article "Pflicht den Boden "Okologisch zu nutzen, soll ins Grundgesetz", Frankfurter Rundschau, 3. Juni 1983.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 6 février 1984

AS/Loc/Col1 EE (35) 5

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congressos

RECYCLAGE DES DECHETS

par M. Stan Crowther, Parlementaire,
Conseiller parlementaire auprès de la
British Reclamation Industries Confederation

83.523
01.52

TABLE DES MATIERES

<u>Pages</u>	<u>Chapitre</u>
3	Introduction (1)
4	Papier (2)
5	Métaux (3)
6	Verre (4)
7	Textiles, plastiques et caoutchouc (5)
8	Le Système de Leeds (6)
9	Conclusions (7)

CHAPITRE I - INTRODUCTION

- 1(1) Les publics des pays industrialisés ont de plus en plus conscience que l'évacuation des déchets, tant industriels que domestiques est l'un des grands problèmes d'aujourd'hui. L'ampleur du problème et les coûts que requièrent les solutions de type conventionnel ne feront qu'augmenter au fil des ans. On connaît depuis longtemps les dommages que cause à l'environnement le rejet incontrôlé des déchets sur des lieux de décharge, mais ils semblent aujourd'hui plus flagrants à quantité de gens, la population étant plus mobile et le souci de protéger l'environnement, plus largement partagé. C'est une bonne chose, car elle permet de sensibiliser les gouvernements à l'impérieuse nécessité d'encourager et de développer le recours à d'autres méthodes de traitement des déchets.
- 1(2) Le public revendique, certes, que l'on engage des actions pour la défense de l'environnement, mais ces revendications, pour importantes qu'elles soient, ne sont malheureusement pas assorties d'une compréhension des impératifs économiques, plus criants encore. N'est-il pas dramatique de voir les pays développés gaspiller chaque année d'énormes quantités de richesses, alors même que les matières premières, à partir desquelles ces richesses sont créées, ne sont pas illimitées, de même d'ailleurs que l'énergie utilisée pour la conversion desdites matières en produits finis ? On appelle tout bonnement déchet tout produit qui a cessé d'être utilisé aux fins auxquelles il était initialement destiné. Le jeter alors que les matières qu'il contient peuvent être réutilisées pour la production d'autres richesses est quasiment criminel.
- 1(3) Dans de nombreux secteurs d'activité, il y a conflit entre les considérations environnementales et économiques. Ce n'est pas le cas en matière de récupération et de recyclage. Souvent, la détérioration de l'environnement est due tant à l'exploitation des matières premières qu'à l'évacuation des déchets. Prolonger la durée d'utilisation desdites matières par le recyclage ne peut qu'être bénéfique.
- 1(4) La plupart des données présentées dans ce rapport ont trait à la situation au Royaume-Uni, mais, pour ce qui est de la relation entre la récupération et le recyclage d'une part et les intérêts de l'environnement et de l'économie d'autre part, les observations ci-après s'appliquent à la plupart, si ce n'est à l'ensemble des pays développés.
- 1(5) Au Royaume-Uni, l'industrie, le commerce et les ménages produisent chaque année environ 56 millions de tonnes de déchets solides. Les pouvoirs locaux en collectent et en évacuent plus de la moitié, le reste étant confié au soin d'entreprises spécialisées. Environ 15 millions de tonnes sont récupérées et recyclées par l'industrie de récupération et les usines, mais d'énormes quantités de vieux papiers, de métaux, de textiles, de plastiques, de produits pétrochimiques, de caoutchouc et d'autres matières de grande valeur sont perdues.

CHAPITRE II - PAPIER

2(1) La chose la plus importante que l'on puisse dire à propos des vieux papiers, c'est peut-être qu'une tonne de vieux papiers utilisés comme fibres secondaires permet d'économiser jusqu'à 3 stères de bois. Etant donné que cela représente 15 arbres de taille moyenne, l'intérêt écologique de la récupération du papier est évident. De même, le recyclage du papier en substitut de pâte vierge réduit de moitié la consommation d'énergie et élimine la pollution de l'air et de l'eau qu'entraîne le processus de mise en pâte. Malheureusement, l'industrie des vieux papiers a souffert des graves fluctuations du marché de ces dernières années, et du fait des brusques mouvements des prix, la plupart des pouvoirs locaux britanniques ont totalement abandonné la collecte sélective des vieux papiers. Quelques associations de bienfaisance ont cependant continué de collecter des vieux papiers pour les vendre à des marchands.

2(2) La production de papier et de carton est tombée au Royaume-Uni de 3,8 millions de tonnes en 1980 à quelque 3,2 millions de tonnes en 1983, mais elle semble à présent s'être stabilisée. Bien que la consommation de vieux papiers au cours de la même période soit tombée d'environ 2 millions de tonnes à quelque 1,8 million de tonnes, le pourcentage de vieux papiers utilisés par les fabriques britanniques est passé de 53 % à 58 %. Tout en continuant à satisfaire la demande interne, en fournissant des fibres secondaires pour l'équivalent d'un montant de quelque 500 millions de £ de pâte vierge par an, l'industrie britannique des vieux papiers s'oriente de plus en plus vers l'exportation, qui s'est montée à quelque 200 000 tonnes en 1983.

2(3) Le Royaume-Uni importe beaucoup de papier et de carton - probablement quelque 60 % de la demande totale - et la capacité de production a été considérablement réduite, par suite de la fermeture de certaines fabriques de papier. Il y a quelques années, un plan gouvernemental d'assistance financière à l'industrie fut consacré spécifiquement aux installations utilisant les fibres recyclées. Malheureusement, beaucoup de celles-ci ne sont plus en activité aujourd'hui. Environ 10 % du papier acheté par le Service des fournitures et des publications de l'Administration (Her Majesty's Stationery Office) pour les besoins des ministères est produit à partir de fibres recyclées ; dans l'ensemble, l'attitude du Gouvernement britannique à l'égard de l'industrie des vieux papiers participe plutôt de la sympathie que d'un réel soutien.

2(4) L'Association britannique des vieux papiers et d'autres industries de récupération ont lancé un appel au gouvernement pour l'application d'une législation requérant des services locaux de ramassage des ordures de fixer des tarifs "incitatifs" pour le ramassage des déchets d'origine commerciale. Elles soutiennent en effet que ceux qui produisent des déchets commerciaux et qui ont l'avantage d'être faiblement taxés pour l'enlèvement de ceux-ci sont peu motivés pour trier les matériaux à des fins de récupération et de recyclage. Or, opérer le tri a posteriori coûte beaucoup plus cher. Pour l'heure, le gouvernement n'a pas répondu à leur appel.

2(5) Toutes les matières traitées par l'industrie des vieux papiers ne sont pas vendues à l'industrie de papier et de carton. Une petite quantité est utilisée à d'autres fins, comme l'isolation des greniers, les produits moulés, les litières pour les animaux et le carburant dérivé des déchets. Il est intéressant de rappeler ici un incident qui s'est produit l'année dernière. Un camion transportant des balles de matériaux isolants, faits de papier journal recyclé et traités avec des produits chimiques ignifugeant les fibres a pris feu. Le feu, parti d'un accumulateur, s'est propagé dans le toit en fibre de verre du camion et a fait fondre les panneaux en aluminium de la carrosserie mais les balles sont restées intactes. Seul l'emballage a pris feu. Des utilisations alternatives de ce type offrent quantité de perspectives intéressantes, dès lors que l'on dispose du soutien financier requis pour la recherche et le développement.

CHAPITRE III - METAUX

- 3(1) C'est probablement dans l'utilisation des métaux récupérés que l'on observera la plus grande économie en matière de consommation d'énergie. C'est ainsi par exemple, que la conversion du minerai de fer en acier requiert au moins trois fois plus d'énergie que la conversion de la feraille en acier de qualité identique. Environ la moitié de l'acier produit au Royaume-Uni est fait à partir de déchets ferreux qui constituent le mode d'alimentation des hauts-fourneaux le plus économique. Le procédé de l'arc électrique qui est à coup sûr la méthode de fusion la plus efficace repose presque entièrement sur l'utilisation des déchets, mais les producteurs ne seront guère motivés pour adapter ce procédé, tant que les coûts d'électricité pour l'industrie resteront si élevés ; selon les estimations, ils sont supérieurs de 20 à 30 % aux prix correspondants pratiqués en d'autres pays d'Europe.
- 3(2) La récession économique a entraîné une baisse massive de la fabrication de fer et d'acier et de nombreuses usines ont été fermées. La demande interne de déchets ferreux est tombée de 8,8 millions de tonnes en 1979 à moins de 4 millions de tonnes en 1983. La production d'acier a enregistré une légère hausse l'année dernière par rapport à 1982, mais elle est restée bien en-deçà de celle des années précédentes et il semble peu probable que dans les prochains temps les besoins de déchets de l'industrie sidérurgique se rapprochent de nouveau des grands tonnages du passé. Quoi qu'il en soit, l'industrie des déchets ferreux se porte mieux qu'il y a quelque temps, les exportations se situant aux alentours de 4 millions de tonnes par an, dont un fort pourcentage en direction de l'Espagne.
- 3(3) L'inadéquation des installations portuaires est l'un des grands obstacles auxquels se heurtent les exportateurs britanniques de déchets ferreux. Selon eux, l'équipement est vétuste, les méthodes de travail sont dépassées. A Rotterdam, on peut charger 5 à 6 000 tonnes de feraille par jour sur les cargos, c'est-à-dire, grosso modo, deux fois plus que dans les ports britanniques.
- 3(4) L'importance des exportations donne la mesure du déclin de la sidérurgie britannique qui a enregistré plus de fermetures d'usines ces dernières années que les industries sidérurgiques d'Allemagne, de France et d'Italie toutes ensemble. La construction navale ne donnant aucun signe de redressement, les importations d'automobiles continuant de se maintenir à un taux d'environ 57 % et la demande de biens d'équipement restant très faible, les perspectives sur le marché intérieur demeurent sombres.
- 3(5) Pour certains métaux non ferreux, le recyclage présente des avantages plus évidents encore. Le recyclage des déchets d'aluminium par exemple permet d'économiser 90 % de l'énergie requise pour la production d'aluminium à partir du bauxite. L'économie d'énergie réalisée dans le cas du cuivre est plus sensationnelle encore. La fabrication de fil de laiton à partir de déchets de cuivre du titre 1 ne requiert que 3,2 % de l'énergie nécessaire pour la conversion du minerai vierge en métal. Les hautes teneurs des métaux non ferreux garantissent que la récupération sera intéressante et par conséquent relativement efficace. Néanmoins, de grosses quantités sont perdues car il s'avère difficile de les récupérer à partir de déchets domestiques non triés. Etant donné que la quasi-totalité des métaux non ferreux utilisés au Royaume-Uni sont importés, les répercussions sur la balance des paiements sont évidentes.

CHAPITRE IV - VERRE

4(1) Dans l'industrie du verre, on peut réaliser des économies d'énergie très considérables par le recyclage du verre de rebut, appelé calcin. Le verre représente environ 9 % du poids total des ordures ménagères du Royaume-Uni, et l'économie d'énergie qui pourrait être réalisée en associant le public au processus de recyclage est par conséquent très appréciable. C'est pourquoi la Fédération des fabricants de verre a lancé en 1977 un système de banques de bouteilles. Les "banques de bouteilles" sont des conteneurs spéciaux, placés en des endroits stratégiques, c'est-à-dire dans des lieux de passage très fréquentés par les ménagères qui font leurs courses. Les bouteilles sont déposées dans des conteneurs distincts selon leur couleur : verre clair, brun ou vert.

4(2) Même si l'on admet que certaines personnes se déplaceront spécialement pour déposer leurs bouteilles, le ramassage, le traitement et la livraison d'une tonne de calcin nécessitent 78 % de moins d'énergie que l'équivalent de matières brutes vierges. Cela s'explique tout d'abord par le fait qu'il faut une grande quantité d'énergie pour fabriquer du carbonate de sodium anhydre, l'une des principales matières premières utilisées dans la fabrication de verre, bien qu'elle ne représente plus aujourd'hui en poids que 16 % du mélange de maillage. Lorsque pour la fusion, on remplace le mélange de maillage par du calcin, on réduit la consommation de combustible de 20 %.

4(3) Si l'on regroupe les deux domaines d'économies, on arrive, en utilisant le verre recyclé, à diminuer d'au moins 25 % la consommation d'énergie requise pour la totalité du processus. Cela équivaut à 30 gallons de pétrole par tonne de calcin. En raison des pertes chimiques des matières premières en cours de fusion, il faut 1,2 tonne de matières premières pour produire 1 tonne de verre ; 250 000 tonnes de calcin réduiraient la demande de matières premières à 300 000 tonnes. Les principaux composants sont le sable et le calcaire, qui, au Royaume-Uni, sont souvent extraits dans des régions fragiles du point de vue de l'environnement. Le nombre de collectivités locales recourant au système des banques de bouteilles est passé de 4 en 1977 à 262 en 1983 et le nombre d'emplacements est passé de 17 à environ 1 700, mais il reste encore beaucoup à faire en ce domaine.

4(4) On estime à quelque 76 000 tonnes la quantité de calcin collecté dans le cadre du système des "banques de bouteilles" en 1983 ; quelque 40 000 tonnes ont été collectées ailleurs, notamment dans les hôtels, les restaurants etc. Cependant, au Royaume-Uni l'utilisation du calcin reste peu importante par rapport à d'autres pays d'Europe Occidentale, comme le montre le tableau suivant pour 1982 :

RECYCLAGE DU VERRE EN EUROPE EN 1982

Pays	Tonnes recyclées	Pourcentage de la consommation nationale de verre
Autriche	42 600	20 %
Belgique	100 000	32 %
Danemark	21 500	10 %
France	478 000	20 %
Allemagne	750 000	28 %
Grande-Bretagne	110 000	6 %
Irlande	6 600	8 %
Italie	355 500	21 %
Pays-Bas	200 000	47 %
Suisse	105 600	42 %
TOTAL	2 169 800	

4(5) Si la situation s'est nettement améliorée en 1983, le recyclage pourrait encore être considérablement développé à l'avenir. Les gains financiers des collectivités locales responsables de l'évacuation des ordures (le conseil de comté) sont très variables, mais le coût moyen de l'évacuation des déchets est de l'ordre de 5 £ par tonne et augmentera à mesure que les lieux de décharge seront remplis. Dans certains cas, lorsque les services de collecte installent des banques de bouteilles, les services d'enlèvement des ordures reconnaissent les économies ainsi réalisées en concédant un rabais d'un montant donné par tonne de calcin recyclé. C'est l'industrie qui a lancé ce système et qui a construit des centrales de recyclage pour épurer le plus possible de calcin, mais c'est aux collectivités locales qu'il appartient d'encourager la participation du public, souvent avec la collaboration d'organismes de bienfaisance.

4(6) Une enquête effectuée l'année dernière a montré que bien que la plupart des gens connaissent l'existence du système des banques de bouteilles, l'immense majorité d'entre eux ne déposaient pas leurs bouteilles dans les conteneurs prévus à cet effet, en dépit du fait que 70 % des non-utilisateurs savaient qu'il y avait une "banque" non loin de chez eux. Le public prend de plus en plus conscience de l'importance des économies d'énergie et il est probable que si les collectivités locales faisaient un petit effort pour la promotion de celles-ci, pour compléter les grandes campagnes menées par l'industrie, la situation pourrait être considérablement améliorée pour le plus grand bien du public et de l'industrie.

4(7) Je regrette de n'avoir pu mentionner les chiffres concernant l'Espagne dans le tableau donné ci-dessus, mais je puis vous dire avant de conclure ce chapitre que les fabricants espagnols de bouteilles et récipients en verre ont lancé en 1982 un plan quinquennal de développement du recyclage.

De nouvelles installations de traitement ont été mises en place et on espère récupérer 30 % de la consommation nationale de verre d'ici la fin du programme.

CHAPITRE V - TEXTILES, PLASTIQUES ET CAOUTCHOUC

5(1) Il y a essentiellement deux catégories de déchets textiles, les coupons neufs et les vieux chiffons. Les coupons neufs sont les résidus de la fabrication d'un vêtement par l'industrie d'habillement et peuvent être assemblés avec les résidus du filage, du tricotage et de la confection en balles très serrées. Les fibres sont récupérées et réutilisées à des fins similaires mais elles sont utilisées également dans la production de bourres, de cartons feutres et dans la fabrication de papier. La récupération des vieux chiffons est peu développée car les marges bénéficiaires sont minimes. Environ 70 % des déchets textiles récupérés sont exportés, le marché le plus important étant l'Italie, certaines des fibres exportées sont réimportées sous forme de vêtements.

5(2) Aux Etats-Unis, les déchets textiles sont utilisés - entre autres - comme produit de substitution de la mousse de polyuréthane - extrêmement toxique - dans le mobilier. Ce matériau est traité avec des produits chimiques, ininflammables, mais s'il prend feu, la fumée n'est pas toxique. Il a été adopté pour les matelas destinés à certaines prisons américaines et on a tenté d'y intéresser le Gouvernement britannique, après une série d'incendies de prisons au cours desquels des détenus ont péri dans leurs cellules. Le matériau a fait l'objet de tests rigoureux, mais n'a malheureusement pas répondu aux exigences du Gouvernement.

5(3) L'utilisation sans cesse croissante de matières plastiques dans l'industrie du conditionnement a considérablement accru la nécessité de récupération en ce domaine. Certaines matières plastiques, une fois moulées, ne peuvent être refondues. Ce sont les thermodurcissables, à considérer comme non-recyclables, d'autres, les thermoplastiques, peuvent être fondues et remoulées plusieurs fois de suite, sans aucune ou sans modification notable de leurs propriétés. Le recyclage des déchets produits au cours du processus de fabrication ne pose pas de problèmes, mais l'utilisation des déchets collectés hors des usines présente des risques s'ils ne sont pas entièrement débarrassés de corps étrangers, poussière ou autres polluants. Pour les plastiques, comme pour tant d'autres matériaux, la clé de la réussite en matière de récupération est un tri rigoureux opéré le plus tôt possible. Cependant, un rapport publié l'année dernière par l'Association ouest-allemande des producteurs de plastiques a laissé entendre que l'hydrolyse et la pyrolyse, qui permettent l'extraction des substances de base contenues dans les déchets plastiques constituent une méthode rentable de réutilisation des matériaux contenus dans les plastiques usés.

5(4) Le contexte économique de la récupération du caoutchouc est inextricablement lié à la situation de l'industrie du caoutchouc et à l'utilisation de caoutchoucs naturels ou synthétiques par ladite industrie. Moins de 20 % seulement du nombre total des pneus usés disponibles sont resculptés et remontés sur des véhicules. Le recyclage est peu développé, mais il pourrait l'être à l'avenir, si l'on rentabilisait la collecte et le traitement des vieux pneus.

5(5) Les matériaux utilisés dans la fabrication des pneus, l'acier et la carcasse de fils de coton peuvent tous être recyclés. Le caoutchouc qu'ils contiennent peut être converti en carburant léger par distillation destructive, le même procédé permet en outre d'obtenir une matière semblable au charbon, qui peut être utilisée comme carburant solide pulvérulent.

CHAPITRE VI - LE SYSTEME DE LEEDS

6(1) Le présent rapport a tenté de montrer qu'il importe de plus en plus d'associer le public à la récupération et à cet égard, l'expérience de la ville de Leeds (West Yorkshire) s'avère particulièrement intéressante. Ses habitants sont invités à transporter leurs ordures, après les avoir triées, jusqu'à des lieux de ramassage, situés en des endroits stratégiques dans toute la région et à les déposer dans des conteneurs prévus à cet effet. Ce système, connu sous le nom de "Save Waste and Prosper" (SWAP) est financé par le Conseil municipal de Leeds, le Conseil des services bénévoles de Leeds et le Conseil du comté de West Yorkshire et les bénéfices sont versés à des associations de bienfaisance.

6(2) Ce système a été lancé en 1977, après que le Conseil municipal, de même que la plupart des autres collectivités locales eût décidé d'abandonner la collecte des vieux papiers par porte-à-porte, qui, par suite de brusques fluctuations du marché n'était plus rentable. Les conseillers municipaux ont été chargés d'imaginer un autre système dont les bénéfices iraient aux oeuvres de bienfaisance et c'est ainsi qu'un réseau de lieux de décharge de vieux papiers a été mis en place. La collecte se ferait tous les mois et la direction des opérations serait confiée à des bénévoles. Après quelque temps, le public a été encouragé à apporter également les feuilles d'aluminium et les déchets textiles. D'abord les décharges furent ouvertes le premier samedi de chaque mois.

6(3) Au système mensuel, succéda la mise en place de décharges "SWAP" permanentes, équipées d'abord de "banques de bouteilles", puis de bennes pour recevoir les boîtes en fer et plus récemment, d'autres encore pour les bouteilles en plastique P.E.T. (polyéthylène terephthalate). Dans chaque cas, les bennes ont été placées en des lieux choisis en accord avec les organisations de fabricants pertinentes, c'est-à-dire la Fédération des fabricants de verre, celle des fabricants de boîtes et la Fédération britannique des matières plastiques.

6(4) L'étape suivante a consisté à développer le système de collecte mensuelle des vieux papiers en disposant des conteneurs permanents, à côté des bennes prévues pour les autres déchets. Ils ont été installés par deux marchands de vieux papiers déjà parties prenantes au système.

6(5) Les centres de collecte permanents sont situés près des grands centres commerciaux, afin que le public prenne l'habitude tout à fait logique de rapporter leurs emballages, qu'il s'agisse de bouteilles, de boîtes ou de récipients en plastique en même temps que leurs vieux journaux, lorsqu'ils vont faire leurs courses.

6(6) Les banques de bouteilles sont ramassées et vidées par une entreprise spécialisée ; les bouteilles sont stockées dans un entrepôt du comté avant d'être acheminées en grosses quantités vers une verrerie située à quelque miles de là, qui paie 3 £ net la tonne de verre collecté.

6(7) A présent, le système "Save-a-Can" (Gardons nos boîtes) subventionné par les fabricants de boîtes qui installent des bennes, payent le transport et "offrent" 5 £ par tonne de boîtes collectées. Des dépôts de stockage sont mis à leur disposition par le comté qui se charge également de l'acheminement en grosses quantités vers une entreprise métallurgique à Hartlepool.

On espère que le prix payable pour l'acier, l'aluminium et l'étain récupérés à partir des boîtes permettra sou peu au système de s'autofinancer.

6(8) La collecte des déchets en P.E.T. est actuellement limitée à 10 conteneurs au Royaume-Uni, 6 à Leeds et 4 à Bradford, mais la Fédération britannique des Plastiques est en train d'examiner la possibilité de la développer considérablement. Les petites quantités de feuilles d'aluminium et déchets textiles collectées chaque mois sont vendues à des entreprises de traitement locales. Le système comporte également une citerne expérimentale pour la récupération des huiles à moteur usées, mais on espère pouvoir installer davantage de conteneurs dans les stations-services.

6(9) Les coûts de fonctionnement du système SWAP sont déduits des revenus qu'il procure, dans la mesure du possible, mais les coûts administratifs sont pris en charge par le Conseil municipal, qui est responsable du ramassage des ordures. Pour l'instant, le Conseil municipal n'a pas réalisé de gains compensatoires, étant donné qu'une poubelle doit être vidée, qu'elle soit pleine ou non. Pour le Conseil du comté, qui est responsable de l'évacuation des déchets, les gains retirés du recyclage de 3 261 tonnes de déchets collectés dans le cadre du système SWAP en 1982-83 sont probablement grosso modo égaux aux frais engagés. Les deux conseils reconnaissent que les gains retirés par les associations de bienfaisance - 80 241 £ depuis le lancement du système - incitent fortement le public à coopérer.

CHAPITRE VII - CONCLUSIONS

- 7(1) Les pays développés sont en train d'épuiser les ressources mondiales d'énergie et de matières premières et ce, à une vitesse alarmante. Des considérations tant environnementales qu'économiques requièrent que nous les utilisions de manière plus efficace, en les récupérant et en les recyclant chaque fois que possible.
- 7(2) Pour remporter des succès en ce domaine, il est indispensable d'intensifier la coopération autant que faire se peut. L'administration centrale, les pouvoirs locaux, l'industrie et le public doivent tous être parties prenantes au recyclage et prendre véritablement conscience de son importance. Programmes d'information du public et campagnes promotionnelles revêtent par conséquent une importance fondamentale à cet égard.
- 7(3) L'administration centrale pourrait promouvoir l'utilisation des matériaux recyclés par un recours judicieux à des instruments tels que politique fiscale, fixation des prix de l'énergie, taxes à l'importation et subventions à l'industrie.
- 7(4) En matière de déchets ce sont surtout les différents types d'emballages qui portent préjudice à l'environnement. L'industrie du conditionnement devrait poursuivre et développer ses recherches pour limiter les dommages .
- 7(5) Il est nécessaire d'entreprendre des recherches approfondies sur les aspects économiques du recyclage afin d'établir le rapport coût/efficacité de la récupération. Une analyse trop stricte mettant simplement les bénéfices retirés de la vente des matières récupérées en rapport avec le coût de la collecte, est insuffisante, car elle ne tient pas compte de l'intérêt national en termes d'environnement, d'économie d'énergie ou de balance commerciale.
- 7(6) Les pouvoirs publics devraient sensibiliser davantage le public au recyclage en utilisant plus systématiquement les matériaux recyclés, en particulier le papier.
- 7(7) Les usines de production devraient tenir compte du potentiel de recyclage en choisissant des matières premières de remplacement.
- 7(8) Les services responsables de l'évacuation des déchets et l'industrie devraient se concerter lors de la planification de nouvelles installations d'évacuation afin d'explorer pleinement toutes les possibilités de recyclage.
- 7(9) Les services responsables de la collecte des déchets devraient encourager la participation du public, en installant davantage de "banques de bouteilles" et en concevant des systèmes plus globaux, comme celui de Leeds (chapitre 6).
- 7(10) En résumé, une politique de recyclage efficace d'application globale, contribuera grandement à réconcilier les intérêts apparemment contradictoires de l'industrie et de l'environnement, tout en freinant l'épuisement de ressources limitées.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 20 février 1984

AS/Loc/Col1 EE (35) 9

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"
Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congresos

LA PROTECTION DES FORETS

par

M. Joan RIGOL
Conseiller chargé de l'emploi au
Gouvernement autonome de la Catalogne,
Espagne

83.741
01.52

INTRODUCTION

L'Administration autonome de Catalogne évolue dans le cadre des coordonnées qui déterminent l'intervention du secteur public dans une économie moderne, à savoir le souci d'une application rationnelle de ressources de plus en plus limitées afin de fournir une réponse satisfaisante aux nécessités des citoyens. Il ne fait aucun doute qu'à l'heure actuelle ce souci de rationalisation passe en partie par ce que l'on entend globalement par "qualité de vie", terme qui recouvre une seule et même chose qui toutefois se concrétise bien souvent sous des formes variées voire parfois peu semblables. La qualité de vie en milieu rural implique que la population puisse disposer des services qui caractérisent les sociétés évoluées. En milieu urbain, démographiquement concentré, elle impliquera que la population puisse profiter d'espaces verts suffisants. Du point de vue social, assurer un travail dignement rémunéré à tous les citoyens est une condition sine qua non lorsque l'on parle en termes de qualité de vie.

C'est dans la mesure où l'utilisation qui est faite des ressources publiques contribue à la satisfaction des exigences établies à la majorité, que leur rendement est optimum. Contribuer à l'offre d'emplois, maintenir l'équilibre écologique sérieusement menacé dans le bassin méditerranéen par les feux de forêt et proposer de nouvelles orientations sur le chemin difficile de la création d'emplois stables avec perspectives d'avenir, s'inscrit nettement dans le cadre de cette philosophie d'utilisation des ressources publiques tout en reconnaissant que l'administration, plus que tout autre organisme, doit être attentive et veiller à la rentabilité sociale de ses projets ; parvenir d'un point de vue strictement économique à une rentabilité permettant sous son impulsion de donner suite aux projets lancés, est un objectif important qui doit être complété par d'autres objectifs d'intérêt purement social qui dépendent par conséquent des ressources publiques, pour subsister.

En ce qui concerne ce dernier point, il est opportun de signaler que la Généralitat, dans le cadre de sa politique de lutte contre le chômage, a engagé plus de 2 500 travailleurs dans diverses tâches de récupération archéologique et de reboisement. Secondée dans sa campagne par les différentes mairies concernées, la Généralitat a permis d'embaucher plus de 5 000 personnes travaillant à l'amélioration de l'environnement urbain.

Quant au premier objectif auquel s'est immédiatement attaché le Département du travail, il a trouvé son expression dans le projet "TRAVAIL EN FORET", poursuivant un triple but : assurer un emploi stable et permanent par le biais de la propre rentabilité du projet, contribuer au maintien de l'équilibre écologique et accroître la production forestière ainsi que la recherche de sources d'énergie propres, à un niveau évidemment bien plus modeste.

Le chômage en Catalogne

Nous savons tous que la crise actuelle affecte gravement l'économie de la Catalogne, car elle a une incidence directe sur le secteur industriel, base essentielle de son économie. Les indices de chômage régulièrement communiqués à l'opinion publique, constituent l'expression la plus dramatique de l'évolution de cette crise. C'est pourquoi toutes les démarches et efforts tendant à la disparition ou à la diminution de ces chiffres sur le taux de chômage, doivent être favorisés afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés.

	AGRICUL- TURE	INDUSTRIE	CONSTRUC- TION	SERVICES	SANS EMPLOI AVANT	TOTAL	INDICE DE CHOMAGE
Barcelone	689	124.281	44.532	71.750	91.804	333.056	18,5%
Gérone	85	4.820	3.349	6.754	2.248	17.256	8,9%
Lérida	258	2.762	2.518	3.246	2.228	11.012	8,2%
Tarragone	715	8.271	7.606	6.390	4.621	27.603	14,2%
CATALOGNE	1.747	140.134	58.005	88.140	100.901	388.927	16,8%

Source : Feuille mensuelle d'emploi - Mai 1983 - Département du travail de la Généralitat de Catalogne.

La forêt en Catalogne

La forêt couvre en Catalogne 1 145 000 hectares dont 70 % sont occupés par des espèces conifères et 118 000 hectares couverts de chênes verts, soit 33 % de l'étendue des arbres à feuilles plates. Les peupliers occupent 11 000 hectares et se trouvent principalement dans les contrées du Gironès, d'Osona et du Vallès occidental. A ces données concernant le type de boisement de la Catalogne, il faut ajouter que 41 % de l'étendue des bois de feuillus sont couverts par les pins blancs (*Pinus hapelensis*), les pins parasols (*Pinus pinea*) et les chênes verts (*Quercus ilex*).

La forêt catalane est considérée en grande partie comme une forêt de type méditerranéen, avec une capacité de l'ordre de 0,8 à 1,2 m³/hectare/an, le sous-bois étant très exhubérant et de type nettement sous-tropical.

En marge des considérations portant sur la forêt proprement dite, lorsque l'on aborde la question forestière en Catalogne, il faut également considérer le type qu'y revêt la propriété dans la mesure où toute action dans ce domaine doit en tenir compte, puisque 82 % de l'étendue de la forêt catalane appartient au domaine privé.

SUPERFICIE DE LA FORET EN CATALOGNE

	ha	BOIS PRIVE	BOIS PUBLIC
Barcelone	355 000	98 %	2 %
Gérone	315 000	93 %	7 %
Lérida	375 000	62 %	38 %
Tarragone	100 000	75 %	25 %
CATALOGNE	1 145 000	82 %	18 %

Source : Bois et Forêts de Catalogne

Le feu a fait disparaître de la carte forestière de nombreux hectares qui peuvent faire l'objet de mesures de type sylvicole telles que l'utilisation de la biomasse, le tracé de nouveaux chemins forestiers et le reboisement.

SURFACE DE FORET BRULEE EN CATALOGNE

ANNEE	Barcelone ha	Gérone ha	Lérida ha	Tarragona ha	TOTAL ha
1979	2.609	5.838	1.454	10.475	20.376
1980	8.410	1.436	2.854	13.061	25.761
1981	4.476	3.277	543	11.003	19.299
1982	13.131	1.080	1.265	3.019	18.495
TOTAL	28.626	11.631	6.116	37.558	83.931
% Superficie brûlée par rapport aux arbres					
	8	3,69	1,63	37,56	7,33

Source : Direction Générale du milieu rural

La consommation d'énergie en Catalogne

La Catalogne est la région la plus industrialisée de l'Etat espagnol et l'une des plus importantes en Europe occidentale. Le caractère éminemment industriel de son économie est mis en évidence par les chiffres suivants :

	% population active	P.I.B.
Secteur primaire	6,8	3,9
Industrie et construction	51,6	48,0
Services	41,6	48,1

Source : La Catalogne et la CEE 1982

Rappelons que la Catalogne occupe 6 % du territoire de l'Etat espagnol et absorbe plus de 15 % de sa population tandis qu'elle apporte environ le quart de la V.A.I ou le cinquième du P.I.B. espagnol.

La puissance industrielle catalane exige une importante demande énergétique puisque nous sommes déficitaires dans ce domaine comme l'indiquent les chiffres suivants :

	SOLDE		Consommation brute d'énergie sources primaires ou équivalentes	Industrie	CONSOMMATION		
	Importations	Exportations			Transports	Domest. Services primaires	FINALE
Lignite	-34,1		215,5	2,9	-	3,5	6,4
Pétrole brut	6.836,5		7.899,0	-	-	-	-
G.L.P. et autres gaz de pétrole	246,2		246,0	46,9	26,0	387,1	460,0
Produits légers	675,3		521,3	131,2	2.103,0	337,1	2571,3
Produits lourds	110,0		110,4	1.565,8	133,8	34,9	1734,5
Autres produits	-984,7		-1.043,2	-	-	-	-
Gaz naturel	1.981,6		1.913,5	534,5	-	151,9	686,4
Energie nucléaire	-		955,7	-	-	-	-
Energie hydroélectrique et géothermique	-		363,2	-	-	-	-
Electricité	206,3		206,3	879,8	40,8	564,0	1484,6
BIOMASSA	-		80,5	80,5	-	-	80,5
Equivalent combustible traditionnel	9.515,0		12.427,1	3.651,3	2.303,6	1.626,6	7581,5
Énergie physique produite	9.515,0		11.946,2	3.651,3	2.303,6	1.626,6	7581,5

LES COOPERATIVES FORESTIERES

C'est sur les instances des Départements du travail, d'agriculture et d'industrie de la Généralitat de Catalogne et afin de fournir une solution de rechange au problème social que pose un chômage aussi étendu, qu'est créé le "PROGRAMME DE NETTOIEMENT DES FORETS". Cette triple initiative veut contribuer à la résolution partielle des problèmes d'ordre social posés par le chômage, les bois et forêts et le déficit énergétique du pays, tout en tenant compte des facteurs suivants :

- a. la nécessité de favoriser la création de lieux de travail permanents sur la base de l'autogestion du travail comme solution à l'offre très réduite des entreprises, dans un milieu auquel le secteur privé ne s'est pas encore intéressé ;
- b. orienter le secteur forestier vers une tendance générale plus dynamique, en stimulant le marché, en effectuant des tâches de type sylvicole au niveau des arbres et en réduisant le sous-bois très exhubérant dans les régions méditerranéennes. Ces mesures constituent également une lutte préventive contre les incendies de forêt ;
- c. résoudre, quoique de façon très partielle, le déficit en énergie de la Catalogne comptant jusqu'à présent sur les sources traditionnelles de produits énergétiques d'origine fossile, grâce à l'utilisation de sources d'énergie de rechange telles que la biomasse forestière.

Ce Programme, pour débiter, compte sur le secteur de population active le plus démuné, c'est-à-dire celui qui ne reçoit aucun type de subside et pour lequel les conditions familiales et sociales requièrent notre attention immédiate ; ces conditions coïncident souvent avec le segment de population qui présente l'indice de formation culturelle le plus bas. Dans ces conditions, il est pratiquement impossible de commencer un travail en coopération car il faut avant tout rompre la structure sociale traditionnelle "patron - salarié". C'est pourquoi les aspirants sont soumis à des cours accélérés de formation sur le travail en coopérative au cours desquels ils sont formés et instruits dans les grandes lignes sur ce qu'est une coopérative et sur ce que représente cette offre de travail dans une perspective d'avenir, en étant à la fois patron et salarié. Ces connaissances une fois assimilées, les aspirants suivent un cours de formation forestière de trois semaines sous la direction technique de brigadiers forestiers qui leur enseignent la pratique du travail de forêt, les principales espèces qui poussent en forêt et les initient à la gestion et la rentabilité de la sylviculture. Cette période d'apprentissage achevée et après avoir satisfait aux épreuves pratiques auxquelles des techniciens du Département d'agriculture, pêche et élevage les soumettent au cours d'un examen de type pratique en forêt, il est remis aux aspirants un diplôme accréditant leurs connaissances après un temps d'apprentissage de six mois, période de formation que l'on considère nécessaire avant qu'il ne leur soit remis de diplôme d'ouvrier forestier par la Direction Générale du milieu rural. Diplôme et technique sylvicole réservée aux bois et forêts de Catalogne sont régis par le Décret 75/1982 sur l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques (Annexe I).

Les ouvriers forestiers se constituent en coopératives de travail forestier, composée chacune de 10 membres au départ, nommant parmi eux président et secrétaire. L'expérience montre que les coopératives tendent à évoluer vers une diminution du nombre de leurs membres qui se stabilise autour de 6 à 8 forestiers. Il est certain que les débuts de la vie des groupes sont généralement difficiles et présentent des problèmes de type social, d'habitabilité, d'adaptation au nouveau milieu de travail, d'alimentation, de coopération et finalement d'acceptation d'un lieu de travail différent. Afin de trouver une solution à la plupart de ces contretemps, des spécialistes de

coopératives du Département du travail apportent leur aide et proposent des formules attrayantes qui permettent de surmonter les difficultés des premières semaines de travail. Par ailleurs, les garde-forestiers veillent de près au labeur réalisé et orientent la gestion de l'utilisation de la biomasse afin d'obtenir le rendement économique souhaité. Cette série de mesures superposées aboutissent dans la plupart des cas à des résultats positifs permettant à la coopérative d'atteindre la maturité d'équipe.

Les coopératives de travail forestier arrivent à obtenir leur personnalité juridique au bout de six mois de fonctionnement mais seules parviennent à trouver leur véritable personnalité celles qui comptent sur des personnes capables de gérer et organiser l'entreprise coopérative et de lui donner la discipline et la professionnalité voulues pour un travail en équipe positif.

Ce mouvement de coopératives forestières débuta, à titre expérimental en février 1982, avec sept équipes. Ces coopératives sont maintenant implantées dans les régions suivantes :

Vallès oriental	Osona
Vallès occidental	Bas Llobregat
Maresme	Gironès
Bages	Segarra
Solsonès	La Selva

Pendant la durée de fonctionnement du Programme, plus de 1 000 hectares ont été travaillés, équivalant à 330 000 stères de bois. La forêt favorisée par ce type de traitement offre une garantie de survie bien supérieure à celle qui a été délaissée, car l'extraction de la biomasse provenant du sous-bois, des élagages et des branchages dans le cadre de l'aménagement forestier, réduit les dommages causés par le feu et constitue une action préventive contre les incendies.

La coopérative au second degré

Toutes les coopératives de travail forestier sont regroupées autour d'une coopérative au second degré, laquelle est chargée de gérer la trituration, la promotion et la commercialisation des stères énergétiques comme combustible de rechange face au fuel. Cette coopérative dite "Aménagements énergétiques forestiers, S. Coop. Ltée" est actuellement la première entreprise catalane à même de produire une biomasse énergétique, et d'elle dépendent 20 personnes salariées.

CONCLUSIONS

1. La création de coopératives s'est révélée être un moyen adéquat malgré une période de démarrage relativement longue. La prise en charge de responsabilités par les travailleurs eux-mêmes ainsi qu'un certain esprit d'entreprise quant au fonctionnement et à l'organisation de la coopérative, sont essentiels et ceci ne s'obtient guère en quelques jours. Les coopératives qui ont rapidement saisi cette exigence sont celles qui ont obtenu les résultats les plus satisfaisants.
2. Au point de vue économique, le projet est viable à partir d'un niveau de production qui oscille autour de 4 000 tonnes de produit trituré par mois, production qui permet d'absorber les coûts de structure. L'investissement par lieu de travail ne dépasse pas 300 000,- pesetas, rapport franchement intéressant.
3. Le secteur forestier envisage avec optimisme cette toute nouvelle expérience, car elle peut offrir une solution de rechange à la prévention des incendies de forêt et également une amélioration de l'ensemble des bois et forêts dans la mesure où les membres des coopératives apprennent le métier et savent élaguer et effectuer une première sélection.
4. Le secteur industriel reconnaît clairement les avantages du produit tout en se montrant toutefois sceptique lorsqu'il s'agit de reconvertir les circuits énergétiques tant que le Programme, et donc le marché du produit, ne sont pas bien structurés et consolidés.
5. Le Programme a mis en lumière les possibilités qu'offrent des initiatives de cette sorte. Malgré tout, il se produit au cours de leur évolution, un certain décalage entre les secteurs impliqués (travailleurs au chômage, infrastructure de trituration forestière et industrielle) qu'il faut prévoir, plus particulièrement quant aux incidences financières.
6. Toutefois, les résultats sont à tous points de vue satisfaisants, tel qu'il ressort des chiffres figurant en annexe.
 - a. Création d'emplois stables avec viabilité économique à partir d'un certain niveau de production.
 - b. Faible investissement par lieu de travail.
 - c. Incidences sur le secteur forestier et plus particulièrement dans la lutte contre les incendies de forêt.
 - d. Economie d'énergie avec des délais d'amortissement de l'investissement bien en-deçà de ceux fixés dans le secteur conventionnel.

A N N E X E

ETUDE DES COUTS

a. Données

- Biomasse extraite 22 217,- kg/ha.
- Jours de nettoyage par Ha. 22,29 journées de 8 h.
- Production par jour travaillé (8 h) 1 041,24 kg de biomasse
- Salaire par jour (8 h) 1 938,44 ptes/jour
- Coût par 1 000 kg de biomasse mise au bord du chemin 1 900,- ptes/Tm.

b. Eclatement avec une machine, qui produit 20 Tm/jour

- Main d'oeuvre (2 personnes) 440,- ptes/Tm
- Energie 300,- ptes/Tm.
- Transport 900,- ptes/Tm.
- Amortissement 400,- ptes/Tm.
- Coût par 1 000 kg de biomasse triturée 2 040,- ptes/Tm.

c. Coût du transport à l'entrepôt 1 120,- ptes/Tm.

d. Structure

- Entretien, commercialisation, structure ... 1 200,- ptes/Tm.

COUT TOTAL

a + b + c + d = e

1 900,- + 2 040,- + 1 120,- + 1 200,- = 6 260,- ptes/Tm.

EPARGNE D'ENERGIE

Coût d'une Tm. de fuel-oil = 29 400,- Ptes.

	valeur calorifique 10 000 calories	valeur économique per Tm.
Fuel-oil	1,- kg	29 400,- ptes
Eclat	2,38 kg	14 848,- ptes

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 22 février 1984

AS/Loc/Coll. EE (35) 7

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congressos

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET EMPLOI

par

Dr Klaus REPENNING
Deutsche-BP, Hamburg (RFA)

83.705
01.52

Dans l'avant-propos de leur expertise relative aux effets de la politique de l'environnement sur le marché du travail, datée de juin 1978, les Professeurs Hödl et Meissner déclarent :

"Malgré la conjoncture, l'économie a les moyens de prendre en charge pour l'essentiel les dépenses de protection de l'environnement."

Quiconque observe l'évolution de la conjoncture constate que non seulement en République fédérale d'Allemagne, mais dans le monde, les conditions ne sont plus réunies pour cette prise en charge. Dès 1978, on pouvait pourtant douter que cette affirmation puisse se vérifier et la formulation assez curieuse que nous venons de citer montre que leurs auteurs n'étaient pas très sûrs de leur affaire.

Quand on observe la protection de l'environnement sous l'angle de l'économie, on voit que les conditions fondamentales peuvent changer extrêmement vite. On s'en aperçoit particulièrement quand on considère le début des années 70.

En 1972, le syndicat des métallos d'Oberhausen a tenu un congrès intitulé "Les tâches à venir - la qualité de la vie". Le quatrième volume du rapport est consacré à l'environnement. En feuilletant ce volume, on découvre un nombre extrêmement élevé d'exposés (avec ou sans coloration idéologique) sur les instruments de la protection de l'environnement, sur l'application du principe "les pollueurs seront les payeurs" et principalement sur la question de savoir si la protection de l'environnement peut avoir des effets sur le revenu réel des travailleurs, mais presque rien sur les conséquences possibles pour l'emploi.

Pourtant, la déclaration de Hödl et Meissner que nous venons de citer traite bien les thèmes de discussion de cette époque-là.

Justement, le débat qui est en cours actuellement en Allemagne sur la limitation des gaz d'échappement des véhicules automobiles montre clairement que la protection de l'environnement ne saurait rester sans effet sur le revenu net, ce qui était déjà clair pour n'importe quel spécialiste.

La même année que Hödl et Meissner, le Comité d'experts pour les questions de l'environnement réuni par le gouvernement fédéral a publié son rapport en 1978 dans lequel, tout comme Hödl et Meissner, il examinait les effets de la politique de protection de l'environnement sur le marché du travail. Faisant le bilan des résultats obtenus jusque-là par la science, ce rapport indique au point 1753 :

"En conclusion, le Comité rappelle une fois de plus avec insistance que les exemples de calculs qui ont été présentés doivent être interprétés avec toutes les précautions nécessaires. En particulier, leurs limites méthodologiques et leurs tenants et aboutissants politiques ne doivent pas être perdus de vue. Ces exemples montrent d'abord que les dépenses consacrées à la protection de l'environnement - comme pour d'autres postes - induisent une demande d'emplois qui donne des résultats positifs quand on observe le modèle isolément. Cependant, le point de savoir si ces dépenses créent un solde net d'emplois, si elles maintiennent le niveau actuel de l'emploi ou si,

en dernière analyse, étant donné leurs effets secondaires, elles ne provoquent pas une baisse de l'emploi, ce point reste incertain au vu des chiffres qui ont été donnés. Les conséquences de cette politique sur l'ensemble de l'économie dépendent en particulier de la situation économique de départ et de la façon dont les moyens financiers sont recueillis, car il peut en résulter des effets multiplicateurs négatifs. Un surcroît de dépenses publiques au profit de la protection de l'environnement, dégagées par le crédit, en période de sous-emploi entraîne par exemple d'autres effets sur l'emploi et sur le marché du travail que les dépenses consacrées à la protection de l'environnement dans une économie de plein emploi lorsque ces dépenses sont financées par la fiscalité d'autres secteurs budgétaires. En général, il n'en résulte un bénéfice net pour l'emploi que si les dépenses de protection de l'environnement sont financées par la création de monnaie dans une économie où le plein emploi ne règne pas. Même dans ce cas-là, il faudrait comparer la protection de l'environnement conçue en vue d'une politique rationnelle de l'emploi avec les effets que peuvent avoir d'autres dépenses sur l'emploi."

Pour ce qui concerne le thème qui m'a été proposé, on peut simplifier et résumer en disant que les chiffres recueillis jusqu'à présent ne permettent pas de conclure à un effet positif net de cette politique sur le marché du travail.

Mon avis est que cette constatation reste entièrement valable aujourd'hui.

Bien que Hödl et Meissner aient formulé d'autres hypothèses dans l'étude que je viens de citer, ils font une déclaration fort intéressante en comparant la compétitivité de la République fédérale d'Allemagne et celle du Japon et des Etats-Unis (page 135) :

"La compétitivité de la République fédérale - dans la mesure où la politique d'environnement joue un rôle important dans la concurrence des secteurs économiques - devrait jusqu'en 1975 entraîner partiellement un retard dans la politique d'environnement."

Même si l'on tient compte de la restriction formulée entre tirets et si on ne l'écarte pas comme on le ferait d'une formule académique, cette déclaration semble bien montrer que même ses auteurs concèdent l'influence de la politique d'environnement sur la compétitivité. Si l'on rapporte leur déclaration à la situation d'aujourd'hui, dans laquelle la République fédérale revendique un rôle de pionnier en matière de protection de l'environnement, on peut admettre l'effet inverse, c'est-à-dire la détérioration de la compétitivité face au Japon et aux Etats-Unis, mais surtout face aux Etats dont la politique d'environnement a pris un net retard par rapport à la République fédérale d'Allemagne.

Parvenu à ce stade, je dois procéder à l'examen de certains travaux sur le thème qui nous occupe et rappeler que les professeurs Ullmann et Zimmermann, dans un rapport d'enquête intitulé "Umweltpolitik und Umweltschutzindustrie in der Bundesrepublik Deutschland - Eine Analyse ihrer ökonomischen Wirkungen", rapport qui a paru sous la cote 6/81 de

L'Umweltbundesamt, ont étudié et exploité neuf études américaines, deux études de l'OCDE et neuf études allemandes. Ce vaste rapport (543 pages) contient aussi un exposé synoptique de ces études. Le lecteur critique de ce rapport d'enquête conviendra avec moi que nos connaissances sur les relations entre l'emploi et la protection de l'environnement sont lacunaires et n'autorisent pas une déclaration de valeur générale qui soit convaincante. On ira même jusqu'à conclure à l'impossibilité de débroussailler largement les effets négatifs de la politique d'environnement sur l'emploi.

La remarque suivante est faite du point de vue de l'entrepreneur : toute décision d'investissement est motivée par un très grand nombre de facteurs de coût. Il n'est pas possible a posteriori de savoir, en procédant à des sondages dans les entreprises, si les coûts de protection de l'environnement ont des effets sur les décisions négatives et, en cas de réponse affirmative, quels sont ces effets. L'entrepreneur voit le résultat et il est incapable de dire quelle est la goutte qui a fait déborder le vase.

Dans ce genre de discussion, notamment sur les facteurs de coût dans une comparaison internationale, il ne faut pas oublier que la protection de l'environnement peut prendre apparemment une grande importance parallèlement à ces facteurs de coût et à d'autres facteurs (par exemple l'énergie).

Je me permets de rappeler que l'étude de Hödl et Meissner montre dans le troisième tableau relatif à l'année 1975 qu'en ce qui concerne la transformation des produits pétroliers, 25 % des investissements ont été consacrés à la protection de l'environnement et que dans les secteurs de la sidérurgie, des fonderies, de l'industrie et du travail du cuir, la barre des 10 % est dépassée. Les dépenses pour la protection de l'environnement ont donc des effets sur la tendance à l'investissement qui ne sont certainement pas négligeables, du moins dans certains secteurs industriels.

Depuis le début des années 70, lorsque j'ai commencé à réfléchir avec M. Potier de l'OCDE sur la question des coûts, le calcul de ces coûts a fait des progrès, mais l'effet de ces coûts sur la politique de l'emploi n'est guère plus facile à chiffrer aujourd'hui qu'à cette époque-là.

Voilà pourquoi, dans la suite de mon développement, j'abandonnerai les considérations théoriques pour adopter une vue de praticien.

La situation de la sidérurgie en Europe et les problèmes posés dans les secteurs qui en dépendent, par exemple la construction navale ou les charbonnages, ont fait l'objet de nombreux rapports et je n'ai pas besoin de m'étendre sur cette situation.

On entend souvent dire en Europe que dans ces secteurs les subventions nationales ont perturbé le marché et dans une large mesure sapé la libre concurrence. Si l'on part du principe que les politiques nationales de protection de l'environnement ont entraîné des charges variables selon les Etats pour les entreprises de ces secteurs, il est possible de négliger le fait que dans les mêmes conditions fondamentales, notamment en matière de subventions directes ou indirectes, les pertes d'emploi apparaissent principalement là où ces charges sont les plus fortes.

Il importe particulièrement à cet égard de faire observer que dans la protection de l'environnement les comparaisons internationales doivent prendre en compte non seulement les textes, mais encore la pratique de leur application.

Quiconque à l'occasion de mesurer les différences des mesures pratiques prises pour la protection de l'environnement dans les entreprises sidérurgiques selon les pays et qui, d'autre part, connaît la réglementation en vigueur dans ces pays ne manquera pas de me donner raison.

Pour compléter cette observation, j'ajouterai qu'il est possible dans les entreprises internationales de calculer et de comparer le coût de la protection de l'environnement propre à certaines installations dans plusieurs pays d'Europe, autrement dit le coût selon les produits. Dans la mesure où j'ai des données à ce sujet, elles démontrent ce qui apparaît à première vue.

Au surplus, je peux vous assurer que la hausse du coût de l'énergie provoquée par les mesures de protection de l'environnement, comme la hausse qui a été induite en Allemagne par la récente ordonnance sur les installations contre les grands incendies, aura certainement des effets sur la concurrence internationale dans des secteurs ou pour des procédés qui dépendent fortement de l'énergie. Dans la directive européenne qui est prévue, contrairement à la situation en République fédérale d'Allemagne, les installations anciennes ne seront pas visées. On peut en tirer la conclusion qu'en République fédérale d'Allemagne l'emploi pourra en souffrir. Les effets se feront peut-être sentir d'abord dans l'industrie de l'aluminium ou dans l'électrolyse des produits alcalins chlorés lorsque la concurrence atteindra un niveau critique.

Toutes les fois qu'on exporte de la pollution et qu'on importe de l'environnement, les emplois sont touchés. On n'aide guère les travailleurs ainsi frappés en confiant à des professeurs le soin de chercher à démontrer, par des bilans divers, que des emplois pourront apparaître ailleurs dans l'économie. La mobilité de la main-d'oeuvre n'est assez grande ni sur le plan national ni sur le plan international pour que l'effet de compensation qu'on prétend obtenir puisse bénéficier aux personnes directement atteintes.

Quant aux disparités qui se produisent, il n'y a pas moyen non plus de les éliminer par des mesures d'organisation, à moins qu'on veuille considérer comme un instrument approprié et efficace le Conseil des Ministres de la Communauté européenne.

J'ai parlé de l'acier et de ses problèmes, mais permettez-moi une remarque sur la situation économique des produits pétroliers.

Il est bien connu que dans les années qui viennent il faudra arrêter certaines usines de transformation parce que le retrécissement du marché crée une surcapacité. Les sociétés internationales qui traitent ces affaires ont dû et devront choisir les raffineries qu'il faut condamner à la fermeture.

Tout comme dans les décisions d'investissement dont nous venons de parler, la décision de fermeture d'une usine est motivée dans une très large mesure par les facteurs de coût.

Si l'on considère que les investissements pour la protection de l'environnement entraînent un coût élevé d'entretien, il apparaît clairement que les disparités internationales dans ce domaine peuvent provoquer des différences structurelles de coût selon les Etats. Ce que nous avons dit tout à l'heure des investissements est également valable ici et, à l'issue du processus de rétraction de la transformation des produits pétroliers en Europe, nous verrons bien si c'est surtout dans les pays exigeants en matière de protection de l'environnement que les raffineries fermeront.

Cependant, je ne voudrais pas m'en tenir aux avertissements et je tiens à signaler les effets positifs de la protection de l'environnement.

Lorsque le consommateur réclame la protection de l'environnement, c'est-à-dire lorsqu'il réclame par exemple une voiture pourvue d'un dispositif qui filtre les gaz d'échappement, cette dépense pour la protection de l'environnement dans l'automobile est une consommation comme une autre. Il importe peu pour l'industrie automobile de savoir si elle construit et vend une laque métallique ou un catalyseur. Elle gagne dans les deux cas.

A mon avis, nous devons tout mettre en oeuvre pour favoriser sur le plan international cette demande des consommateurs. C'est le seul moyen pour que dans une bonne économie où la concurrence joue son rôle la protection de l'environnement puisse être mise en oeuvre facilement sans nuire à l'emploi ou à la compétitivité. Il me semble que ces dernières années, la politique de protection de l'environnement a trop recouru à des formules générales d'ordre éthique et trop peu à des instruments propres à l'économie de marché. Au lieu de perturber la concurrence en adoptant des règlements dont l'effet varie selon les Etats, il vaudrait mieux s'efforcer, dans la protection de l'environnement, de chercher à réaliser l'objectif fixé par le Chancelier fédéral Kohl dans sa déclaration gouvernementale de l'année dernière : prendre des mesures rentables pour la protection de l'environnement, pour l'industrie, pour le consommateur.

Tâchons dans ce domaine de renforcer notre effort dans le cadre de la Communauté européenne et d'établir une concurrence qui jusqu'à présent nous a manqué. Nous ferons alors l'économie de la question posée par les effets de la protection de l'environnement sur l'emploi.

La Communauté européenne a partout engrangé des succès lorsqu'elle a pu stimuler la concurrence et elle a largement échoué partout où elle s'est efforcée d'harmoniser lorsqu'elle a essayé d'intervenir par la réglementation.

Pourquoi ne pas tirer la leçon de cette expérience ? Ce serait profitable pour tous : l'environnement, les travailleurs et les employeurs.

Je demande qu'il soit mis fin aux considérations théoriques parce que les dix dernières années nous enseignent que la situation change plus vite que les connaissances acquises par les experts. Revenons plutôt à l'expérience pratique et appliquons une politique qui soit bénéfique pour tous. L'état de l'environnement impose une action rapide et, on l'oublie trop souvent, efficace.

A mon avis, les propositions faites récemment ici ou là et en particulier en République fédérale d'Allemagne, qui consistent à créer des emplois en appliquant un programme d'Etat pour la protection de l'environnement, ne sont pas propres à améliorer réellement la situation.

Pour asseoir la discussion, je citerai ici particulièrement la session de l'Arbeitsgemeinschaft für Umweltfragen, ce qu'on a appelé l'Umweltforum du 17.11.1983 à Düsseldorf, dont il existe un compte rendu sténographique. De très nombreuses contributions sur le sujet ont été apportées à ce forum par tous les groupes intéressés. La session a commencé par la prise de position circonstanciée du Deutscher Gewerkschaftsbund et du Bundesverband der deutschen Industrie.

On peut en retenir, à mon sens, qu'il ne faut pas attendre grand-chose de ces programmes pour atténuer le problème du chômage. Les propositions prévoyant en République fédérale d'Allemagne une dépense de 15 à 40 milliards de marks dans les dix ou vingt années à venir et la création de 400.000 à 760.000 emplois sont insuffisamment motivées et par conséquent elles seront difficiles à financer.

Le financement de ces programmes aurait certainement de graves inconvénients pour l'économie allemande et cet effet négatif n'a pas été suffisamment pris en compte dans les études.

Au surplus, une initiative aussi isolée ne manquerait pas de perturber davantage encore les efforts internationaux pour la protection de l'environnement. Le pour et le contre de ces programmes fait l'objet d'une riche documentation dont nous avons parlé et je n'énumérerai donc pas tous les arguments dans un sens ou dans l'autre, je me contenterai de faire observer une fois de plus que les estimations des effets positifs sur l'emploi ne reposent pas sur une base assez solide. Les arguments qui ont été invoqués sont hypothétiques et se rapportent en partie à des conditions qui ne sont plus réunies. Dans l'élaboration de ces programmes, je crois que beaucoup commettent l'erreur fondamentale suivante.

Le taux élevé de chômage est essentiellement dû au manque de rentabilité des investissements producteurs d'emplois qui sont peu adaptés à la demande, si bien que les programmes en question ne sauraient fournir la solution du problème. D'ailleurs, l'idée même est à mon avis anti-européenne. La tentative d'harmonisation européenne doit nécessairement échouer du seul fait que l'intérêt politique pour telle ou telle question de protection de l'environnement varie au sein de la Communauté européenne et que par conséquent les programmes communs se heurteront forcément à des difficultés insurmontables.

Dans ces conditions, il me paraît justifié d'affirmer que l'harmonisation des efforts de protection de l'environnement dans le cadre de la Communauté européenne est une tâche urgente et que les efforts nécessaires préconisés par M. Narjes dans cette proposition de programme méritent d'être soutenus partout où ils ont une chance d'uniformiser la protection de l'environnement. Cette uniformisation réduirait le risque d'un effet néfaste de la concurrence sur l'emploi.

Aux craintes que suscitent les programmes de protection de l'environnement, on peut ajouter les arguments suivants :

- Les moyens qui seront consacrés à la protection de l'environnement manqueront ailleurs ; par conséquent, un effet positif dans un secteur créera un effet négatif dans un autre secteur.
- Actuellement, les exigences de qualification pour la protection de l'environnement ne sont que dans une très faible mesure satisfaites par les chômeurs.

Je tiens aussi à mettre en garde contre un financement par le crédit : cette solution apparente ne fait que repousser les problèmes et n'aura guère de chances, sur le plan politique, d'être adoptée, étant donné la situation budgétaire de la Communauté européenne aussi bien que des Etats membres.

Il n'est pas possible de prélever sur les crédits nationaux consacrés au soutien financier des chômeurs les sommes nécessaires à ces programmes à cause du décalage de qualification dont je viens de parler. En raison de la charge fiscale, les considérations isolées de politique financière ne plaident pas non plus dans ce sens.

En somme, je constate :

1. L'emploi et la protection de l'environnement sont liés.
2. La quantification de cette dépendance n'est pas possible.
3. L'harmonisation internationale de la protection de l'environnement est urgente pour diminuer les risques dus aux inconvénients de la protection de l'environnement pour l'emploi.
4. Les projets de création d'emplois dans le secteur de la protection de l'environnement n'apportent pas de solution au problème de l'emploi.

Ministère de l'Environnement

Cabinet

Neuilley, le 15 octobre 1981

14, Boulevard du Général Leclerc

92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Téléphone : 758-12-12

Télex Demin 020602 F

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

UNE COMPOSANTE IMPORTANTE DE LA POLITIQUE DE CREATION D'EMPLOIS,
UN MOYEN DE REGIONALISER L'ENVIRONNEMENT

PROPOSITIONS ET PLANS D'ACTION SOUMIS

à

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

VERSION PROVISOIRE

Jacques VIGNERON



I. Objet du rapport

Dès le 6 août 1981, le Ministre de l'Environnement définissait auprès de son Cabinet une mission d'études "centrée dans un premier temps sur les problèmes de l'emploi et de l'environnement,

- en favorisant l'organisation de tables rondes régionales dès septembre 1981, permettant de susciter un vaste mouvement des associations et des collectivités locales et régionales pour la création d'emplois dans les secteurs productifs de l'environnement (plans énergétiques régionaux, recyclage des déchets, etc...),

- en définissant les éléments de base concernant une politique de formation et de communication, qui pourront renforcer cette politique Emploi-Environnement. Ces éléments peuvent concerner notamment :

- . les banques de données pour les usagers et les associations,
- . la formation des responsables d'associations,
- . la consécration des formations universitaires en environnement".

Cette mission marquait la volonté de tout mettre en oeuvre, concrètement, pour qu'à l'échelle microéconomique des réalisations concrètes de création d'emplois et d'entreprises, dans les secteurs productifs de l'environnement, viennent concourir à la politique de l'emploi définie par les deux premiers gouvernements présidés par Pierre MAUROY.

Depuis longtemps, des études macroéconomiques en France et à l'étranger (annexe 1) ont permis de lever le doute concernant les effets apparemment contradictoires d'une politique de protection de l'environnement, des travailleurs et des consommateurs sur l'emploi et le développement ou/et le maintien des entreprises. Dans la mesure où les entreprises sont soumises aux mêmes contraintes, aux mêmes normes, c'est-à-dire aux mêmes conditions économiques, le développement des législations anti-pollution n'a pas eu pour effet global la disparition d'emplois ; le développement d'une industrie spécialisée dans l'anti-pollution a constitué longtemps un des exemples privilégiés de cet effet bénéfique pour la création d'emplois. Malheureusement, trop de dispositifs anti-pollution, négligeant d'utiliser les ressources locales, font appel à de grosses consommations d'énergie. L'augmentation du coût de l'énergie, et

.../...

- 6 -

L'effondrement d'une partie de la grande industrie remettent en cause, du moins partiellement, ce schéma macro-économique. En outre, certaines sociétés monopolistiques entendent utiliser l'accélération d'une législation anti-pollution comme un moyen d'accroître la concurrence et une possibilité supplémentaire d'éliminer les petites et moyennes entreprises (cf la T.O.S.C.A.).

L'objet du rapport (cf calendrier et programme d'action) est donc de proposer :

1.1. des créneaux d'intervention immédiate (budget 1982) permettant :

- a) la création d'emplois,
- b) le maintien d'emplois menacés, en particulier dans la gestion des espaces naturels (disparition d'une multitude de petits métiers, accompagnée d'une perte de savoir-faire et de systèmes productifs, (exemple : vannerie, taille de la pierre, etc...)).

1.2. Une stratégie d'ensemble (à partir de procédures diversifiées, dont les tables rondes Emploi-Environnement) permettant :

- le démarrage immédiat de certains objectifs localisés et finalisés (exemple : une petite entreprise d'escargots), dans un espace naturel, dépendant de l'Etat ou/et des collectivités locales ou régionales.

- le transfert progressif (mais le plus rapidement possible) des compétences de l'Etat à celles des élus régionaux, ce qui implique pour fin février 1982 des propositions financières globales pour le budget 1983 de l'Etat et des régions.

- la mise en place de procédures financières régionalisées pour éviter que les "spécialistes de la subvention d'Etat partielle et tournante" ne viennent détourner les fonds publics des secteurs productifs de l'environnement, c'est-à-dire devant rentabiliser à moyen terme les masses et charges salariales. L'annexe 2 (ainsi que le calendrier et programme d'action) précise les rapports entre cette approche macro-économique et le programme projeté.

1.3. Une mobilisation locale et régionale

1.3.1. Les tables rondes régionales Emploi-Environnement s'appuient sur les motivations environnementales des jeunes (bien souvent les jeunes chômeurs veulent un "emploi" certes, mais surtout un travail utile pour la société et espèrent y trouver une joie de vivre - relations plaisir-

.../...

métier).

1.3.2. Cette mobilisation peut venir renforcer les Assises Régionales de l'Environnement, prévues en 1982 pour définir la Charte de l'Environnement promise par François MITERRAND et aboutir à une collaboration inter-régions (cf calendrier d'action).

1.3.3. La dimension européenne est également un facteur qui est pris en compte dans le plan d'action, et qui donnera aux jeunes à la recherche d'un emploi utile pour l'environnement, cette perspective internationale qu'ils revendiquent. Des Ateliers Européens Emploi-Environnement prévus pour juin 1982, et des formations en alternance faisant appel à des "tours de France et d'Europe des compagnons" concrétiseront d'une part l'avance de la France en matière d'emploi environnement, d'autre part un enrichissement critique de ce programme.

II. Alternative fondamentale pour la protection de l'environnement

II.1. Le "conservatisme"

Le système industriel, lié à un développement sans précédent des systèmes urbains, a été développé grâce à deux hypothèses :

- le caractère "indéfini" des ressources mises en oeuvre dans la production et l'urbanisation,
- la capacité "quasi infinie" de l'environnement d'encaisser les pollutions associées à ces modes de vie et de production.

Aux atteintes graves de l'environnement, la réponse s'est située à plusieurs niveaux :

II.1.1. Constitution d'un vaste mouvement à dimension politique et à l'échelle européenne de "protectionisme de la nature" et de "défense des consommateurs" (pour mémoire, la Direction Environnement de la C.E.E. Bruxelles fait appel à ces deux notions dans son intitulé même).

II.1.2. Développement d'un système de lois, d'un outil réglementaire, et d'une police de protection de l'environnement (lutte anti-pollution, contrôle et élimination des déchets, économies d'énergie, délimitation de "sanctuaires" excluant toute production de type industriel, installations classées, sécurité du travail, sécurité écotoxicologique du citoyen, etc...). Ce dispositif développé à l'échelle nationale n'a en pratique pas été tendu au niveau local, ce qui a limité tant la crédibilité que l'efficacité d'un tel système.

.../...

II.1.3. Quelques tentatives de modification des processus de production et de consommation pour limiter les effets de la pollution ou le coût de la dépollution.

II.1.4. Une base conflictuelle permanente entre les "conservationnistes" et les "systèmes de production", qui rend exceptionnelles les procédures d'optimisation entre les contraintes écologiques et les impératifs économiques (cf l'efficacité limitée des études d'impact lors de l'extension des usines et l'implantation des centrales électriques). On constatera avec intérêt que la préparation des différentes tables rondes confirme cette base conflictuelle.

II.2. Rentabiliser la protection de l'environnement en contrôlant et diversifiant la production, le mode et les circuits de consommation

Le mode de production industriel associé au processus d'urbanisation intensive s'est imposé en éliminant tous les autres processus de production. Un moyen global de répondre aux agressions faites à l'environnement est :

- d'une part de limiter la croissance de type industriel, et de limiter ses effets en modifiant les productions elles-mêmes. A titre d'exemple, on peut imaginer que la récupération du verre (2 millions de tonnes répandues chaque année sur le territoire métropolitain) résultera de procédés sophistiqués de récupération, (par exemple : utilisation de procédés optiques pour séparer les multiples verres après avoir réduit ceux-ci en éléments fractionnés). Au contraire, on peut, grâce à une réglementation, limiter le nombre de modèles et de verres employés, sélectionnés en fonction d'un petit nombre d'usages. Cette conception du produit incluant le processus de récupération limitera le coût énergétique de récupération et de recyclage des produits. Bien entendu, comme dans tout problème d'environnement, l'intervention du champ social diminue le coût énergétique et la consommation des ressources du processus de production. Il n'est pas évident qu'une telle méthode corresponde à l'intérêt de la "branche" concernée qui peut estimer que les investissements déjà faits impliquent le maintien d'une production élevée et qu'il peut être rentable d'accroître les potentialités du système en répercutant aux prix à la consommation le surcoût du recyclage. Dans ce domaine, il n'y a pas de secret chaque fois que l'on investit X millions de FF on crée tant d'emplois. Cette méthode n'inclut pas le paramètre compétitivité de l'industrie et connaît très vite ses limites ne serait-ce que par ses

effets négatifs sur le commerce extérieur.

- d'autre part, de diversifier les productions en établissant, chaque fois que possible, des circuits courts de distribution et d'auto-consommation. Un des effets de l'agriculture industrielle est d'avoir éliminé toute une série de productions secondaires, soit en modifiant les habitudes de consommation (exemple : abandon de certains fruits, etc...) soit en y substituant des importations de produits correspondants. La situation des terres abandonnées (cf reconquête des terres désertifiées) et son corollaire, la diminution des cultures vivrières dans les pays du Tiers-Monde affamés par les échanges internationaux pilotés par les pays industrialisés constituent des bases exemplaires pour le développement d'une politique de l'emploi-environnement.

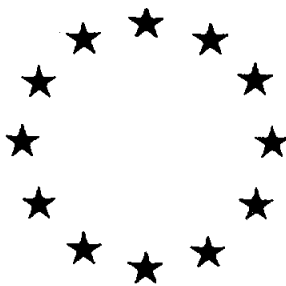
"Quel environnement, pour quelle population, quels modes de production et de consommation et quel plaisir de vivre ?" constitue le schéma qui associe nouveaux modes de production et protection de l'environnement. On verra à quel point les causes du déficit de la balance du commerce extérieur de la France confirment cette analyse. Et comment la politique emploi environnement peut aider à reconquérir le marché intérieur.

II.3. Le nouveau rôle des associations de protection de la nature pour la définition d'une nouvelle croissance.

Face à la priorité du gouvernement de réduire le plus rapidement le chômage, les associations de protection de la nature auront le sentiment de passer au second plan de l'actualité. C'est pourtant au moment où la diversification des modes de production implique une rigueur absolue pour la protection des terres fragiles, un inventaire des potentialités des micro-régions, et un effort de créativité populaire que le mouvement associatif pourrait retrouver un rôle d'avant-garde et un rôle critique à l'égard des planifications administratives départementales ou/et régionales de la politique emploi-environnement. Les élus devront prendre en charge ces programmes pour que la politique emploi-environnement ne se réduise pas à une série de gadgets expérimentaux, ils auraient tout intérêt à être "critiqués" par des associations participant à ce couplage nouvelles production et protection de l'environnement. Les scientifiques qui président souvent les associations de protection de la nature devraient utiliser leur indépendance à cet indispensable rôle d'expert que les projets emploi-environnement impliquent pour être efficaces.

.../...

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 21 février 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 10

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES
POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palais des Congrès

LA CONTRIBUTION D'UNE POLITIQUE INTEGREE DE L'ENVIRONNEMENT
AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE
EUROPEENNE

Gunter Schneider

Commission des Communautés Européennes, Bruxelles

83.758
01.52

INTRODUCTION

1. Le Conseil des Ministres (1) et le Parlement européen, qui en a débattu récemment, ont tous deux reconnu que la politique de l'environnement et les actions dans le domaine de l'environnement peuvent contribuer à la lutte contre le chômage (2). Un récent avis du Comité économique et social sur la mise en oeuvre d'une politique de l'environnement créatrice d'emplois le reconnaît également (3).

2. La politique de l'environnement ne peut prétendre être une politique de l'emploi. Le troisième programme d'action en matière d'environnement de la Communauté économique (4) relève néanmoins deux aspects capitaux de la politique de l'environnement : l'intégration de la dimension environnement dans les autres politiques et la nécessité de contribuer aux efforts déployés dans la Communauté pour trouver des solutions aux problèmes majeurs qui la confrontent, y compris le chômage, les disparités régionales croissantes et le changement structurel.

LES CONTROVERSES PASSES ET LA SITUATION ACTUELLE

3. Il y a eu quantité de controverses, dans le passé, sur la question de savoir si les politiques et les réglementations des années 60 et 70 relatives à l'environnement avaient eu un effet positif ou négatif sur l'emploi. De nombreuses études macro-économiques, micro-économiques et sectorielles menées dans un certain nombre de pays européens et dans d'autres pays de l'OCDE se sont efforcées d'apporter une réponse définitive à cette question. Leurs résultats ont été quelque peu ambigus et la controverse se poursuit, bien que nous estimions, quant à nous, que les politiques de l'environnement ont été neutres, d'une manière générale, pendant les périodes étudiées, qu'elles le resteront probablement ou qu'elles auront un effet légèrement positif sur l'emploi dans la suite des années 80.

Toutefois, plutôt que de regarder en arrière et d'essayer de mettre fin à une controverse qui n'a plus qu'un intérêt historique, il est plus utile de faire le bilan de notre situation actuelle et de se tourner vers l'avenir car il sera marqué par l'apparition de nouveaux éléments que les modèles du passé ne permettaient pas de prévoir. Il est de fait que la situation économique à laquelle nous sommes confrontés est très différente de celle de la fin des années 60 et au début des années 70. Il convient d'examiner les politiques et les programmes de l'environnement en fonction de ce contexte socio-économique radicalement différent et de l'objectif que s'est fixée la Commission, à savoir aider au développement à long terme et faciliter le changement structurel, encourager l'investissement et l'innovation et atténuer les disparités régionales.

(1) J.O. C46, 17 février 1983.

(2) J.O. C135, 24 mai 1983.

(3) CES 855/83.

(4) J.O. C46, 17 février 1983.

LA PORTEE DU "DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT"

4. S'agissant des questions relatives à l'environnement, un certain nombre d'observations s'imposent.

4.1 Premièrement, de nombreuses dispositions législatives sur l'environnement ont été adoptées et sont à présent appliquées en ce qui concerne l'eau, l'air et, à un moindre degré, les déchets et les bruits. Dans l'industrie, on a tenu compte, dans l'ensemble, de ces exigences, ce qui a conduit à une certaine amélioration de la qualité de l'environnement : dans la Communauté Européenne 1 200 000 personnes environ occupent, à l'heure actuelle, des emplois liés à la production, à la construction et au fonctionnement de moyens de lutte contre la pollution, au traitement de l'eau et des effluents, à l'évacuation des déchets et à d'autres aspects du "secteur environnemental". Il y a lieu de rappeler que l'emploi d'une grande partie de la main-d'oeuvre qui participe à la fabrication de ces équipements est assuré grâce aux exportations à destination de marchés extérieurs à la Communauté.

4.2 Deuxièmement, le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement continuent d'être un sujet de préoccupation majeure. L'évolution des jugements de valeur et des attitudes qui a suscité l'exigence d'une meilleure qualité de la vie et l'intérêt porté au patrimoine culturel et écologique dans le cadre des activités de loisirs et de sauvegarde de l'environnement est démontrée d'une manière spectaculaire par les décisions prises en matière d'implantation, qu'elles émanent de nouvelles industries ou de particuliers. Il ne fait pas de doute que dans la Communauté, tout comme aux Etats-Unis, le choix de l'emplacement prévu pour les nouveaux investissements est largement dicté par l'environnement et la qualité de vie qu'il offre.

On le constate en particulier pour les industries nouvelles faisant appel à des technologies de pointe (micro-électronique, communication, informatique, etc.) ; elles demandent à s'implanter à des endroits offrant à leurs dirigeants et à leur personnel un environnement de haute qualité, de nombreuses possibilités dans le domaine culturel et éducatif, de bonnes communications et une vaste gamme d'activités de loisirs.

4.3 Cette évolution structurelle dans le sens de l'exigence d'un bon environnement a deux conséquences importantes.

Premièrement, elle montre que pour un grand nombre d'industries nouvelles, la qualité élevée de l'environnement est une condition sine qua non de l'investissement et partant, du développement économique.

Deuxièmement, elle soulève de grandes difficultés pour les conurbations industrielles plus anciennes et pour bon nombre de régions périphériques plus pauvres. Il leur faut absolument attirer des investissements pour remplacer les pertes d'emplois et ce, dans un cadre peu attrayant caractérisé par des logements vétustes et délabrés, des sites et des bâtiments industriels à l'abandon et la dégradation consécutive à l'exploitation des mines de charbon ou à d'autres utilisations industrielles ; de même que certaines régions périphériques, ces agglomérations industrielles offrent peu d'avantages du point de vue de l'environnement, comparées aux nouvelles zones de croissance dans la Communauté.

D'autres régions - par exemple des régions côtières, montagneuses ou historiques - connaissent des difficultés du fait que l'environnement, leur principal atout, risque d'être endommagé par le développement du tourisme ou par d'autres projets destinés à exploiter leurs avantages. Il convient donc de parvenir à un équilibre satisfaisant entre la conservation et la protection d'une part et le développement économique et la création d'emplois d'autre part.

L'exigence d'une protection et d'une amélioration de l'environnement est par conséquent grande et il ne s'agit pas du degré minimum de protection destiné à prévenir des effets fortement préjudiciables à la santé. La question qui se pose n'est donc pas celle de la nécessité elle-même de la protection, mais celle de son étendue et des moyens qu'elle exige et aussi celle de savoir dans quelle mesure elle peut contribuer au développement économique et, de ce fait, à l'emploi.

EXEMPLES D'ACTEURS ET D'ACTIONS DANS LE "DOMAINE ENVIRONNEMENTAL"

5. Il existe un très grand nombre d'instances de tout genre, d'organismes, de sociétés, d'entreprises, etc. publics et privés, qui s'occupent de la conservation et de l'amélioration de l'environnement et de la mise à disposition des biens et services contribuant à une bonne qualité de l'environnement. Prises en bloc, elles constituent ce que l'on peut appeler le "secteur environnemental". On peut mentionner, à titre d'illustration, quatre aspects de ce secteur dit environnemental.

5.1 Premièrement, l'établissement de l'infrastructure environnementale de base : travaux d'adduction de l'eau, de canalisation et de traitement des effluents, d'assainissement, de collecte et d'évacuation des déchets, de protection des côtes, de prévention de l'érosion, etc. Cette infrastructure est nécessaire dans les zones de développement, dans les régions d'exploitation touristique ou dans celles où les normes de base, à cet égard, ne sont pas atteintes. Il se peut aussi que dans certaines villes et conurbations anciennes une partie de cette infrastructure ait besoin d'être remplacée ou renouvelée.

5.2 Deuxièmement, la fourniture de matériel antipollution et de traitement des déchets à l'industrie et au secteur public. Dans le cadre de leurs activités, les fournisseurs des équipements de base de l'infrastructure environnementale, de la lutte contre la pollution et du traitement des déchets utilisent les productions et les services d'une vaste gamme d'entreprises, qu'il s'agisse du génie civil et du bâtiment, de la construction mécanique et électrique ou de l'industrie chimique.

5.3 Dans cet élément industriel du "secteur environnemental" il y a lieu de relever l'importance croissante de la production de matériels et de technologies permettant aux entreprises de réutiliser et/ou de recycler leurs déchets et de réaliser ainsi des économies de matières premières et, dans bien des cas aussi, d'eau et d'énergie. Le recyclage des déchets métalliques est un procédé bien connu ; parmi ceux qui le sont moins on peut citer la régénération des huiles usées, le recyclage de certaines matières plastiques et la récupération de métaux lourds et précieux à partir des effluents des installations de finissage des métaux. A ces opérations sont liées des activités telles que le développement de "technologies propres"

et un meilleur contrôle des processus de fabrication grâce à des instruments et à des micro-processeurs qui permettent des économies d'énergie et de matériaux tout en réduisant la quantité des déchets et la pollution. Dans bon nombre de ces cas, les principales raisons des investissements sont les pressions qui s'exercent sur le marché pour le recours à des méthodes plus efficaces et une utilisation plus économique des matières premières, de l'énergie et de l'eau.

5.4 Une troisième série d'activités, tout à fait différentes, dans le "secteur environnemental", concerne la conservation et la gestion de zones constituant un patrimoine écologique ou culturel ainsi que l'entretien et l'amélioration de l'environnement bâti en général - par exemple la rénovation ou la restauration de logements, la mise en valeur de terres abandonnées ou incultes, etc. Ces activités sont très souvent entreprises par le secteur public mais souvent ce sont aussi des particuliers, des sociétés et d'autres organismes qui s'attachent à préserver et à entretenir des édifices représentant un intérêt historique et des sites naturels pittoresques. Dans de nombreux cas ils bénéficient de dons ; dans d'autres leurs activités sont financées grâce aux droits d'entrée payés par les visiteurs.

5.5 Il convient de mentionner, enfin, le développement pris par toute une série de groupes indépendants dits "alternatifs", de petites entreprises et coopératives qui donnent des renseignements sur l'environnement, s'emploient à remettre en état des canaux ou des sentiers, fournissent des aliments macro-biologiques, utilisent des techniques agricoles "propices" à l'environnement, etc. On peut citer, à titre d'exemple, les "Friends of the Earth" (Amis de la Terre) au Royaume-Uni et les sociétés "Memo" aux Pays-Bas.

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION

6. Pour illustrer l'exposé qui précède, les exemples suivants d'activités de la Commission relatives à l'environnement montrent de quelle manière on peut apporter une contribution au développement économique et, par conséquent, à l'emploi.

6.1 Le développement régional

Dans de nombreuses régions moins favorisées ou plus pauvres de la Communauté, il se pose des problèmes dus à la fois à l'environnement et au chômage. Ces zones ont besoin d'une infrastructure environnementale nouvelle ou renouvelée pour leur développement économique et elles font l'objet de divers programmes de développement économique (la Communauté participe à bon nombre d'entre eux par ses différents instruments financiers) en fonction desquels une grande partie de cette infrastructure est réalisée grâce à des fonds publics. Les programmes ainsi financés, ou susceptibles de l'être, comportent : des travaux de canalisation, d'adduction d'eau et de traitements des effluents ; des installations d'évacuation des déchets ; la remise en état des sols après l'exploitation industrielle, minière ou agricole ou à la suite de la dégradation naturelle ; la protection des côtes ; l'aménagement des cours d'eau ; des réseaux de drainage et le développement des ressources hydriques. Tous ces travaux entraînent la création d'emplois à court terme pendant le stade de la construction. Dans certains cas, en particulier dans les programmes de traitement des eaux et des effluents et dans les projets d'évacuation des déchets, on assiste à la création d'emplois à long terme au niveau du personnel d'exploitation.

A un niveau à coefficient de capital moins élevé que les actions susmentionnées, la gamme des exemples est presque illimitée. Dans les zones rurales, en particulier dans celles qui sont moins favorisées, le développement de l'agriculture peut être intégré à d'autres activités économiques telles que le tourisme et les loisirs ou à l'amélioration des services locaux destinés aux résidents, par exemple à la gestion de réserves naturelles et de zones sensibles, à l'implantation de parcs ruraux, à la conservation, à l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers, à l'amélioration du logement, à une gestion écologique générale destinée à attirer les touristes, etc. Dans les zones urbaines les occasions ne sont pas moins variées : rénovation des logements et d'autres bâtiments, amélioration des espaces verts, aménagement de jardins sur des terrains vagues, programmes restreints de recyclage, restauration, préservation et gestion des sites d'intérêt historique.

Il est évident que dans les zones critiques, il y a de fortes chances pour qu'une grande partie des activités mentionnées ci-dessus et en particulier les actions à coefficient élevé de capital soient financées - si elles le sont - par le secteur public. C'est là le corollaire inévitable de la situation dans les régions économiquement défavorisées. C'est pourquoi le pouvoir central et les pouvoirs régionaux ou locaux prennent la direction des opérations dans ces régions (dans bien des cas avec l'aide de la Communauté). Il y a toutefois lieu de souligner que les activités ne relèvent pas toutes du secteur public. Même dans les zones critiques le secteur privé reste actif. De plus on observe, dans toute l'Europe et ailleurs, notamment aux Etats-Unis, toute une série d'"initiatives économiques locales" : entreprises, sociétés, coopératives et autres formes d'associations qui fournissent des emplois, entreprennent des actions dans le domaine de l'environnement et arrivent à fonctionner grâce aux ressources du marché, à des subventions privées, aux deniers publics ou à la combinaison de ces trois sources de revenus. La Commission encourage les échanges d'expériences entre ces types d'entreprises.

6.2 Le changement structurel

Au cours du discours qu'il a prononcé en février 1983 devant le Parlement européen, M. Thorn, Président de la Commission a fait observer :

"La Commission n'a cessé de répéter que si l'on veut restaurer la croissance en évitant de rallumer l'inflation, c'est la relance des investissements productifs qui doit être au centre de notre stratégie.

C'est, en effet, par l'investissement que passe la solution durable du problème de l'emploi ; c'est par l'investissement que passe la maîtrise du développement technologique ; c'est par l'investissement que passent l'amélioration de la compétitivité et la rénovation industrielle de la Communauté. Pour ces trois raisons, l'investissement doit mobiliser tous nos efforts dans la décennie 1980."

Ce changement structurel et les investissements qu'il exige nous offrent une importante occasion, celle d'intégrer totalement la dimension environnementale à la structure industrielle de demain qui doit tenir compte de la nécessité d'utiliser rationnellement nos ressources et notre environnement naturels. Cela nous permettra de ne pas renouveler, à l'avenir, nos erreurs passées et de faire en sorte que l'environnement puisse soutenir la croissance économique.

Une importante série de possibilités dans ce domaine se présente au niveau général de l'"industrie de l'environnement" dans l'ensemble de la Communauté ; il s'agit d'assurer qu'elle pourra donner suite, avec toute l'efficacité voulue, à la demande de biens et services relatifs à l'environnement qui existe tant sur le plan intérieur que sur les marchés de l'exportation. Les industriels peuvent jouer un rôle important en innovant, en mettant au point et en encourageant l'adoption de nouvelles technologies qui aideront l'industrie à se restructurer avec des biens d'équipement non seulement moins polluants, mais également plus efficaces et exigeant moins de matières premières, d'eau et d'énergie. Les programmes de recherche et de développement de la Communauté portant sur la réutilisation et le recyclage des déchets et des matières secondaires constituent d'importantes contributions à cet égard, de même que les sept études pilotes sur les technologies propres qui sont en train d'être financées.

Il y a lieu de mentionner trois actions complémentaires riches de possibilités :

Premièrement, assurer la mise à disposition d'un nombre suffisant de personnes possédant les aptitudes et la formation voulues pour travailler dans ces domaines.

Deuxièmement, fournir les crédits nécessaires à l'industrie pour mettre au point, lancer et fabriquer des produits nouveaux.

Troisièmement, s'assurer que dans le domaine des technologies propres, de la lutte contre la pollution et du matériel de traitement des déchets les industriels connaissent les nouvelles techniques, les nouveaux produits et processus, les nouveaux débouchés sur le marché et qu'ils ont une vue intégrée du marché européen.

La Commission apporte son appui à quelque 28 études destinées à identifier les risques de pénurie sur le plan de la formation spécialisée et à proposer des moyens d'y remédier. Du point de vue du financement le "nouvel instrument communautaire" est un outil très utile car se sont surtout de petites et moyennes entreprises qui s'intéressent à ce type de fabrication. Enfin, la Commission apporte son appui à la mise au point de systèmes d'experts destinés à fournir en liaison directe des renseignements sur le marché européen du matériel antipollution et de traitement des déchets ainsi que des données sur l'évolution des technologies et les nouveaux produits dans ce domaine.

6.3 Les recherches en cours et l'élaboration d'une politique dans les domaines de l'environnement et de l'emploi

L'évaluation précise du coût et du bénéfice des politiques de rechange est un aspect très important de la politique de l'environnement. La Commission examine en ce moment les méthodes qu'il convient d'adopter à cet égard.

Un autre aspect, presque plus important encore, consiste à connaître la nature exacte des dangers auxquels l'environnement est exposé, surtout à une époque où un grand nombre des problèmes qui se posent sont liés aux micro-polluants ou au risque potentiel de l'exposition à long terme à de faibles doses.

A un autre niveau, mais toujours en vue de l'obtention d'informations sur les dommages que l'environnement risque de subir, se situe le programme de travail relatif à l'élaboration d'un système européen d'information sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles qui doit fournir des données de base et des systèmes d'alerte rapide destinés à orienter les décisions relatives au développement, de manière à prévenir les dangers plutôt que d'avoir à remédier aux dégâts.

Une des critiques auxquelles la politique de l'environnement a donné lieu à juste titre vise la manière dont les règlements ont été appliqués - elle a souvent été rigide et génératrice de dépenses inutiles pour l'industrie. La Commission mène en ce moment des recherches sur l'expérience acquise en Europe et aux Etats-Unis, afin de se documenter sur la manière de forger les instruments de la politique de l'environnement qui doivent être non seulement efficaces sur le plan écologique, mais également rentables et donner à ceux qui sont concernés une certaine latitude dans les limites d'une exécution économiquement efficace. Cela présuppose, naturellement, le recours aussi fréquent que possible aux mécanismes du marché pour atteindre les objectifs que l'on s'est fixés en ce qui concerne l'environnement.

La Commission a un rôle capital à jouer, celui d'agir au niveau de la Communauté pour permettre la diffusion de l'expérience et des pratiques appropriées. Il y a lieu de mentionner trois des activités en cours dans ce domaine :

- une étude destinée à réunir des exemples de travaux et de projets des Etats membres dans le domaine de l'environnement qui ont été particulièrement fructueux sur le plan de la création d'emplois ;
- une étude destinée à regrouper et à illustrer les expériences menées dans des secteurs de l'industrie qui sont allées au delà du "traitement en fin de canalisation", s'agissant de la protection de l'environnement, et qui ont commencé à intégrer des processus ou des technologies moins polluants dans la fabrication même, tout en réalisant des économies dans les dépenses de fonctionnement ou d'investissement ;
- l'organisation d'une Conférence technologique permanente des collectivités locales européennes (STCELLA) pour encourager les transferts de technologie entre les communes (en particulier du point de vue du traitement de déchets et des produits chimiques dangereux).

Il y a enfin lieu de préciser que, par leur nature même et plus spécialement parce que la Commission s'est engagée sur la voie d'une politique intégrée de l'environnement, ses activités dans ce domaine sont très étendues. Afin de les rassembler davantage, de leur donner plus d'élan au sein de la Commission et de montrer aux Etats membres et aux autres pays les possibilités qui se présentent, il est prévu d'adresser au Conseil une "communication" exposant la contribution que des actions dans le domaine de l'environnement peuvent apporter à la lutte contre le chômage, illustrant le rôle déjà joué par la Commission et suggérant des moyens pour le renforcer et en donner une démonstration plus concrète.

CONCLUSION

Cet exposé n'est pas à considérer comme une évaluation classique des répercussions de la politique de l'environnement sur l'emploi, étant donné que des éléments d'appréciation théoriques et des données quantitatives figurent dans d'autres rapports présentés à ce colloque.

Nous avons cherché à démontrer que la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources font partie intégrante de la lutte que nous menons pour arrêter le déclin économique et industriel de l'Europe, diminuer les disparités régionales et atténuer les frictions provoquées par le changement structurel.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 24 février 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 8

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne) 1 - 3 mars 1984
Palacio de Congresos

INCIDENCES POSITIVES ET NEGATIVES DE LA POLITIQUE DE
L'ENVIRONNEMENT SUR L'EMPLOI

par Rolf-Ulrich SPRENGER

Directeur et doyen de l'Institut IFO de recherche économique,
Division de l'économie de l'environnement
Munich (République fédérale d'Allemagne)

83.717
01.52

Exposé de la question

Les incidences que peuvent avoir sur l'emploi les programmes de lutte contre la pollution retiennent particulièrement l'attention depuis que les nations industrielles connaissent des taux élevés de chômage. Toutefois, les opinions sur cette question divergent considérablement. Les dirigeants d'entreprise ont souvent remarqué que les programmes de protection de l'environnement contribuaient à aggraver le problème de l'emploi, mais les écologistes font observer qu'ils ont un effet stimulant sur l'économie et permettent de sauvegarder des emplois existants et d'en créer de nouveaux. La vérité se situe probablement à mi-chemin. L'objet du présent document sera d'examiner brièvement le problème sous ses deux faces : d'abord la face négative, puis la face positive.

Les programmes de protection de l'environnement peuvent nuire à l'emploi de plusieurs manières. Ils peuvent contraindre des patrons à fermer leurs usines. Ils peuvent entraver l'accroissement normal de la capacité de production (directement en empêchant la réalisation de nouvelles constructions, ou indirectement soit en drainant une partie des capitaux disponibles pour le financement de la capacité d'expansion, soit plus généralement en faisant obstacle à l'évolution normale de la croissance économique). Quand les dépenses nécessaires à la lutte contre la pollution provoquent des hausses des prix, elles peuvent susciter une diminution de la demande, de la production et des emplois. Elles risquent aussi d'inciter les entreprises à transférer leurs nouvelles capacités de production dans des pays étrangers dont les règles anti-pollution sont moins sévères.

D'un autre côté, le nettoyage de l'environnement crée aussi des emplois. On utilise de la main-d'oeuvre pour installer les dispositifs anti-pollution, pour fabriquer le matériel nécessaire et pour assurer le fonctionnement et l'entretien des dispositifs après leur mise en place. En outre, les pertes de production résultant des fermetures d'établissements rendues nécessaires par les impératifs de la lutte contre la pollution ont des chances d'être compensées par un accroissement de la production - et par conséquent du nombre d'emplois - dans d'autres établissements.

La question cruciale est donc de savoir si au total les pertes d'emplois sont plus importantes ou moins importantes que les créations d'emplois. Le bilan est difficile à établir et il est influencé par un certain nombre de facteurs parmi lesquels :

- l'état de l'économie au moment où la politique de l'environnement est mise en oeuvre ;
- la nature des mesures de protection appliquées ;
- la mesure dans laquelle l'industrie nationale ou des fournisseurs étrangers satisfont les besoins en matériel nécessaire à la lutte contre la pollution ;
- les effets de la politique sur les prix relatifs des denrées et des services traditionnels et sur la demande dans ces domaines ;

- les moyens de financer la lutte contre la pollution ;
- les effets à long terme sur la productivité de la nécessité de réduire les investissements consacrés aux locaux et aux équipements pour financer les moyens de lutte anti-pollution.

Résumé des observations recueillies

D'importantes recherches ont été menées pour évaluer les incidences des programmes de lutte contre la pollution sur l'emploi. Plusieurs pays ont effectué des études micro-économiques et macro-économiques pour mesurer les conséquences de leur programme national à la lumière des facteurs énumérés plus haut. Il est impossible de résumer dans ce court document toutes les analyses réalisées dans ce domaine. Il pourrait être utile néanmoins d'énumérer quelques-unes de leurs principales conclusions.

- a. Il conviendrait de se préoccuper surtout des incidences néfastes des règles en matière d'environnement sur l'emploi dans quelques industries hautement polluantes qui sont soit productrices de matériel et fortement utilisatrices de capital, soit caractérisées par une activité reposant sur de multiples opérations économiquement marginales. Il est d'une importance cruciale pour ces industries que l'on se penche sur les cas de fermeture d'usines et sur ceux où l'expansion et la modernisation se trouvent freinées par manque de capitaux.
- b. Les observations recueillies donnent à penser que les effets néfastes pour l'emploi des fermetures d'usines ayant pour origine les politiques de l'environnement sont très limités. Les affirmations tendant à prouver le contraire semblent excessives pour les raisons exposées ci-après.
 - Les fermetures d'usines dont on rend responsables les règles anti-pollution sont rarement imputables à une seule cause. Lorsque des dirigeants décident de fermer une installation, c'est généralement sous l'influence conjuguée d'un certain nombre de facteurs comme l'obligation d'appliquer les règlements officiels, des conditions de marché défavorables et la vétusté de l'équipement. Il ne faut donc pas incriminer uniquement les règles de protection de l'environnement. Dans presque tous les cas recensés de fermetures d'usines imputées à cette cause, d'autres facteurs d'ordre financier sont intervenus dans la décision.
 - Les usines dont les dirigeants attribuent la fermeture aux règles anti-pollution sont dans l'ensemble des établissements petits, anciens et marginaux qui n'ont pas les moyens de se conformer aux prescriptions. Des facteurs économiques les auraient probablement obligé à fermer de toute manière.
 - Une autre constatation importante est qu'un grand nombre de travailleurs perdant leur emploi par suite d'une fermeture d'usine sont réembauchés immédiatement par leur propre entreprise. Certains sont transférés dans d'autres entreprises ou dans

d'autres secteurs de l'économie. En outre, la production des usines dont on réduit progressivement l'activité tend à être confiée à d'autres usines de la même entreprise ou à d'autres entreprises du même secteur industriel. De telles opérations compliquent l'évaluation de l'incidence finale des fermetures sur l'emploi, mais n'en créent pas moins de toute évidence de graves problèmes locaux, surtout quand elles s'effectuent dans des zones déjà affectées par des taux de chômage élevés.

- c. Quant au transfert d'usines dans des pays appliquant des règles anti-pollution moins sévères, toutes les analyses à ce sujet indiquent qu'il s'agit d'un problème relativement mineur ayant peu de répercussions sur l'emploi.
- d. Certaines observations tendent à montrer que l'existence de règles de protection de l'environnement par les longues procédures juridiques qu'elle entraîne parfois, peut retarder la construction ou l'entrée en fonction d'usines nouvelles ou modernisées.

Il arrive même que l'impossibilité pour des investisseurs de se conformer aux impératifs anti-pollution aboutisse à l'abandon pur et simple d'un projet. Néanmoins, les problèmes viennent généralement beaucoup moins de la difficulté d'atteindre les objectifs fixés (taux d'émission autorisés, etc) que des modalités et des moyens de mise en oeuvre (imprécision, rigidité, délai d'obtention des licences, etc.).

- e. D'un autre côté, les programmes de lutte contre la pollution ont aussi été générateurs d'emplois. Un certain nombre d'études indiquent qu'ils ont entraîné la création de milliers d'emplois dans l'industrie de fabrication des dispositifs anti-pollution, dans la construction, dans la recherche et le développement en matière d'environnement, dans l'exploitation et l'entretien du matériel anti-pollution, et dans les services municipaux ou gouvernementaux chargés de la protection de l'environnement.

L'institut IFO, dans une analyse des emplois couverts par les dépenses publiques et privées relatives à l'environnement en République fédérale d'Allemagne, a estimé qu'en 1980, 380 000 emplois avaient été créés à l'aide des fonds destinés aux programmes de lutte contre la pollution. La nation a donc consacré environ 1,2 % de son PNB à la protection de l'environnement et employé dans ce secteur 1,4 % de sa population active. Le chiffre résultant des estimations de l'IFO englobe, approximativement :

- 180 000 personnes employées directement ou indirectement à l'installation des dispositifs anti-pollution utilisés en République fédérale d'Allemagne et à la fabrication du matériel entrant dans la composition de ces dispositifs ;
- 76 000 personnes nécessaires pour assurer le fonctionnement des moyens de lutte contre la pollution (stations d'épuration municipales, enlèvement et élimination des déchets solides et installations industrielles destinées à réduire la pollution) ;

- 40 000 personnes contribuant directement ou indirectement à la lutte contre la pollution en fournissant des denrées et des services nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des installations municipales anti-pollution ;
- 25 000 personnes employées à plein temps dans l'administration fédérale, nationale ou locale pour gérer les programmes de lutte contre la pollution (planification, surveillance et action destinée à assurer le respect des objectifs et des normes en matière d'environnement) ;
- 27 000 emplois liés à l'exportation de matériels anti-pollution ;
- 23 000 emplois dans la récupération et le recyclage des déchets (papier, verre, métaux, textiles, matière plastique et caoutchouc) ;
- et 9 000 emplois liés à la recherche et au développement en matière d'environnement effectués dans des établissements de recherche non industrielle.

Il n'est pas tenu compte dans ces estimations des emplois associés directement et indirectement à la fourniture de denrées et de services destinés à la consommation privée des personnes employées sur les crédits consacrés à la protection de l'environnement.

Ces emplois ne sont pas tous nouveaux ni imputables à la législation nationale sur l'environnement et un grand nombre d'entre eux auraient probablement été créés de toute façon même en l'absence de cette législation. Pour analyser l'augmentation nette du nombre d'emplois obtenus grâce aux crédits consacrés à l'environnement, il faut partir non pas d'études de ce genre, mais d'études macro-économiques comme celles qui ont été faites pour les Etats-Unis, le Japon et les Pays-Bas. Ces études indiquent qu'à une époque comme celle que nous traversons, où les programmes de protection de l'environnement nécessitent des dépenses accrues tandis que le chômage sévit, ces programmes ont une incidence bénéfique nette sur l'emploi. Selon les estimations des études macro-économétriques, le taux de chômage a été plus bas grâce aux programmes de protection de l'environnement qu'il n'aurait été en l'absence de tels programmes. On escompte que ces conséquences positives sur l'emploi disparaîtront quand les hausses de prix résultant des investissements nécessaires à la protection de l'environnement commenceront à avoir un effet de ralentissement sur la croissance du PNB. On prévoit toutefois qu'à longue échéance les programmes n'auront pas d'incidence nette significative sur l'emploi.

- f. Les règles destinées à protéger la santé publique et à favoriser l'utilisation raisonnable des ressources naturelles ont sauvé des emplois existants et encouragé des industries à se moderniser et à accroître leur efficacité. La pêche, la sylviculture, le tourisme, l'agriculture, les industries de l'alimentation et des boissons et les industries en plein essor du loisir et des occupations de plein air constituent d'importantes sources d'emplois mais sont tributaires de la propreté de l'eau et de l'air et de l'existence d'espaces naturels sans lesquelles elles ne pourront pas continuer à se développer. En outre, la modernisation

qu'entraîne l'application des règles relatives à l'environnement aboutit souvent à rendre les entreprises plus productives, plus efficaces et plus compétitives,

- g. Il convient d'observer que, du moins en République fédérale d'Allemagne, les investissements publics et privés consacrés à la réduction de la pollution sont plus générateurs de travail que les dépenses en capital d'un montant équivalent faites à d'autres fins. Par conséquent, l'effet créateur d'emplois de l'utilisation par les gouvernements d'une somme donnée au profit de projets de protection de l'environnement est plus grand que l'effet obtenu en consacrant des capitaux à d'autres projets. C'est pourquoi certains estiment que les projets du secteur public consacrés à l'environnement peuvent exercer une action stimulante sur l'emploi.
- h. Dans un petit nombre de pays, on a utilisé les mesures en faveur de l'environnement comme un moyen d'encourager la demande et de lutter ainsi contre la récession, apparemment avec un certain succès. Ce résultat est dû en partie au financement par le déficit budgétaire des dépenses ou subventions publiques. Aujourd'hui, les projets relatifs à l'environnement figurent souvent explicitement dans les programmes de travaux publics accélérés ou de grande envergure. Ils sont très différents par leur nature des efforts de lutte contre la pollution déployés dans les années 70. Alors que les programmes de ces années-là étaient centrés sur la lutte contre la pollution atmosphérique et la gestion de l'eau et des déchets solides, les programmes de création d'emplois plus récents englobent la conservation du sol, le renforcement des cours d'eau, le développement des parcs ruraux, la plantation de forêts, la restauration, la conservation et la gestion des sites d'intérêt historique, la rénovation de l'habitat urbain, l'amélioration du remblayage et la construction plus traditionnelle d'égoûts et de stations d'épuration.
- i. En résumé, on peut considérer que le financement de la lutte contre la pollution a pour le moment une incidence positive nette sur l'emploi. En outre, on a vu apparaître une industrie nouvelle qui a été depuis quelques années une source de création d'emplois. Cette industrie a la possibilité et la tâche difficile de concevoir des systèmes anti-pollution novateurs permettant de conserver les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de réduire les coûts. Si elle est à la hauteur de cette tâche, non seulement elle continuera à fournir des emplois, mais elle contribuera aussi au maintien de la viabilité et de la stabilité des économies nationales.

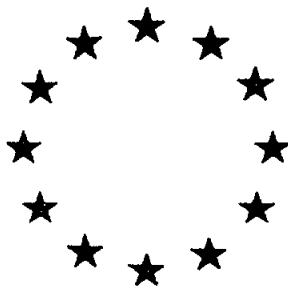
Suggestions relatives aux politiques de l'environnement

- a. Les règles de protection de l'environnement, comme toutes celles qu'édicte les gouvernements, peuvent être difficiles à supporter dans certains secteurs de l'économie - dans certaines régions, dans certaines professions et dans certaines industries. Quand elles engendrent de graves difficultés, il convient d'envisager l'adoption de mesures destinées à faciliter l'adaptation (aide au

développement régional ou aide au recyclage et à la réinsertion de la main-d'oeuvre, par exemple) ou de prévoir à l'intention de certaines régions des modalités spécifiques de mise en oeuvre (report des dates d'application par exemple), plutôt que d'abandonner ou de relâcher la politique de lutte contre la pollution. Il faut reconnaître en outre que la mobilité de la main-d'oeuvre, la fermeture et l'ouverture de nouvelles installations de production et l'orientation diversifiée du développement régional sont et ont été partie intégrante du processus d'adaptation de toutes les économies dynamiques.

- b. Un certain nombre d'études indiquent que les investissements publics en matière d'environnement sont un peu plus créateurs d'emplois que les autres dépenses publiques. Il faut donc assigner à la politique de l'environnement un rôle relativement important dans les programmes macro-économiques visant à combattre le chômage. Dans certains pays, elle a déjà été utilisée pour stimuler l'économie, avec d'assez bons résultats.
- c. L'un des principaux soucis de ceux qui élaborent les politiques de l'environnement est d'atteindre les objectifs fixés aux moindres coûts pour la société. Un grand nombre de dispositions prises dans le cadre du système traditionnel de "direction et commandement" dans le domaine de la protection de l'environnement ont néanmoins pour effet de porter les coûts au-dessus du minimum nécessaire pour atteindre les objectifs. Pour alléger la charge que les règles en matière d'environnement imposent au secteur privé, avec peut-être des effets néfastes sur l'emploi, il importe de trouver des solutions plus efficaces par rapport à leur coût. Un changement important dans les politiques de l'environnement qui aurait des incidences positives sur l'emploi consisterait à adopter des approches axées sur le marché ou reposant sur des mesures incitatives, de préférence à des lignes directrices rigoureuses et détaillées.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 9 février 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 6

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congresos

Texte de base de l'intervention
du représentant du Secrétariat de la
Confédération Européenne des Syndicats
Bruxelles

83.607
01.52

La Confédération Européenne des Syndicats est profondément concernée par les deux aspects constituant le thème de ce colloque : l'environnement et l'emploi.

Globalement, l'environnement peut être considéré comme tout ce qui fait les conditions de vie et de travail des individus.

Les organisations syndicales ont lutté de tout temps sur les lieux de travail contre le bruit, les fumées, les poussières, la chaleur, les émanations gazeuses, la manipulation des produits toxiques...

L'action du mouvement syndical, au niveau de la société, pour une amélioration des conditions de logement, la protection de la santé, la promotion de l'éducation, une qualité supérieure des produits et des services offerts sur le marché, en fait tout ce qui constitue le cadre et les conditions de vie, ... n'est pas moins ancienne.

Quant à la question de l'emploi, elle a toujours été une de nos grandes priorités car il ne peut y avoir de progrès et d'épanouissement pour l'individu sans la garantie et un niveau minimum de revenus. C'est donc dans ce sens que les représentants des travailleurs mènent le combat pour que nos sociétés reconnaissent le droit au travail comme un droit inaliénable et qu'ils exercent des pressions sur les gouvernements pour qu'ils mènent des politiques de plein emploi.

Au cours de ces dernières années, les questions de l'environnement et de l'emploi se sont imposées à notre attention à cause de la menace grandissante qu'elles font peser sur nos sociétés tant au niveau de l'économique que celui du social.

Avant d'aborder en quoi une politique de l'environnement peut contribuer à la création d'emplois nouveaux, je voudrais vous exposer de façon concise quelques positions de la CES sur ces deux questions.

Pour la Confédération Européenne des Syndicats (CES), la protection de l'environnement sur les lieux de travail ne peut être dissociée de celle menée en dehors de l'entreprise car, dans beaucoup de cas, il s'agit des mêmes sources, et les modes de production et de conception des biens et des services ont toujours une incidence directe ou indirecte, parfois de façon importante, sur le cadre de vie et l'environnement.

La CES considère que l'état actuel de l'environnement est le résultat du type de croissance économique déséquilibré qui a été poursuivi depuis le début de l'industrialisation.

Type de croissance qui s'est souvent caractérisé par l'hyperconcentration industrielle et démographique, par la prédominance de l'intérêt individuel sur celui de la société dans son ensemble, la recherche du profit immédiat sur celui à plus long terme. A ce sujet, tout produit nouveau devrait faire l'objet d'études systématiques et approfondies quant à son impact à long terme pour l'individu, l'environnement et le cadre de vie.

Combien de fois, en effet, les risques potentiels que font courir la production, la fabrication et l'utilisation de certains produits n'ont été découverts que bien longtemps après leur commercialisation.

On sait par exemple que l'amiante, appréciée pour son pouvoir isolant et sa résistance au feu, est un tueur potentiel car ses fibres attaquent le système respiratoire et produisent le cancer.

Le plomb est largement utilisé, notamment dans la fabrication des peintures et de l'essence, alors que des analyses plus strictes ont montré qu'il comporte des risques sérieux pour la santé et le développement des êtres vivants.

Pour la CES, une politique de l'environnement et du cadre de vie doit comporter nécessairement une réorientation en matière de politique industrielle, de politique énergétique, de la production industrielle en agriculture, d'aménagement du territoire (transports, urbanisme, logement...) et des mesures réparatrices sur base du principe du "pollueur payeur".

Il est un fait que c'est surtout l'actuel type de production industrielle et d'exploitation intensive en agriculture qui sont la plus grande source de dégâts pour l'environnement et le cadre de vie.

La sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie impose que l'on donne la priorité à des systèmes industriels non polluants et sûrs, à la production de biens durables et socialement utiles et que l'on mette fin aux gaspillages des matières premières et du travail.

Les décisions de politique industrielle doivent prendre en compte les incidences de l'exploitation inconsidérée des ressources et de la destruction de l'environnement. Les coûts sociaux liés à la dégradation de l'environnement doivent apparaître clairement, être pris en considération avant toute décision et être supportés par les entreprises.

La politique industrielle doit être orientée en vue d'une prévention de tout atteinte à l'environnement au lieu de se contenter de faire naître une industrie réparatrice à côté d'une industrie destructrice.

Une telle prévention nécessite une recherche systématique des procédés et productions de type industriel limitant les rejets nocifs, les déchets - en particulier ceux non recyclables ou à stockage problématique - le bruit, la pollution de l'air et des eaux de surface et souterraines, ou encore la dégradation des sols, le déboisement, la disparition des marais et zones humides constituant le microsystème pour la faune et pour la flore sauvages.

En matière d'emploi, les positions de la Confédération Européenne des Syndicats vous sont sans doute largement connues. En effet, vu la gravité de la situation qui persiste depuis de nombreuses années sur le marché du travail - 19 millions de chômeurs en Europe occidentale fin 1983 - notre Comité exécutif a publié au cours des années passées diverses résolutions indiquant la politique à mettre en oeuvre pour une stratégie du plein emploi et de redressement économique.

Notre dernier congrès (avril 1982) a focalisé ses travaux sur ce thème, et nous avons organisé depuis lors plusieurs manifestations européennes en vue de sensibiliser nos gouvernements et les diverses instances européennes

sur l'urgence et la nécessité de mettre en oeuvre une politique de relance économique, coordonnée pour le moins au niveau de l'Europe de l'ouest, et dont les grands axes seraient : priorité absolue aux investissements publics et privés créateurs d'emplois, réduction significative du temps de travail, protection du pouvoir d'achat (avec une attention particulière pour les bas revenus et les allocataires sociaux), contrôle et humanisation des changements technologiques, une plus grande démocratisation de l'activité économique et des rapports plus justes et solidaires avec les pays en voie de développement.

Le mois prochain, les 5 et 6 avril, la Confédération Européenne des Syndicats organise à Strasbourg une grande Conférence européenne sur l'emploi dont le thème est : "l'alternative syndicale : un emploi pour tous" et à laquelle prendront part au débat notamment des représentants des gouvernements d'Europe occidentale, des diverses instances et institutions européennes, des employeurs ainsi que des personnalités du monde académique.

Par cette grande conférence-débat, le mouvement syndical d'Europe occidentale veut démontrer encore une fois toute l'importance primordiale qu'il accorde à la question de l'emploi. D'autre part, sur base de propositions cohérentes et argumentées, les syndicats espèrent entamer un dialogue fructueux avec tous ceux qui ont une responsabilité en la matière - notamment avec les employeurs, les gouvernements et les institutions européennes - en vue du développement d'une stratégie ayant pour objectifs le rétablissement de l'économie et une politique du plein emploi.

Une politique de protection de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie peut concourir à la réalisation de tels objectifs.

Toutefois, l'objectif premier d'une politique de l'environnement doit être et rester la défense, en ce domaine, des intérêts supérieurs du corps social au-dessus des intérêts particuliers de ses membres et faire en sorte que les intérêts à long terme prédominent sur ceux à court terme.

Avant de se livrer, ne fut-ce qu'à titre purement indicatif, à une description des domaines dans lesquels une politique de l'environnement adéquate pourrait être créatrice d'emplois nouveaux, on pourrait se poser la question si des résultats tangibles sont escomptables. La réponse est affirmative. Il y a des succès parfois remarquables qui corroborent cela.

Ces dernières années, l'un des succès les plus spectaculaires d'une politique nationale de l'environnement a peut-être été le retour des saumons (1976) et d'autres espèces (hippocampe 1978) dans certaines parties de la Tamise naguère si polluée que les poissons ne pouvaient plus y vivre.

Dans les années cinquante et soixante, le Gouvernement britannique a introduit des mesures de contrôle destinées à limiter la pollution de ce fleuve (notamment : mercure, plomb, cadmium), ainsi que l'installation et l'exploitation de centrales thermiques utilisant l'eau de la Tamise pour le refroidissement ; des résultats, qu'on peut qualifier de sensationnels, ne se sont pas faits attendre.

Dans la République fédérale d'Allemagne, les émissions industrielles ont été réduites de 65 % entre 1964 et 1974 en appliquant un ensemble de mesures destinées à réduire, à la source, la production de poussières par une récupération plus efficace et un filtrage des émissions.

Des résultats tout aussi convaincants et irréfutables ont été atteints en matière de création d'emplois, découlant d'une politique active de défense de l'environnement et du cadre de vie.

Une récente étude de l'OCDE estime que, dans la Communauté européenne, le secteur de la protection de l'environnement occupe actuellement 1,250 million de personnes, que son chiffre d'affaires annuel atteint 24 milliards de dollars et qu'il exporte une bonne partie de son savoir-faire et de ses équipements vers les pays tiers. Ces chiffres sont certainement supérieurs, si l'on considère l'Europe occidentale dans son ensemble.

Certains pays ont déjà mesuré le potentiel de création d'emploi que représente une politique active de protection de l'environnement et du cadre de vie, et ont pris des initiatives, par exemple pour le sauvetage de bâtiments et de sites historiques précieux, la création de réserves naturelles, la rénovation d'habitations vétustes au moyen de fonds publics, la gestion forestière, l'épuration des eaux ou l'élaboration de nouvelles technologies en ce domaine.

La même étude de l'OCDE considère que de tels projets auraient créé, ces dernières années, un nombre assez significatif d'emplois nouveaux estimés à quelques 12 000 à 15 000 pour le Danemark et entre 8 000 et 30 000 en France et aux Pays-Bas.

Les exemples ci-avant démontrent à suffisance qu'au terme de toute politique active de défense de l'environnement, il y a le succès, tant en termes de préservation de la nature, des ressources naturelles et du cadre de vie qu'en termes de création d'emplois nouveaux.

Dans nos pays d'Europe occidentale, les domaines dans lesquels une telle politique active de protection de l'environnement et du cadre de vie pourrait se développer sont nombreux.

Pour chacun de ceux-ci, la demande est parfois énorme ou un besoin impératif, comme c'est le cas, par exemple, pour la protection des eaux du Rhin contre la pollution par les produits chimiques, et plus récemment la grave question des pluies acides.

En 1981, cinq ans après la signature de la Convention de Bonn, on estimait que l'on déversait encore dans les eaux de ce fleuve, chaque année, quelques 15 millions de tonnes de sel - soit environ 380 kg à la seconde - et quelques 1 200 substances chimiques... Quant aux pluies acides, on estime qu'une bonne partie de la forêt allemande est irrémédiablement atteinte.

Sans être exhaustif, une politique active de protection de l'environnement et du cadre de vie - qui s'accompagnerait sans doute de la création d'emplois nouveaux - devrait concerner notamment les domaines suivants :

- amélioration des systèmes de distribution et d'épuration des eaux, des digues et des ouvrages de retenue des eaux ;
- multiplication des réserves naturelles et des espaces verts, accompagnés de mise en oeuvre de programmes de reboisement et de gestion rationnelle des forêts ;

- récupération d'espaces perdus (villes-zones industrielles) et élimination des décharges sauvages ;
- restauration de sites et monuments historiques, rénovation des logements, construction de nouveaux logements et amélioration de l'habitat ;
- développement de technologies "propres", c'est à dire susceptibles de réduire la pollution et l'utilisation des ressources naturelles ;
- amélioration de l'environnement urbain et rural par l'utilisation des ressources à "technologies propre", la collecte et le recyclage des déchets ;
- amélioration de la qualité et de la durabilité des produits par la promotion de nouveaux comportements économiques : "réparer ou restaurer" plutôt que ceux dépassés du "jeter, détruire, remplacer", grands gaspillages d'énergie, de matières premières, de travail... et créateurs de pollution et de déchets...
- substantielle augmentation de la recherche et du développement en matière d'énergies alternatives propres et inépuisables telles l'énergie solaire, éolienne, géothermique, marémotrice ;
- utilisation rationnelle de l'énergie (URE) en synergie avec les politiques industrielles, des transports, de l'urbanisme ;
- valorisation et promotion de l'industrie européenne de l'environnement. La recherche et le développement devraient viser à mieux placer l'Europe dans le domaine des technologies propres et des nouveaux matériaux (ex. : désulfuration des fumées, fixation par les plantes de l'azote atmosphérique, matériaux réduisant la propagation sonore en milieu urbain). Domaine dans lequel l'Europe accuse un fameux retard : nous sommes devenus le premier importateur de matériel à haute technologie dans le domaine de la dépollution (stations d'épuration, filtres à air, matériaux isolants, appareils de mesures, dépoussiérage des fumées, traitement des résidus, etc.).

L'antipollution peut devenir un ferment de l'innovation technique et l'exportation des filières technologiques européennes pourrait non seulement créer de nouveaux emplois hautement qualifiés, mais pourrait également contribuer à équilibrer dans le futur nos balances de paiements.

Une politique de l'environnement bien conçue ne peut se limiter à réparer les dégâts provoqués par la pollution ou les prévenir, elle doit aussi comporter une amélioration du cadre de vie et de la qualité de la vie, notamment dans les domaines suivants :

- développement des transports en commun non polluants dans le cadre d'une amélioration globale des moyens de transports à courte et longue distance ;
- rendre la ville à nouveau vivable par la multiplication des espaces verts, la restauration de logements et de quartiers, la multiplication des zones piétonnières, le développement et la multiplication des infrastructures sociales : crèches, jardins d'enfants, écoles

maternelles, bibliothèques, installations sportives, soins et activités pour personnes âgées, ouverture de notre société aux minorités et aux personnes qui rencontrent des difficultés physiques ou mentales ;

- développement d'une médecine préventive plutôt que curative et médicamenteuse, notamment éliminant toute source possible de nocivité et de pollutions, tant sur le lieu de travail que dans le milieu de vie ;
- développement d'un enseignement de qualité gratuit, accessible à tous et même au-delà de l'âge de l'obligation scolaire pour le développement de centres d'éducation permanente ou d'orientation et de formation professionnelle.

On ne peut négliger le fait qu'au-delà de ses aspects humains et sociaux, une politique visant à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie et de travail peut souvent être considérée comme un investissement ayant un impact économique positif. Par exemple :

- réduction de l'absentéisme, des maladies nerveuses et professionnelles, des accidents ;
- amélioration de la satisfaction au travail et donc des motivations et de l'adaptation professionnelle ;
- réduction des coûts en terme d'assurance (sinsitres, primes) ;
- réduction des coûts de toute nature liés au manque d'adaptation sociale tels la marginalisation sous toutes ses formes, l'alcoolisme, la drogue, l'inadaptation au travail, etc.

La question de l'environnement constitue une question de première importance, aussi en termes de coûts.

Les pays de l'OCDE dépensent chaque année entre 3 et 5 % de leur PIB pour réparer les dommages causés par la pollution.

En France, en 1978, la réparation des dommages causés par la pollution a coûté quelques 80 milliards de francs français. Le ministère français de l'environnement a calculé que ce montant correspondait à peu près aux "coûts" du chômage en France cette année-là.

Cette même année, la lutte contre les dégâts causés par la pollution atmosphérique a coûté à la France quelques 20 milliards de francs. Les dégâts causés aux rivières françaises s'élevaient à quelques 16 milliards, auxquels il faut ajouter les 3,5 milliards supportés par les compagnies des eaux pour purifier l'eau contaminée destinée aux usages domestiques et industriels.

Ce ne sont là que quelques exemples. Toutefois assez significatifs pour démontrer combien est lourd le tribut que paie, chaque année, la collectivité pour lutter contre la pollution, alors que les coûts qu'entraîne, pour l'industrie, le renforcement des mesures antipollution constituent très souvent une dépense unique - par exemple l'installation de filtres ou d'autres équipements de purification - alors que, pour le contribuable, les coûts de réparation des dommages causés sont répétitifs.

A un moment où les finances publiques connaissent de graves difficultés et où l'on demande à la collectivité et aux travailleurs en particulier des sacrifices considérables, il serait utile de se poser aussi quelques questions sur le comportement de l'industrie, en l'occurrence en matière d'environnement.

En faisant payer par la collectivité les inconvénients et une grande partie des coûts causés par la pollution, elle pratique en fait "l'externalisation" d'une partie des coûts et s'inscrit dans le cadre de l'inadmissible logique de la "privatisation des bénéfices" et de la "socialisation des pertes et des inconvénients".

D'autres part, en accordant si souvent une attention si marginale à la question de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, la décision industrielle s'inscrit dans le cadre d'une culture préindustrielle, alors qu'aujourd'hui, le sens commun sait que nous vivons dans un "monde fini" - au niveau de la terre - et que certains choix technologiques ou industriels peuvent causer des dégâts irréparables pour l'environnement et la sauvegarde des espèces.

Dans ce sens, une politique européenne de l'environnement ne serait pas complète si elle ne comportait pas un volet pays tiers, en particulier ceux du tiers monde. Il s'agit de prévenir et d'empêcher l'exportation de la pollution ou d'autres problèmes écologiques vers les pays en voie de développement (par exemple la vente à ces pays de pesticides ou autres produits chimiques dont l'utilisation dans nos pays serait interdite pour des raisons écologiques) et pour faire en sorte que le développement soutenu en Europe n'entraîne pas des dommages irréversibles pour l'environnement (par exemple la destruction des forêts tropicales) au détriment à la fois des pays en voie de développement et des pays industrialisés.

Intersectorielle au niveau de l'économie, intersociale au niveau de la société, publique jusqu'à ce jour pour une grande partie des coûts causés par la pollution, une politique adéquate de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie concerne profondément le mouvement syndical car l'action qu'il conduit, en ce domaine, à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise constituent les deux volets d'un même combat pour l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs et des membres de leurs familles qu'il représente.

Par l'effet d'innovation qu'elle comporte et par la mobilisation des ressources - particulièrement humaines - qu'elle requiert, une politique adéquate de protection de l'environnement, de préservation des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie peut être fortement créatrice d'emplois nouveaux non seulement socialement utiles mais aussi, globalement, économiquement rentables pour la société.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DE LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS

ÉTUDE SUR LES LIAISONS EMPLOIS-ENVIRONNEMENT

MONOGRAPHIE A :

EAUX USÉES

IDET-CEGOS
" D.A.S. "
TOUR CHENONCEAUX
204 ROND-POINT DU PONT DE SÈVRES
92516 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

INTRODUCTION

Nous nous sommes attachés, dans cette étude, à appréhender la mécanique de création d'emplois en fonction des investissements consacrés à l'assainissement et à l'épuration.

Pour ce faire, nous avons tenté de déterminer la relation qui pourrait exister entre investissement en pose de réseau ou en nouvelles stations d'épuration et les dépenses, donc les emplois d'exploitation liés à ces investissements.

Les ratios que nous avons utilisés et qui seront à vérifier au cours de l'étude micro-économique à l'échelon local sont les suivants :

- . investissement de création de réseau d'assainissement :
15 à 20 MF par Km,*
- . frais annuels d'exploitation d'un réseau d'assainissement :
0,02 MF par Km. En fait, il existe une très grande disparité d'une municipalité à l'autre du fait de la densité de la population, de la qualité du service, etc ...; il s'agit là d'une moyenne établie sur plusieurs municipalités,*
- . frais annuels d'exploitation d'une station d'épuration,
environ 20 % de l'investissement correspondant pour les stations urbaines et 25 % pour les stations industrielles.*

Tableau I : Emplois correspondant à un investissement sur le territoire de l MF en Mise en place

EMPLOIS EN JEU TYPE D'INVESTISSEMENT	Maintien strict		Possibilité Emplois nouveaux		Création nette		OBSERVATIONS
	directs	indirects	total	directs	indirects	total	
1 - Assainissement 11 - Réfection Réseau - Mise en place - Exploitation CUMUL	3,1 -	3,9 -	7,0 -	(3,1) -	(3,9) -	(7,0) -	Les effets induits de tels investissements sont difficilement quantifiables, mais non nuls. Ces investissements sont prioritaires vis à vis de l'environnement.
12 - Création de réseau - Mise en place - Exploitation CUMUL	3,1	3,9	7,0	(3,1)	(3,9)	(7,0)	L'entretien du réseau nécessite des emplois nouveaux d'exploitation dès la mise en eau des égouts en question
				3,1	(3,9)	3,1 à (7,0)	(3,1) 0,13
				3,1	(3,9)	3,1 à (7,0)	0,13 à (3,23)
2 - Epuration 21 - Collectivités locales - Mise en place - Exploitation CUMUL	0,7	3,4 0,15	4,1	(0,7)	(3,4) (0,15)	(4,1)	0,78
	0,7	3,55	4,1	(0,7)	(3,55)	(4,1)	0,78
22 - Industries - Mise en place - Exploitation CUMUL	0,8	4,3 0,2	5,1	(0,8)	(4,3) (0,2)	(5,1)	0,75
	0,8	4,5	5,1	(0,8)	(4,5)	(5,1)	0,75

Le Tableau I présente les résultats des calculs pour quatre types d'investissements :

- . réfection de réseau
- . création de réseau
- . création de station d'épuration pour collectivités locales
- . création de station d'épuration pour l'industrie.

ACTEURS DIRECTS :

. Réfection de réseau :

Dans ce cas, la longueur du réseau n'étant pas modifiée, il n'y a pas de création d'emplois d'exploitation. Par contre, les effets induits peuvent être considérables à de nombreux points de vue dont l'efficacité au plan environnement.

Dans les conditions actuelles, les emplois correspondants sont seulement maintenus, une politique de relance de grande ampleur et surtout suivie sur une longue période peut permettre à terme des créations d'emplois (chiffres entre parenthèses); il est difficile d'en évaluer le terme compte tenu de la surcapacité de production des entreprises.

. Création de réseau :

Dans ce cas, les nouveaux égouts impliquent des créations nettes d'emplois d'exploitation. On peut évaluer à 2 ans le délai entre le lancement des travaux et ces créations.

En ce qui concerne les emplois de mise en place, tout dépend encore de l'ampleur de la relance à court terme. Il est possible, si cette relance est géographiquement bien ciblée, que des créations d'emplois soient envisageables (surtout en ce qui concerne les emplois directs).

. Création de stations d'épuration :

Compte tenu de la situation actuelle des sociétés d'ingénierie, pour que des créations nettes d'emplois soient envisageables, il faut que l'effort de relance s'accompagne à tout le moins du maintien de l'activité à l'exportation. C'est dire que des efforts de recherches à la fois technologiques et d'accroissement de la compétitivité sont à faire.

En ce qui concerne l'exploitation, chaque station nouvelle génère des emplois.

ACTEURS INDIRECTS :

Pour ce qui les concerne, compte tenu de leur faible spécificité et de leur concentration, les possibilités de création d'emplois paraissent plus faibles encore et surtout à un terme plus lointain, sauf dans les activités liées aux stations d'épuration, dans l'hypothèse d'innovation technologique impliquant une spécificité des équipements (en supposant que l'industrie française les produise).

Les enjeux sont donc quantitativement et qualitativement très variés. Néanmoins, la préoccupation de protection de l'environnement impose une chronologie dans les opérations. Une épuration efficace ne peut se concevoir sans un assainissement également efficace.

Il y a donc des travaux de réfection et de rattrapage à effectuer sur les réseaux existants et les stations, le cas échéant. Pour certaines zones à forte densité de population, non encore équipées d'égouts, il y a urgence à les équiper en réseaux d'assainissement.

Sur le plan des mécanismes de fonctionnement du système global constitué par l'ensemble des acteurs intervenant, la présente analyse qui doit être complétée et affinée par l'étude micro-économique à l'échelon local, fait d'ores et déjà apparaître certains freins à divers niveaux :

- . incitation
- . financement.
- . compétence : conception, réalisation.

. Incitation :

Si, dans l'ensemble, les municipalités sont sensibilisées aux problèmes d'environnement, plusieurs problèmes viennent limiter le pouvoir incitatif de cette sensibilisation dans les domaines de l'assainissement et de l'épuration :

- . *difficultés de tous ordres à établir des syndicats de communes, donc un plan d'ensemble structuré,*
- . *enjeux financiers considérables et difficulté d'obtenir des financements,*
- . *enjeu politique difficilement mesurable : l'électorat est, semble-t-il, plus sensible à des investissements à la fois immédiats et à caractère social évident (salles socio-culturelles, espaces verts, piscines, ...) qu'à des réalisations plus lourdes, plus longues et dont le voisinage peut affecter l'environnement esthétique ou oléfactif (stations d'épuration). De plus, la fréquence des élections municipales (4 ans) est peu compatible avec des projets d'envergure dont le délai de réalisation, y compris étude et conception, peut atteindre, voire dépasser, 3 à 4 ans.*
- . *les associations de pêche ou de protection de la nature semblent encore insuffisamment puissantes pour modifier cet état de chose.*
- . *la prise de conscience, de la part de certains maires, de l'importance financière des frais d'exploitation (en particulier pour les stations d'épuration) et des difficultés techniques de fonctionnement joue également un rôle d'autant qu'aucune subvention n'est généralement accordée (sinon la prime au bon fonctionnement des stations versée par les AFB) pour ce type de dépenses.*

Tout ceci limite, dès l'origine, les demandes de la part des collectivités locales.

. Financement :

Si le cap précédent est passé, les municipalités, dans bien des cas, repoussent à une date ultérieure les investissements envisagés compte tenu de l'ampleur de ces derniers.

Si, à partir de 1982, les aides des AFB doivent venir s'ajouter à celles de l'Etat et des départements en matière d'assainissement, ce n'était pas, sinon ponctuellement, le cas jusqu'en 1981.

A ce sujet il convient de rappeler brièvement la mécanique des subventions.

- . L'Etat répartit un certain budget pour l'adduction et l'assainissement-épuración entre les Ministères :*
 - . de l'Intérieur pour les municipalités de plus de 5 000 habitants,*
 - . de l'Agriculture pour la commune rurale (moins de 5 000 habitants).*

Ce budget est en décroissance constante jusqu'en 1981 en francs constants et même en francs courants.

- . Le Ministère de l'Intérieur ne dispose que de cette dotation budgétaire qu'il répartit en 30 % pour l'adduction et 70 % pour l'assainissement - épuración. Chaque année cette dotation est régionalisée en tenant compte devant la demande des préfets de la dotation de l'année précédente et des besoins propres. Les opérations à caractère national (littoral méditerranéen, littoral de l'Ouest...) sont séparées mais régionalisées, en fait elles relèvent de la même enveloppe et donc pénalisent d'autres régions. Néanmoins une subvention supplémentaire peut être accordée dans le cadre d'un plan grands travaux. Ledit financement à l'échelle de chaque projet ne couvre que 20 % du montant des travaux TTC et ne peut se cumuler à d'autres subventions.*
- . Le Ministère de l'Agriculture dispose de deux sources de financement, la dotation budgétaire et la FNAER (taxe sur la consommation d'eau et le PMU). Ces crédits sont répartis à raison d'environ 20 à 25 % pour l'adduction d'eau et 75 à 80 % pour l'assainissement-épuración. Ces subventions sont régionalisées. A l'échelon local elles peuvent couvrir de 20 à 50 % du montant des travaux.*

- La Région perçoit donc ces dotations budgétaires qui ne peuvent être détournées de leur destination (urbain, rural). Les EPR répartissent donc ces deux budgets à l'échelon départemental en fonction, le plus souvent, de la population (notamment pour les communes urbaines). Les possibilités de subventions régionales supplémentaires sont extrêmement limitées.

La dotation budgétaire du Ministère de l'Intérieur est donc répartie entre les DDE, celle du Ministère de l'Agriculture entre les DDA.

- Département :

Sur la base des programmes mis au point par la DDA et la DDE, le préfet fait une proposition au Conseil Général d'octroi d'une subvention supplémentaire visant à élargir les programmes.

Deux subventions spécifiques supplémentaires peuvent être votées par le Conseil Général :

- communes rurales,
- communes urbaines.

Ces dotations ne peuvent subventionner que des travaux complémentaires, elles ne peuvent en aucun cas se rajouter à une subvention d'Etat sur un projet déterminé. Durant ces dernières années, le volume des dotations départementales a semble-t-il évolué à la hausse pour compenser, tout au moins en partie la réduction des aides de l'Etat. La répartition géographique de ces subventions se fait sur la base des demandes spontanées de communes ou de syndicats de communes. Une étude préalable à l'accord est réalisée, mais les cas de conceptions volontaristes au niveau départemental de plans d'ensemble sont rares et se heurtent aux divers problèmes déjà cités.

Dans cet ensemble les Agences Financières de Bassin peuvent et tentent de jouer un rôle moteur. Leurs moyens en hommes sont peut-être insuffisamment importants pour détecter les besoins et jouer un rôle à la fois d'expert (cf. ci-après) et de coordinateur.

. *Compétence :*

Au niveau local voire, dans certains cas, départemental, le niveau de compétence requis pour étudier la conception d'un réseau ou d'une station est insuffisant. Il existe un décalage trop grand entre offreur et demandeur dans ce domaine. Ceci conduit, en particulier pour les stations d'épuration, à maintenir les acteurs leaders en place (besoin de références sécurisantes) et donc, par manque de concurrence efficace, à maintenir leur politique de sur-mesure à la fois onéreuse et peu innovante. Les AFB tentent de pallier cet effet en apportant un appui technique mais là encore leurs moyens sont limités et l'urgence de la dépollution vient accroître ce phénomène.

La conception des réseaux d'assainissement peut éventuellement être modifiée pour des raisons budgétaires et s'avérer inadéquate de ce fait, mais il semble que ce soit plus au niveau du contrôle de la mise en oeuvre que la carence est la plus lourde.

Au stade actuel des travaux, nous pensons que le seul moteur de la subvention bien qu'indispensable serait insuffisant à dynamiser le système. Cette relance nous paraît devoir impliquer plusieurs actions :

- . *Renforcement des actions d'incitation visant à mettre plus nettement en évidence l'ampleur des enjeux en terme d'environnement bien sûr mais également de loisirs (pêche, tourisme) plus économiquement mesurables et aussi de santé: l'eau potable est bien le résultat du traitement d'eau, le plus souvent prélevée en surface, sa qualité dépend donc de celle de l'eau d'origine.*

Cet effort d'incitation peut s'imaginer à divers niveaux :

- *municipalités,*
- *associations de pêche,*
- " *de protection de la nature,*
- " *de consommateurs.*

- . *Subventions importantes et surtout suivies sur une longue période. A ce niveau nous avons pu constater que l'effet sur l'emploi pouvait prendre une importance très différente d'une région à l'autre, il convient donc de localiser les efforts financiers sur certaines zones en priorité.*

- . *Etablir des plans cohérents et structurés, un effort de coordination est à faire au niveau de chaque zone géographique entre les projets des diverses municipalités qu'elles soient rurales ou urbaines le long des divers cours d'eau ou en fonction des points noirs.*

- . *Renforcer la réglementation et le contrôle tant de la conception (réseau, adaptation de la station au réseau, station) que de la mise en oeuvre et du fonctionnement des installations.*

- . *Favoriser la matérialisation du know-how des traiteurs d'eau sous forme de matériel spécifique, ceci aurait pour effet :*
 - *de réduire la pratique onéreuse du sur-mesure,*
 - *de renforcer la compétitivité de nos entreprises tant de traitement d'eau que de fabrication d'équipement,*
 - *de faciliter aux communes de petite taille d'accéder à l'épuration (stations modulaires).*

- . *Développer la recherche en matière de traitement.*

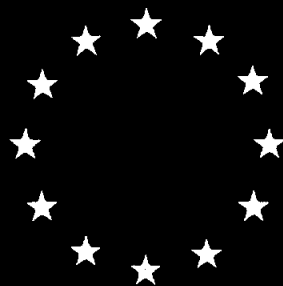
COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI" /
COLLOQUY "ENVIRONMENT AND EMPLOYMENT"

DEMANDE DE PAROLE / REQUEST TO SPEAK

M.
souhaite prendre la parole lors de la discussion générale prévue à la
séance de travail N° /
wishes to take the floor in the general discussion to be held during
working sitting N°

Date

Signature



B (84) 4
2.02.84

¿ LA PROTECCIÓN DEL MEDIO AMBIENTE : INCENTIVO U OBSTÁCULO A
LA CREACIÓN DE PUESTOS DE TRABAJO ?

Un Coloquio del Consejo de Europa

(Palacio de Congresos, Barcelona, 1-2 Marzo 1984)

A medida que el paro aumenta y que el nivel de vida disminuye en Europa occidental, el público empieza a juzgar en términos económicos el valor de las medidas de protección del medio ambiente. Una creciente controversia empieza a manifestarse sobre si tales medidas y las inversiones que exigen suponen de hecho un incentivo o un obstáculo a la creación de puestos de trabajo.

Unos 100 participantes (parlamentarios, expertos, autoridades locales y regionales y representantes de industrias, de sindicatos y de organizaciones juveniles) intentarán hallar la respuesta a esta cuestión en un Coloquio sobre "Medio ambiente y empleo" que, el 1 y el 2 de marzo, organiza en Barcelona la Asamblea Parlamentaria del Consejo de Europa (*).

Entre otros, tomarán al palabra en la ceremonia de apertura el Presidente de la Asamblea Parlamentaria, Karl AHRENS.

Durante la reunión, se discutirán diversas ponencias sobre :

- los programas de protección del medio ambiente y su incidencia sobre el empleo ;
- el medio ambiente como generador de puestos de trabajo ;
- las inversiones anti-contaminación y su impacto sobre el empleo.

Los participantes examinarán también cierto número de casos particulares relativos a :

- protección de bosques
- lucha contra la desertificación
- protección de costas
- reciclaje de desechos
- nuevas formas de energía y tecnologías no contaminantes.

(*) Austria, Bélgica, Chipre, Dinamarca, Francia, República Federal de Alemania, Grecia, Islandia, Irlanda, Italia, Liechtenstein, Luxemburgo, Malta, Holanda, Noruega, Portugal, España, Suecia, Suiza, Turquía, Reino Unido.

El Ministro español de Trabajo y Seguridad Social, Joaquín ALMUNIA, asistirá a la clausura del Coloquio durante la cual el ponente general Peter STOFFELEN, Socialista holandés, presentará las conclusiones a que se haya llegado.

Estas conclusiones constituirán la base de una ponencia que será presentada posteriormente a la Asamblea Parlamentaria, la cual formulará a continuación diversas recomendaciones a los gobiernos de los estados miembros del Consejo de Europa sobre políticas de empleo en el ámbito de la protección del medio ambiente.

El programa provisional del Coloquio figura como apéndice. Una información más detallada sobre la reunión será publicada a mediados de febrero.

CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 28 janvier 1984
FAL35.15

Restricted
AS/Loc (35) 15 révisé

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"
Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palais des Congrès

PROJET DE PROGRAMME

Jeudi 1er mars 1984

9 h 15

SEANCE D'OUVERTURE

Allocution de bienvenue de M. Pasqual MARAGALL,
Maire de Barcelone

Allocution de M. Julian CAMPO, Ministre des travaux
publics et de l'urbanisme, Espagne*

Allocution de M. Jordi PUJOL, Président de la
Generalitat de Catalogne*

Allocution de M. Karl AHRENS, Président de
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

9 h 55

Interruption de séance

* à confirmer

10 h 1ère séance de travail

Président: M. Louis JUNG (France), Président de la Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

LES PROGRAMMES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN EUROPE ET LEURS EFFETS SUR L'EMPLOI
Présentation générale par M. Michel POTIER, Chef de la Division de l'Environnement et de l'économie, Direction de l'environnement, OCDE

LE PROGRAMME DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Présentation du rapport par M. Gunter SCHNEIDER, Chef adjoint de division à la Direction de la Protection et l'amélioration de l'environnement de la Commission des Communautés Européennes

L'ENVIRONNEMENT, CREATEUR D'EMPLOIS
Présentation du rapport par M. ..., Secrétariat de l'Etat chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, France

LES INCIDENCES SUR L'EMPLOI DES INVESTISSEMENTS ANTI-POLLUTION
Présentation du rapport par DR. H.U. MEISTER, Directeur, Ciba-Geigy, Suisse

Discussion générale

13 h Fin de la séance

15 h 30 2ème séance de travail

Président: M. Peter HARDY (Royaume-Uni), Président de la Sous-commission pour la protection du milieu naturel, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

LE PROBLEME VU PAR LES SYNDICATS
Présentation du rapport par M. Paolo ADURNO, Confédération européenne des syndicats

LE PROBLEME VU PAR LES ENTREPRISES
Présentation du rapport par M. ...,
...

Discussion générale

17 h Etudes de cas:

LA PROTECTION DES FORETS

Présentation du rapport par M. Joan RIGOL, Conseiller chargé de l'emploi au Gouvernement

autonome de la Catalogne, Espagne

LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
Présentation du rapport par M. MONTANER,
Conseiller de politique territoriale et
d'infrastructures
Junta d'Andalousie, Espagne

LA PROTECTION DES RIVAGES
Présentation du rapport par Mme Concepcion SAENZ,
Directeur général de l'environnement,
Ministère des travaux publics et de l'urbanisme
Espagne

Discussion générale

Vendredi 2 mars 1984

9 h 30

3ème séance de travail

Président: M. Anton MUHEIM (Suisse), Membre de
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Etudes de cas (suite):

RECYCLAGE DES DECHETS
Présentation du rapport par M. J.S. CROWTHER,
Conseiller parlementaire auprès de la
British Reclamation Industry, Royaume-Uni

LE RECOURS AUX ENERGIES NOUVELLES ET AUX TECHNIQUES
NON POLLUANTES
Présentation du rapport par M. François BOUCHARDEAU,
Président de la Coopérative européenne Longo-Mai

LES INCIDENCES SUR L'EMPLOI DE L'AMENAGEMENT DE
L'ESPACE URBAIN
Présentation du rapport par M.

Discussion générale

12 h 00

L'OPTIQUE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE
Contributions de M. Alan CHRISTIE, représentant du
Conseil des comités nationaux européens de
jeunesse (CENYC)

Discussion générale

13 h

Fin de la séance

- 15 h 30 4ème séance de travail
- Président: M. Josep VERDE (Espagne), Vice-Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- ROLE DES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES
Présentation du rapport par Mme Sonja DAHLBERG (Suède), Rapporteur de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe
- Communication de la Municipalité de Barcelone
- Discussion générale
- 16 h 30 SEANCE DE CLOTURE
- CONCLUSIONS DU COLLOQUE
présentées par M. Pieter STOFFELEN (Pays-Bas), Rapporteur Général,
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Message de M. Rui AMARAL, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Portugal
- Allocution d'un représentant du Gouvernement autonome de la Catalogne
- Allocution de M. Joaquín ALMUNIA, Ministre du travail et de la Sécurité sociale, Espagne
- vers 17 h 30 Conférence de presse
- soir Réception offerte par la Municipalité de Barcelone
- Samedi 3 mars 1984
- 9 h 30 Visite d'étude
- Déjeuner à l'issue de la visite (à confirmer)

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Estrasburgo, 24 de febrero de 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 1

COMISION DE ORDENACION DEL TERRITORIO
Y DE PODERES LOCALES

COLOQUIO "MEDIO AMBIENTE Y EMPLEO"
Barcelona (España), 1-3 marzo 1984
Palacio de Congresos

PROGRAMA

Jueves 1 de marzo de 1984

9 h 15

SESION DE APERTURA

Palabras de bienvenida :

Excmo. Sr. D. Pasqual MARAGALL
Alcalde de Barcelona

Discursos de :

Excmo. Sr. D. Julián CAMPO
Ministro de Obras Públicas y de UrbanismoMolt Hon Sr. Jordi PUJOL
President de la Generalitat de CatalunyaExcmo. Sr. D. Karl AHRENS
Presidente de la Asamblea Parlamentaria
del Consejo de Europa

9 h 55

Pausa

10 h 00

1ª Sesión de trabajoPresidencia : D. Louis JUNG (Francia)
Presidente de la Comisión de Ordenación del Territorio y
Poderes Locales, Asamblea Parlamentaria, Consejo de
Europa.BALANCE DE LA INCIDENCIA DE LAS POLITICAS DE MEDIO AMBIENTE
SOBRE EL EMPLEO EN LOS PAISES DE LA OCDE DURANTE LOS DIEZ
ULTIMOS AÑOS.Presentación general por D. Michel POTIER, Jefe de la Di-
visión de Medio Ambiente y Economía, Dirección de Medio
Ambiente, OCDE.LA CONTRIBUCION DE UNA POLITICA INTEGRADA DE MEDIO AMBIENTE
AL DESARROLLO Y AL EMPLEO EN LA COMUNIDAD EUROPEAPresentación de la ponencia por D. Gunter SCHNEIDER, Jefe
Adjunto de División, Dirección de protección y mejora del
medio ambiente, Comisión de las Comunidades Europeas.

EL MEDIO AMBIENTE COMO CREADOR DE EMPLEO

Presentación de la ponencia por D. Jacques VIGNERON
Asesor científico, Secretaría de Estado de Medio Ambiente
y calidad de vida, Francia.EFECTOS POSITIVOS Y NEGATIVOS SOBRE EL EMPLEO, DE LA POLITICA
DE MEDIO AMBIENTE.Presentación de la ponencia por D. Rolf-Ulrich SPRENGER
IFO-Institut, Munich, R.F.A. (Alemania)

.../...

INCIDENCIA SOBRE EL EMPLEO DE LAS INVERSIONES ANTI-
CONTAMINACION

Presentación de la ponencia por D. H.U. MEISTER
Director, Ciba-Geigy, (Suiza)

Discusión general

13 h 00

Fin de la Sesión

15 h 30

2ª Sesión de trabajo

Presidencia : D. Peter HARDY (Reino Unido)
Presidente de la Sub-Comisión de protección del medio ambiente,
Asamblea Parlamentaria, Consejo de Europa.

EL PROBLEMA VISTO POR LOS SINDICATOS

Presentación de la ponencia por D. Paolo ADURNO,
Confederación Europea de Sindicatos

EL PROBLEMA VISTO POR LAS EMPRESAS

Presentación de la ponencia por D. Klaus REPENNING,
Deutsche-BP, (R.F. Alemania)

Discusión general.

17 h 00

Estudio de experiencias

LA PROTECCION DE LOS BOSQUES

Presentación de la ponencia por D. Joan RIGOL,
Conseller de Treball, Generalitat de Catalunya

LA LUCHA CONTRA LA DESERTIFICACION

Presentación de la ponencia por D. Jaime MONTANER,
Consejero de política territorial e infraestructura,
Junta de Andalucía

LA PROTECCION DEL LITORAL

Presentación de la ponencia por Doña Concepción SAENZ,
Director general de Medio Ambiente, Ministerio de Obras
Públicas y Urbanismo

Discusión general

19 h 00

Fin de la Sesión

.../...

Viernes 2 de marzo de 1984

9 h 30

3ª Sesión de trabajo

Presidencia : D. Anton MUHEIM (Suiza)
Asamblea Parlamentaria, Consejo de Europa

Estudio de experiencias (continuación)

RECUPERACION DE RESIDUOS SOLIDOS

Presentación de la ponencia por J.S. CROWTHER, M.P.
Asesor Parlamentario, British Reclamation Industry,
Reino Unido

UTILIZACION DE ENERGIAS NUEVAS Y DE TECNOLOGIAS NO
CONTAMINANTES

Presentación de la ponencia por D. François BOUCHARDEAU,
Presidente, Cooperativa Europea Longo-Mai

LA CONSERVACION DEL PATRIMONIO ARQUITECTONICO COMO
CREADOR DE EMPLEO

Presentación de la ponencia por D. Wolfdietrich ELBERT,
Director, Centro europeo de formación de artesanos para la
conservación del patrimonio arquitectónico.

Discusión general

12 h 00

EL PUNTO DE VISTA DE LAS ORGANIZACIONES JUVENILES

Comunicación de D. Alan CHRISTIE, Secretario General,
Consejo de comités nacionales europeos de Juventud
(CENYC)

Discusión general

13 h 00

Fin de la Sesión

15 h 30

4ª Sesión de trabajo

Presidencia : D. Josep VERDE i ALDEA (España)
Vice-Presidente, Asamblea Parlamentaria, Consejo de Europa

PAPEL DE LAS AUTORIDADES LOCALES Y REGIONALES

Presentación de la ponencia por Doña Sonja DAHLBERG (Suecia)
Ponente de la Conferencia Permanente de Poderes Locales
y Regionales de Europa.

.../...

VIGILANCIA Y CONTROL DEL MEDIO AMBIENTE: SUS EFECTOS SOBRE EL EMPLEO METROPOLITANO.

Comunicación de D. Joan PARPAL i MARFA, Vice-Presidente de la Corporación metropolitana de Barcelona.

UNA EXPERIENCIA DE EMPLEO COMUNITARIO PARA MEJORAR EL ENTORNO URBANO.

Comunicación de D. Germa VIDAL, Concejal del Ayuntamiento de Barcelona

17 h 00

SESION DE CLAUSURA

CONCLUSIONES DEL COLOQUIO

Presentadas por D. Pieter STOFFELEN (Holanda), Ponente, Asamblea Parlamentaria, Consejo de Europa

Mensaje del Excmo. Sr. D. Rui AMARAL, Secretario de Estado responsable de Empleo, Portugal

Discursos de :

Hon. Sr. Joan RIGOL
Conseller de Treball, Generalitat de Catalunya

Excmo. Sr. D. Joaquín ALMUNIA
Ministro de Trabajo y Seguridad Social

hacia las 18 h 00

Conferencia de prensa

Sábado 3 de marzo de 1984

9 h 30

Visita de estudio (salida del Palacio de Congresos)

- Planta depuradora de aguas residuales del Ayuntamiento de Barcelona
- Planta incineradora de residuos sólidos del Ayuntamiento de Barcelona
- Parque Natural del Montseny y Escuela de la Naturaleza de la Diputación de Barcelona

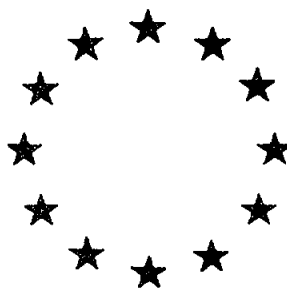
Al acabar la visita :

Almuerzo ofrecido por la Diputación de Barcelona

hacia las 17 h00

Regreso a Barcelona.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 24 février 1984
FALEE35.1

AS/Loc/Coll EE (35) 1

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"
Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palais des Congrès

PROGRAMME

E 71.431
01.52

Jeudi 1er mars 1984

9 h 15

SEANCE D'OUVERTURE

Allocution de bienvenue de M. Pasqual MARAGALL,
Maire de Barcelone

Allocution de M. Julián CAMPO, Ministre des travaux
publics et de l'urbanisme, Espagne

Allocution de M. Jordi PUJOL, Président de la
Generalitat de Catalogne

Allocution de M. Karl AHRENS, Président de
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

9 h 55

Interruption de séance

10 h

1ère séance de travail

Présidence: M. Louis JUNG (France), Président de la
Commission de l'aménagement du territoire et des
pouvoirs locaux, Assemblée parlementaire du Conseil
de l'Europe

BILAN DE L'IMPACT DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
SUR L'EMPLOI DANS LES PAYS DE L'OCDE AU COURS DES DIX
DERNIERES ANNEES

Présentation générale par M. Michel POTIER, Chef de
la Division de l'Environnement et de l'économie,
Direction de l'environnement, OCDE

LA CONTRIBUTION D'UNE POLITIQUE INTEGREE DE
L'ENVIRONNEMENT SUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI DANS
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Présentation du rapport par M. Gunter SCHNEIDER,
Chef adjoint de division à la Direction de la
Protection et l'amélioration de l'environnement
de la Commission des Communautés Européennes

L'ENVIRONNEMENT, CREATEUR D'EMPLOIS

Présentation du rapport par M. Jacques VIGNERON,
Conseiller scientifique au Secrétariat d'Etat chargé
de l'environnement et de la qualité de la vie, France

EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS SUR L'EMPLOI DE LA
POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Présentation du rapport par M. Rolf-Ulrich SPRENGER,
Directeur, IFO-Institut, Munich (RFA)

LES INCIDENCES SUR L'EMPLOI DES INVESTISSEMENTS
ANTI-POLLUTION

Présentation du rapport par M. H.U. MEISTER,
Directeur, Ciba-Geigy, Suisse

Discussion générale

13 h

Fin de la séance

15 h 30

2ème séance de travail

Présidence: M. Peter HARDY (Royaume-Uni),
Président de la Sous-commission
pour la protection du milieu naturel, Assemblée
parlementaire du Conseil de l'Europe

LE PROBLEME VU PAR LES SYNDICATS

Présentation du rapport par M. Paolo ADURNO,
Confédération européenne des syndicats

LE PROBLEME VU PAR LES ENTREPRISES

Présentation du rapport par M. Klaus REPENNING,
Deutsche-BP, Hamburg (RFA)

Discussion générale

17 h

Etude de cas:

LA PROTECTION DES FORETS

Présentation du rapport par M. Joan RIGOL,
Conseiller chargé de l'emploi au Gouvernement
autonome de la Catalogne, Espagne

LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Présentation du rapport par M. Jaime MONTANER,
Conseiller de politique territoriale et
d'infrastructures
Junta d'Andalousie, Espagne

LA PROTECTION DES RIVAGES

Présentation du rapport par Mme Concepción SAENZ,
Directeur général de l'environnement,
Ministère des travaux publics et de l'urbanisme
Espagne

Discussion générale

19 h

Fin de la séance

20 h

Réception offerte par M. le Président de la
Generalitat de Catalogne, Palau de la Generalitat,
Plaça de Sant Jaume

Vendredi 2 mars 1984

9 h 30

3ème séance de travail

Président: M. Anton MUHEIM (Suisse), Membre de
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Etude de cas (suite):

RECYCLAGE DES DECHETS

Présentation du rapport par M. J.S. CROWTHER, MP
Conseiller parlementaire auprès de la
British Reclamation Industry, Royaume-Uni

LE RECOURS AUX ENERGIES NOUVELLES ET AUX TECHNIQUES
NON POLLUANTES

Présentation du rapport par M. François BOUCHARDEAU,
Président de la Coopérative européenne Longo-Mai

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL COMME
CREATEUR D'EMPLOI

Présentation du rapport par M. Wolfdietrich ELBERT,
Directeur du Centre européen de Formation d'Artisans
pour la Conservation du Patrimoine architectural à Venise

Discussion générale

12 h 00

L'OPTIQUE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Contribution de M. Alan CHRISTIE, Secrétaire Général du
Conseil des comités nationaux européens de
jeunesse (CENYC)

Discussion générale

13 h

Fin de la séance

15 h 30

4ème séance de travail

Présidence: M. Josep VERDE (Espagne), Vice-Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

ROLE DES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES

Présentation du rapport par Mme Sonja DAHLBERG (Suède), Rapporteur de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

SURVEILLANCE ET CONTROLE DE L'ENVIRONNEMENT: LES EFFETS SUR L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE URBAINE DE BARCELONE

par M. Joan PARPAL i MARFA, Directeur des Services Métropolitains, Communauté urbaine de Barcelone

UNE EXPERIENCE D'EMPLOI COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

par M. Germà VIDAL, Conseiller municipal de Barcelone

Discussion générale

17 h

SEANCE DE CLOTURE

CONCLUSIONS DU COLLOQUE

présentées par M. Pieter STOFFELEN (Pays-Bas), Rapporteur Général, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Message de M. Rui AMARAL, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Portugal

Allocution de M. Joan RIGOL, Conseiller chargé de l'emploi au Gouvernement autonome de la Catalogne

Allocution de M. Joaquín ALMUNIA, Ministre du travail et de la Sécurité sociale, Espagne

vers 18 h

Conférence de presse

21 h

Dîner offert par la M. le Maire de Barcelone
Palauet Albéniz, Passeig de Santa Madrona, Montjuich

Samedi 3 mars 1984

9 h 30 Visite d'étude (Départ du Palais des Congrès)
 . Station d'épuration d'eaux usées de la Municipalité
 de Barcelone
 . Usine d'incinération de déchets solides de la
 Municipalité de Barcelone
 . Parc Naturel du Montseny et Ecole de la Nature de
 la Diputación de Barcelone

 à l'issue de la visite et dans le cadre du Parc
 Naturel
 Déjeuner offert par la Diputación de Barcelone

vers 17 h retour à Barcelone

(Notes for possible intervention for General Discussion of 'Second working sitting',
Barcelona, Spain, 1 March 1984)

The Problem from the Point of View of the Biosphere

If the draft programme which I received some time ago is being adhered to, we shall have been treated in this 'Second working sitting' to accounts of the problem of environment and employment 'from the point of view of the unions' and ditto 'of business'. And from my multiple experiences rather many years ago of the Council of Europe, the treatments will have been of a high order of thoughtfulness and exposition. But I shall have been pleasantly and genuinely surprised if they so much as touched on the ultimate context and indeed setting of it all, namely The Biosphere, on which I feel it beholds me to claim another very few minutes of your time and attention.

The Biosphere seems best described as the peripheral envelope of planet Earth together with its surrounding atmosphere so far down, and up, as living things exist naturally. It thus ranges from the deepest non-lethal layers of Earth's strata and bottoms of 'troughs' in oceans, upwards to the highest levels of the atmosphere in which any form of life — including dormant spores and bacterial or other cells etc., — is present at all normally; for we exclude in this attempted definition all projections into outer space and possibilities of life on or in connection with other planets.

Concerning our only Biosphere we should all realise such vitally important facts as that (1) it comprises a simple integrated whole, (2) we humans constitute an integral part of it, (3) we are utterly dependent on its healthful stability as our own and Nature's sustenance and other wherewithal of life, (4) The Biosphere is in several ways and byers fragile, and yet (5) it is gravely threatened by various of our human activities and outsize capabilities.

For several reasons we proposed a 'World Decade of The Biosphere', as, primarily, an educational device to have people everywhere understand about our life-support

system and how we are threatening it with our ever-increasing numbers. Earlier proposed as an 'International Year' which did not catch on in the midst of too-many others, the Decade later became the 'World Campaign for The Biosphere'. This was declared in 1982 and rapidly became so widely acclaimed that it soon engendered a dual adopting organization, The World Council For The Biosphere / International Society for Environmental Education (WCB/ISEE), which was described by its Secretary-General for the first time in detail in an account, published late last year in Environmental Conservation, of which I have also brought reprints. (Please note, however, that the date of the first General Assembly has been changed to June 1-8 of this year.) And lest you think I have been talking a lot of academic twaddle, let me conclude in all seriousness by affirming that, without The Biosphere continuing in a reasonably healthy state, you will risk terminating life as we currently know it on Earth, and, long before that, such worldly luxuries as business and trade unions! The present, unprecedented explosion of human population and profligacy simply cannot go on increasing indefinitely -- even exponentially -- in what is after all a finite world.

[For those who may be interested in the background of such conclusions, I have also brought copies of the Declaration of the World Campaign for The Biosphere and of an 'Open Letter: To All Who Should Be Concerned' that was agreed to and signed by prominent and responsible people in all the world's six continents that are naturally inhabited by humans -- which Antarctica of course is not. You may also be interested in our recent paper on The Imperative of Nuclear Disarmament.]

Nicholas Polunin, President
The Foundation for Environmental
Conservation
15 chemin François Lehmann
1218 Grand-Saconnex, Geneva
Switzerland

26 February 1984

COUNCIL OF EUROPE COLLOQUY
ON
"ENVIRONMENT AND EMPLOYMENT"

(Notes for Intervention for General Discussion of 'First working sitting', Barcelona, Spain, 1 March 1984)

Unemployment and Environment: Marriage of Convenience?

There are many different categories — that scarcely need enumerating to an enlightened audience — of ways in which the environment creates or at least engenders human employment. Indeed several of them are being dealt with in this Colloquy, which is particularly propitious because we are warned that within a few years the number of unemployed people in Europe alone may well exceed twenty millions. But I would ask you to think, for a very few minutes, with ^{those of} us who have the world's environmental welfare primarily at heart, of how this deplorable situation of massive unemployment might nevertheless be brought to the environment's benefit and, at the same time, to that of the otherwise unemployed.

Cogitating along such lines last summer, I wrote a single-page editorial for the Autumn issue of our Journal, Environmental Conservation, that I called 'Unemployment Should be the World's "New Broom"' — and such I believe it could indeed be. Allow me, please with some variation, to quote from the concluding passages of that editorial, ~~— of which, incidentally, I have brought a small stack of reprints that I hope you will be interested enough to help yourselves to,~~

One of the most alarming trends of recent years has been the increasing amount of unemployment in many parts of the world. But this, it seems to us, should be turned to the advantage of the environment. The idea of how this might be done is simple, as could be the expedient, given due leadership. Problems of pollution, for example, are commonly local — down to and including the disposal of wastes and clearance of litter. Much the same applies to devegetation and its remedies of reforestation and proper cultivation. These are surely problems — and there are many, many others — which unemployed persons could be invoked widely to tackle, at the same time deriving satisfaction from playing their part for the general benefit

and at least to that extent ceasing to be unemployed. Indeed one would expect that, with suitably effective handling by local authorities, citizens would come to feel pride in such participation — for example with attractive uniforms duly supplied, and a competitive spirit duly maintained. And why not a special hot meal, in addition to their 'social security' handout, at the end of each day — or even half-day — of this work?

Clearly such a movement — which we could foresee spreading rapidly — would need enlightened planning and dedicated administration for effective execution. And clearly the problems to be tackled, and the means of tackling them, would vary from place to place or at least country to country, for example in the Council of Europe. Fortunately there are numerous local precedents of the past or currently existing to study — such as the American Works Program Administration and the Keep Britain Tidy movement. But even as The Biosphere consists of innumerable and often intricately interdependent facets, so should such a movement for the gainful employment of the otherwise unemployed be turned to the global good, and those involved be encouraged to feel due satisfaction and even positive pride in ~~paying~~ their useful part for the benefit of all. Our world is in general superbly beautiful and bountiful, and we humans ought to have the intelligence to concentrate our unique capabilities on preserving rather than destroying it!

Nicholas Polunin, President
The Foundation for Environmental
Conservation

15 chemin François Lehmann
1218 Grand-Saconnex, Geneva
Switzerland. N.P. 27 February 1984.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Barcelone, le 1er mars 1984

AS/Loc/Col1 EE (35) 17

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"
Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congresos

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL -
CREATRICE D'EMPLOIS
L'EXEMPLE DE LA FORMATION SPECIALISEE

Etude de cas présenté par Wölfdietrich ELBERT
Directeur du Centre européen de formation d'artisans pour
la conservation du patrimoine architectural, Venise
Italie

1. Avant-propos

Cette étude de cas a pour objectif d'apporter le témoignage -sur la base d'une expérience vécue de six ans- d'une formation spécialisée pluridisciplinaire dans le domaine de la conservation du patrimoine architectural. Il s'agit d'une formation sur le niveau international s'adressant aux artisans du bâtiment. Le lieu de formation est Venise, ville historique par excellence, dotée de toutes les richesses en patrimoine culturel, et, en même temps, de tous les problèmes imaginables soulevés par sa sauvegarde. L'école s'appelle Centre européen de formation d'artisans pour la conservation du patrimoine architectural, situé sur l'île de San Servolo, île occupant une position jadis stratégique entre Venise-même et le Lido. Le Centre est né d'une initiative de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe qui est bien en droit de demander, à l'occasion d'un colloque tel que celui-ci, un compte-rendu sur l'utilité de cet institut.

Nous sommes tous bien conscients du fait que la formation n'est pas un but en soi. Les investissements économiques, sociaux et intellectuels en faveur de la formation, et, dans ce cas précis, de la formation spécialisée, sont uniquement justifiables s'ils portent le fruit d'une application ou de l'amélioration d'une application sur le terrain. Il importe de le souligner à l'heure actuelle où les suggestions en faveur d'une prolongation de la scolarité, de la formation pour adultes, voire même de l'éducation, se font de plus en plus insistantes -propos qui laissent entrevoir trop clairement leur fonction de cache-misère du chômage des jeunes.

Répetons-le : la formation se doit d'aboutir sur un emploi stable, satisfaisant et rémunéré. La raison d'être d'un institut européen et de son programme d'étude doivent être pesés sur cette balance impartiale.

En écoutant nos stagiaires parler de leurs expériences sur les chantiers de restauration, on constate une attitude souvent contradictoire envers l'artisan : on lui demande de tout savoir et d'être capable de tout faire, et, en même temps, d'exécuter les ordres des supérieurs sans contestation aucune, tout en assumant la pleine responsabilité en cas d'échec. La réaction de l'intéressé est celle de l'auto-défense légitime : il triple le devis.

Il importe donc de définir clairement les responsabilités et les différents niveaux de spécialisation et d'intervention de chacun des membres de l'équipe, car, sur un chantier de conservation, il s'agit bien d'un travail d'équipe.

La continuité est l'élément essentiel pour garantir la disponibilité de la main-d'oeuvre qualifiée. Beaucoup devra être changé dans ce domaine. La responsabilité est pleinement politique. L'argument de la mobilité de l'artisan hautement spécialisé a tous les constituants d'une condamnation.

Un programme de formation dans notre domaine devra donc affronter un champ beaucoup plus vaste et complexe que la seule transmission de connaissances spéciales.

4. La formation spécialisée - l'exemple de Venise

Il convient de répéter le nom de l'institut sur l'île de San Servolo : "Centre européen de formation d'artisans pour la conservation du patrimoine architectural", qui indique, en-soi, son programme et ses limites.

Patrimoine architectural veut dire tout ce qui a été bâti et est encore utilisable ; une ressource à utiliser et à transformer en sauvegardant son caractère, à remplir avec de la vie, qui ne peut qu'être que la vie d'aujourd'hui.

Conservation veut dire conserver l'utilité de ce patrimoine, qui est aussi bien celle de porteur d'un message que "contenitore" de volumes et de mètres carrés utilisables. L'activité conservatrice, de l'étude historique au relevé, à la restauration, à la réfection -si jugée indispensable-, à l'entretien permanent, est le champ de formation dispensée en théorie et en travail pratique au Centre de Venise.

Artisans : tous ceux qui travaillent essentiellement de leurs propres mains ; nous refusons le classement en catégories -patron, salarié, entreprise en-dessus ou en-dessous de 10 employés- qui ont fort peu à faire avec le type d'activité exercée et qui, par contre, gênent l'évolution de l'artisanat.

Formation veut dire formation spécialisée. Le stagiaire doit avoir terminé sa formation professionnelle nationale et posséder plusieurs années d'expérience du chantier de restauration avant d'être admis au cours. Le fait qu'il n'y a pratiquement aucune harmonisation des programmes de formation professionnelle au niveau européen constitue un de nos nombreux problèmes.

Européen devrait être interprété d'une manière très flexible ; depuis l'année dernière, et grâce à l'appui du Ministère des Affaires Etrangères italien, nous comptons parmi nos stagiaires des artisans provenant également de l'Amérique Latine et de l'Afrique du Nord. Ceci n'est pas l'expression d'un néo-colonialisme sous couvert historique mais l'exemple d'une aide concrète au développement des pays concernés.

Le Centre ne se considère pas comme lieu unique et idéal d'une formation de ce genre, mais a été conçu comme institut pilote ; et, puisque le pilote d'un bateau peut errer dans le brouillard -et il y en a beaucoup non seulement dans la lagune vénitienne, mais aussi dans la conservation- nous nous réservons le droit et le devoir "de l'essai et de l'erreur" dans la structure et le contenu de notre enseignement.

Nous coopérons avec d'autres Centres, non seulement pour développer une approche commune, mais aussi pour produire le matériel didactique indispensable et qui manque presque totalement.

Il a été dit auparavant que le Centre doit son existence à l'engagement de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Il est organe exécutif de la Fondation européenne PRO VENETIA VIVA, créée en 1974 et présidée par le Président de cette Assemblée. Ce fait lui confère son rayonnement international et sa pauvreté, mais aussi la chance unique de pouvoir offrir des bourses d'étude à ses stagiaires,

bourses provenant d'organisations internationales comme la Commission des Communautés Européennes ou la Fondation Européenne de la Culture, ou bien encore de gouvernements et institutions nationaux tels que ceux de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche, pour n'en citer que quelques-uns.

Je voudrais ici adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui, depuis plus de six ans, soutiennent cette initiative européenne.

Les cours pour tailleurs de pierre, menuisiers, stucateurs, peintres et forgerons et d'autres qui suivront plus tard, ont une durée de trois mois, divisés en une partie théorique et une partie pratique. Ils sont interdisciplinaires et axés principalement sur trois sujets :

- . l'histoire de l'architecture et des techniques de construction,
- . les matériaux de construction, leur histoire, leur dégradation et leur conservation, et,
- . la documentation, surtout à travers le relevé architectural.

Les travaux pratiques y sont intégrés ; ils se divisent en exercices d'atelier et projets de restauration à Venise-même.

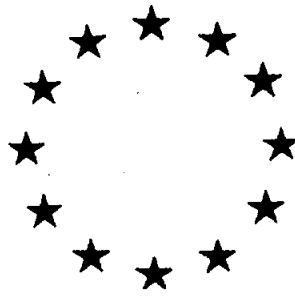
Le Centre ne se voit pas comme refuge de traditionalistes nostalgiques ayant comme objectif principal le travail manuel à l'ancienne avec des matériaux "naturels". Dans l'optique de la création d'emploi et de la responsabilité envers le monument, nous nous efforçons d'intégrer -dans la bonne tradition artisanale- le vieux et le moderne, en connaissance de leurs avantages et de leurs inconvénients.

Après trois mois de vie et de travail en commun et ayant passé un examen, le stagiaire quitte le Centre muni d'un certificat -officiellement reconnu en Italie- attestant sa participation à un cours de formation dans le domaine de la conservation du patrimoine architectural. Certes, il n'est pas devenu un spécialiste, mais il a confirmé ses connaissances théoriques et pratiques et y a ajouté un

outillage spirituel et matériel qui lui confère une plus grande sécurité de comportement dans son métier.

Il connaît mieux son rôle dans l'équipe et celui des autres partenaires ; il a, peut-être, redécouvert, à travers la qualité de son travail, la dignité du métier ; il a fait quelques pas sur le pont qui relie l'art et l'artisanat ; il ne se considère plus comme marginal dans une société qui a d'autres soucis bien plus graves que la conservation de l'artisan et il prend une part active dans le processus de la conservation, définie, lors d'un colloque semblable à celui-ci, comme la réappropriation de la ville.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 24 février 1984

AS/Loc/Col1 EE (35) 12

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"
Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congresos

UNE EXPERIENCE D'EMPLOI COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE
DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

par M. Germá VIDAL
Conseiller municipal de Barcelone



CORPORACIÓ METROPOLITANA
DE BARCELONA

AS/Loc/Coll EE (35) 11

Surveillance and Control of the Metropolitan
Environment: the Effects on Employment

by Joan Parpal i Marfà

Director of Metropolitan Services of the
Barcelona Metropolitan Corporation

Barcelona, 2nd March, 1984

TABLE IIBESOS RIVER (OUTLET)

Data on the chemical analysis
Average values - July/December 1982

1.	Temperature	17.9°C
2.	Colour	-
3.	Turbidity	3,204 NTU
4.	Solid matter in suspension	1.38 g/l
5.	pH	7.63 \wedge
6.	Alkalinity	-
7.	Water hardness (Ca + Mg)	-
8.	Conductivity at 20°C	1,437 μ mhos/cm
9.	Waste at 110°C	1,840 mg/l
10.	Iron	3.24 mg/l
11.	Mn	0.128 mg/l
12.	Cu	0.077 mg/l
13.	Zn	-
14.	Cr	0.201 mg/l
15.	Cd	-
16.	Ni	0.038 mg/l
17.	Pb	0.154 mg/l
18.	Co	0.004 mg/l
19.	Chlorides	-
20.	Nitrites	0.28 mg/l
21.	Nitrates	2.8 mg/l
22.	Phosphates	4.80 mg/l
23.	Chemical Oxygen Demand	386 mg/l

TABLE III

BACTERIOLOGICAL CONTAMINATION
BEACHES IN THE BARCELONA AREA
DURING 1982

<u>Beach</u>	<u>Average</u>	<u>95%</u>	<u>80%</u>	<u>50%</u>
Badalona				
CT/100ml	1.23×10^5	7×10^5	2.2×10^5	1.1×10^5
CF/100ml	3.87×10^4	4×10^5	1×10^5	2.5×10^4
SF/100ml	7×10^4	7×10^4	1.6×10^4	3×10^3
Barceloneta				
CT/100ml	7.9×10^4	8×10^5	1.2×10^5	2.2×10^4
CF/100ml	1.7×10^4	1×10^5	3×10^4	3.5×10^3
SF/100ml	680	3×10^3	1×10^3	3×10^2
Gava				
CT/100ml	1.2×10^5	6×10^5	7×10^4	6.8×10^3
CF/100ml	1.96×10^4	8×10^4	1×10^4	1×10^3
SF/100ml	667	4.1×10^3	800	120
Castelldefels (only summer 1982)				
CT/100ml	2.3×10^3	2×10^3	4×10^2	1×10^2
CF/100ml	1×10^3	50	20	5
SF/100ml	45	300	40	7

CT: Total Coliform

CF: Fecal Coliform

SF: Fecal Streptococci

TABLE IV

Average values 1983 (mg/m³)

Municipality	SO ₂	Gases
Barcelona	63	94
Badalona	57	62
L'Hospitalet	29	68
S. Adrià	47	31
Sta. Coloma Gram.	38	33
Montgat	40	34
Prat	40	57

Episode

Period: 25 - 28 January, 1983

day	24		25		26		27		28		29	
	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases
Badalona	84	45	88	214	167	196	115	126	73	48	38	59
Sta.Coloma Gr.	58	56	127	45	146	84	92	48	48	40	28	22
Barcelona	122	204	138	251	176	328	170	248	98	226	82	101
L'Hospitalet	73	156	117	190	97	258	74	126	46	105	22	55
Prat	86	67	130	122	107	75	99	67	61	79	49	46
S. Adrià			106	125	190	127	176	97	82	85	44	47
Montgat	10	42	47	101	55	129	61	204	68	190	27	90

Values $\mu\text{g}/\text{Nm}^3$ per hour 27 - 28 January 1983

Plaza Molina Station

13	14	15	16	17	18	20	21	22	23	24	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
735	331	183	134	36	78	1960	1471	858	858	980	850	980	735	735	368	184	490	980	980	552	184

TABLE V

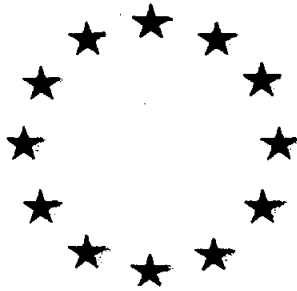
IMPACT OF
PUBLIC ENVIRONMENT INVESTMENTS
ON EMPLOYMENT

	Investment 84 - 88 MM ptas.	ΔEmployment Construction men/year	ΔEmployment Management men/year
Water purifying plan	11,900	1,980	110
Elimination plan for solid waste	5,200	700	120
Water supply plan	3,500	580	8
Decontamination plan	2,000	270	10
TOTALS	22,600	3,530	248

Direct employment : $3,530 + 248 = 3,778$ men/year

Induced employment : Δ Direct employment $\times 1.15 = 4,345$ men/year

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Barcelona, 29 February 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 11

COMMITTEE ON REGIONAL PLANNING AND LOCAL
AUTHORITIES

COLLOQUIUM "ENVIRONMENT AND EMPLOYMENT"
Barcelona (Spain), 1-3 March 1984
Palacio de Congresos

Surveillance and Control of the Metropolitan
Environment - the Effects on Employment

By Joan PARPAL i MARFA
Director of Metropolitan Services of the
Barcelona Metropolitan Corporation



CORPORACIÓ METROPOLITANA
DE BARCELONA

AS/Loc/Coll EE (35) 11

Surveillance and Control of the Metropolitan
Environment: the Effects on Employment

by Joan Parpal i Marfà
Director of Metropolitan Services of the
Barcelona Metropolitan Corporation

Barcelona, 2nd March, 1984



1. Present situation

In the territorial area of the Barcelona Metropolitan Corporation (CMB), a branch of the local administration with competences on town planning and services for the Barcelona municipality and another 26 surrounding municipalities, there has been a high population increase over the last 30 years.

Of the 47,665 hectares* that make up this area, 220.50 hectares are built-up areas. The population has risen from 1,535,000 inhabitants in 1950 to 3,097,000 in 1981. This 2.37 population increase has been effected in an uncontrolled way, lead by a "development policy" which favoured quantity over quality, with insufficient legal and administrative mechanisms for control and planning of the environment and an important deficit of public investment on infrastructure to absorb the impact.

This process has created important environmental imbalances.

At the present time, the water from the rivers Llobregat and Besós, flow into the sea in this area, and this is indicated in tables I and II. The River Besós cannot be used for domestic or industrial use and there is an excessive cost for purifying the water from the River Llobregat which is used for city consumption.

* 1 hectare = 2,471 acres

The aquiferous layers of the area, fundamentally of a delta nature, of 190 Hm^3 capacity and with an annual extraction of 120 Hm^3 , suffer an over-exploitation of 40 Hm^3 , which provokes marine intrusion on the coastline with the consequential saltiness.

The sea water from 12 km. of the coastline have faecal contamination levels which are higher than those accepted by the WHO (Table III).

60% of the urban solid waste from the area is eliminated in a controlled landfill of high cost due to the necessity of waterproofing it as its location is over a Karstic geological structure.

The atmospheric contamination is, in general, within acceptable limits (Table IV), although there are some areas with episodes of contamination (1 or 2 per year) provoked by inversions of subsidence layer. In recent years the importance of the domestic and industrial sectors causing contamination has diminished, and the contamination from traffic has increased. For this reason, precursory phenomenons of photo-chemical smog are appearing. (Table IV)

2. Actions

The actions in the environmental field theoretically have an inverse relationship with the damage caused and the resources dedicated to its reduction as outlined in Figure 1.

The objective to achieve is to reach the point Q1, at which the sum of both curves is minimal.

At the moment, the situation in the Barcelona Metropolitan Corporation could be at the point Q2, at which it is socially efficient to make the necessary investments to reduce the global density of contamination and with this the corresponding social costs, as mentioned in the above paragraph.

For this, some lines of action have been drawn up and are being carried out in each field:

- a) Plan for Metropolitan Water Treatment, which consists of a system of 8 purifying plants (of which 3 already existing) and 235 kms of concentrator pipes or pipes for the return of treated water for irrigation with an investment of 30,000 million pesetas in 11 years.
- b) Coordinated Plan for Water Supply, which involves supplementary approval of the resources of the area of $3.5\text{m}^3/\text{second}$, which would allow reducing excessive extraction from the aquiferous layer, increasing the meeting of the demand (at the present time inferior to 10%), improvement of the quality of water for domestic use and reduction of the maintenance costs for the pipe distribution network, and also for the users. This is valued at 9,000 million pesetas.
- c) Plan for the Elimination of Urban Solid Waste, which would allow using less the above mentioned landfill, would decrease the total cost of elimination and would mean a saving of 60,000 TEP per year. Besides other actions, it involves the construction of an incinerator plant of 1,000 tons per day with vapour distribution, and a recycling plant of 800 tons per day. The investment would be 5,200 million pesetas.
- d) The Plan for Atmospheric Decontamination (in revision) with the main action concentrated on establishing corrective measures in certain industrial sectors, the control of exhaust gases from vehicles, and establishing some adequate systems for environmental control and management. It involves investments estimated at 5,000 million pesetas for corrective measures of which the administration would have to finance 30 to 50%.

All these plans, during the first five years, do not represent more than 1,400 pesetas per inhabitant per year, that is 0.4% of the yearly per capita income.

3. Repercussions on Employment

This combination of actions has different repercussions on employment in the area, as outlined in the attached table. (Table V) The calculation has been made taking a direct employment increase of an index of 0.167 and 0.13 men per year per million pesetas invested in hydraulic and industrial works respectively. The induced employment represents 1.15 of the direct employment. All this, together with the resulting services, represents the placement of 3,778 men per year in direct employment and 4,345 in induced employment.

All this, however, is within a situation of economical crisis with an unemployment level of 19% and a process of reconversion and reindustrialization. For this reason it has been a fundamental objective of all the plans to limit those actions that could have negative repercussions in the industrial sectors.

The most important negative effects would be those produced by the carrying out of corrective measures for atmospheric contamination in certain sectors (metal smelting, glass manufacture, and manufacture of sulphuric acid). Its implementation must be studied in depth together with the economic units affected.

TABLE IIBESOS RIVER (OUTLET)

Data on the chemical analysis

Average values - July/December 1982

1.	Temperature	17.9°C
2.	Colour	-
3.	Turbidity	3,204 NTU
4.	Solid matter in suspension	1.38 g/l
5.	pH	7.63 \wedge
6.	Alkalinity	-
7.	Water hardness (Ca + Mg)	-
8.	Conductivity at 20°C	1,437 μ mhos/cm
9.	Waste at 110°C	1,840 mg/l
10.	Iron	3.24 mg/l
11.	Mn	0.128 mg/l
12.	Cu	0.077 mg/l
13.	Zn	-
14.	Cr	0.201 mg/l
15.	Cd	-
16.	Ni	0.038 mg/l
17.	Pb	0.154 mg/l
18.	Co	0.004 mg/l
19.	Chlorides	-
20.	Nitrites	0.28 mg/l
21.	Nitrates	2.8 mg/l
22.	Phosphates	4.80 mg/l
23.	Chemical Oxygen Demand	386 mg/l

TABLE III

BACTERIOLOGICAL CONTAMINATION
BEACHES IN THE BARCELONA AREA
DURING 1982

<u>Beach</u>	<u>Average</u>	<u>95%</u>	<u>80%</u>	<u>50%</u>
Badalona				
CT/100ml	1.23×10^5	7×10^5	2.2×10^5	1.1×10^5
CF/100ml	3.87×10^4	4×10^5	1×10^5	2.5×10^4
SF/100ml	7×10^4	7×10^4	1.6×10^4	3×10^3
Barceloneta				
CT/100ml	7.9×10^4	8×10^5	1.2×10^5	2.2×10^4
CF/100ml	1.7×10^4	1×10^5	3×10^4	3.5×10^3
SF/100ml	680	3×10^3	1×10^3	3×10^2
Gava				
CT/100ml	1.2×10^5	6×10^5	7×10^4	6.8×10^3
CF/100ml	1.96×10^4	8×10^4	1×10^4	1×10^3
SF/100ml	667	4.1×10^3	800	120
Castelldefels (only summer 1982)				
CT/100ml	2.3×10^3	2×10^3	4×10^2	1×10^2
CF/100ml	1×10^3	50	20	5
SF/100ml	45	300	40	7

CT: Total Coliform

CF: Fecal Coliform

SF: Fecal Streptococci

TABLE IV

Average values 1983 (mg/m³)

Municipality	SO ₂	Gases
Barcelona	63	94
Badalona	57	62
L'Hospitalet	29	68
S. Adrià	47	31
Sta. Coloma Gram.	38	33
Montgat	40	34
Prat	40	57

Episode

Period: 25 - 28 January, 1983

day	24		25		26		27		28		29	
	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases	SO ₂	Gases
Badalona	84	45	88	214	167	196	115	126	73	48	38	59
Sta. Coloma Gr.	58	56	127	45	146	84	92	48	48	40	28	22
Barcelona	122	204	138	251	176	328	170	248	98	226	82	101
L'Hospitalet	73	156	117	190	97	258	74	126	46	105	22	55
Prat	86	67	130	122	107	75	99	67	61	79	49	46
S. Adrià			106	125	190	127	176	97	82	85	44	47
Montgat	10	42	47	101	55	129	61	204	68	190	27	90

Values $\mu\text{g}/\text{Nm}^3$ per hour 27 - 28 January 1983

Plaza Molina Station

13	14	15	16	17	18	20	21	22	23	24	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
735	331	183	134	36	78	1960	1471	858	858	980	850	980	735	735	368	184	490	980	980	552	184

TABLE V

IMPACT OF
PUBLIC ENVIRONMENT INVESTMENTS
ON EMPLOYMENT

	Investment 84 - 88 MM ptas.	ΔEmployment Construction men/year	ΔEmployment Management men/year
Water purifying plan	11,900	1,980	110
Elimination plan for solid waste	5,200	700	120
Water supply plan	3,500	580	8
Decontamination plan	2,000	270	10
TOTALS	22,600	3,530	248

Direct employment : $3,530 + 248 = 3,778$ men/year

Induced employment : Δ Direct employment $\times 1.15 = 4,345$ men/year

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 28 janvier 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 2

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Palacio de Congressos

JEUNESSE, ENVIRONNEMENT ET EMPLOI:
L'OPTIQUE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

par Alan CHRISTIE

Secrétaire Général du CENYC,
le Conseil Européen des Comités Nationaux
de Jeunesse

83.534

01.52

13

De nos jours, les organisations de jeunesse détiennent un rôle et des responsabilités qui dépassent de loin leurs fonctions traditionnelles de pourvoyeuses d'activités de loisirs intéressantes. Les jeunes ayant atteint la tranche d'âge des 18 à 25 ans, qui se sentent encore jeunes mais ont déjà accepté les responsabilités données aux adultes, demandent beaucoup plus que de simples passe-temps.

Pour cette raison, les organisations de jeunesse tendent de plus en plus souvent à définir leurs programmes d'activités en fonction d'un cadre qui reflète une vision sensiblement plus large de la vie. Les projets sont conçus au sein d'un programme mûrement réfléchi, orienté vers des objectifs sociaux, politiques, éducatifs, plutôt que d'être simplement une idée attrayante qui intéresse surtout un dirigeant en particulier. Les organisations de jeunesse ne peuvent plus être considérées comme des extensions plus ou moins fades d'activités scolaires, que du contraire.

La lutte pour gagner l'attention des jeunes, déjà tellement sollicités par un accès relativement aisé à la télévision, aux voyages et aux autres formes de divertissement qu'offre notre société, devient une véritable foire d'empoigne. Les organisations de jeunesse sont condamnées à proposer des activités stimulantes et intéressantes, sous peine de perdre leur public et de mourir à petit feu.

Le rôle premier d'une organisation de jeunesse actuelle est de former de manière non normative, en contribuant à l'épanouissement complet des jeunes. Il est donc normal que leurs programmes soient le reflet et l'illustration des questions qui présentent un intérêt particulier pour eux.

Au cours d'un sondage mené par les Communautés européennes et dont les résultats ont été publiés dans la brochure 'Les jeunes européens', on a constaté que les jeunes, lorsqu'on leur demandait ce à quoi ils s'intéressent le plus, citaient dans l'ordre: le sport, les loisirs, les questions sociales et l'environnement.

Ces réponses correspondent assez précisément à l'approche des organisations de jeunesse qui cherchent à offrir un programme attrayant et divertissant d'activités, que sous-tend un engagement responsable dans les questions essentielles de notre époque.

.../...

Il est relativement malaisé de parler d'un lien clairement établi entre les activités que mènent les organisations de jeunesse en matière d'emploi d'une part, d'environnement de l'autre. A quelques exceptions près, les organisations de jeunesse tendraient justement à ne pas établir de lien direct entre les questions de l'environnement et du chômage des jeunes.

Cet article aura pour objet de mettre en lumière la démarche typique qui, au départ d'un travail sur le chômage, fait le lien adéquat avec les problèmes de l'environnement.

Conscience du problème

Comme ce fut généralement le cas, les organisations de jeunesse n'ont pris conscience du problème de l'emploi qu'au moment où elles ont dû traiter de chômage.

On pense parfois que le chômage doit, d'une façon ou d'une autre, représenter un certain bénéfice pour les organisations de jeunesse: plus de jeunes gens auraient ainsi le temps de se consacrer à des activités bénévoles au sein de groupements.

La réalité est cependant autre. Le chômage a la plupart du temps pour conséquence l'isolation, et en définitive le repli sur soi de l'individu, de telle manière que la participation à des activités collectives en souffre. N'oublions pas non plus les problèmes qui surgissent par le manque d'argent disponible pour les activités de loisirs.

Les jeunes ont eu à faire face à une dure réalité qui bouleversa leur vision des choses et remit en question des acquis incontestés jusqu'alors. Les organisations s'adressant aux jeunes et dont le travail tenait pour incontestés des éléments tels que le plein emploi et l'augmentation constante du niveau de vie furent soudain prises à partie.

.../...

Des services de première nécessité

Le chômage des jeunes posa les problèmes suivants aux organisations de jeunesse:

1. Diminution du nombre de membres et d'animateurs bénévoles;
2. Complication des problèmes personnels et émotionnels éprouvés par les membres;
3. Modification du type d'activités de loisirs demandées.

La manière dont certaines organisations ont abordé leur travail a été profondément transformée par trois difficultés qui étaient apparues.

Les programmes firent plus de place aux activités préparées et menées par les jeunes eux-mêmes. L'absence d'emplois ne permettant plus de prendre des responsabilités et de suivre un projet jusqu'à sa conclusion sur le lieu de travail, ce sont les activités dans les groupements qui le permirent;

Les activités prirent une dimension plus communautaire, à la fois pour répondre aux limitations financières et pour renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, tel qu'il peut être suscité sur le lieu de travail;

Le volume et la qualité de l'aide personnelle fournie par les organisations de jeunesse s'accrurent. L'atmosphère bénévole des groupements de jeunesse permirent aux jeunes de mieux faire face à l'ensemble de leurs problèmes.

Les centres de jeunes commencèrent à se rendre utiles pour un public journalier autant que pour les groupes qui s'adressaient traditionnellement à eux en soirées ou au cours des week-ends. Ils durent aussi offrir des services susceptibles de répondre à une demande à long terme, plutôt que de se contenter de courtes périodes de loisirs qu'ils comblaient jusqu'alors.

.../...

Coopération dans les programmes pour l'emploi

Dans leur lutte contre la crise du chômage, beaucoup de gouvernements ont lancé divers programmes spéciaux pour l'emploi. Dans certains cas, ces programmes ont été partiellement mis en oeuvre par des entreprises privées ou par d'autres institutions non gouvernementales.

Les groupements de jeunesse ont également joué leur rôle dans cette matière, et cela en relation, le plus souvent, avec leurs philosophies particulières ou leurs formes habituelles d'action. De telles organisations bénévoles n'ont jamais pu prétendre devenir d'importants pourvoyeurs d'emplois, mais leur projets ont, sous un certain angle, fait leurs preuves.

C'est dans ce domaine que le lien le plus évident entre l'emploi et l'environnement peut être établi: quantité de ces programmes et projets avaient pour objet la protection de l'environnement ou l'amélioration du cadre de vie. Ces projets ont cependant également été à la source de certains problèmes.

La formule la plus simple, qui fait des jeunes une réserve de main d'oeuvre non qualifiée, a eu des effets dévastateurs. Les jeunes ressentent inmanquablement qu'on les occupe à un travail qu'ils considèrent comme inutile et non gratifiant, cela parce qu'on leur demande d'investir dans la tâche leur sueur, et rien d'autre. Rien n'est fait pour leur expliquer l'objectif de ce travail, ni sa valeur.

La situation est pire encore lorsque le travail ainsi proposé est prétendument une occasion de suivre une formation. Chacun sait que les tâches manuelles et ne réclamant aucune qualification réservent un avenir pour le moins limité. Les jeunes désirent s'appropriier les qualifications utiles pour leur avenir, et ils ne sont pas dupes lorsqu'on leur offre une formation inadéquate.

Au bout du compte, de tels programmes d'emploi, lorsqu'ils visent l'environnement, peuvent résulter dans la désaffection des jeunes vis-à-vis de leur cadre de vie. Lorsque ces programmes proposent une formation - et ils n'ont leur raison d'être que si c'est le cas - , il est essentiel qu'ils visent la transmission d'un certain savoir faire en même temps que celle d'une sensibilisation des participants aux problèmes abordés par la tâche assignée.

.../...

C'est précisément dans ce dernier élément que les organisations de jeunesse sont à l'aise: elles disposent d'une large expérience dans la communication et le renforcement de valeurs et d'idées dans un cadre informel.

Faire pression pour que le changement intervienne

Par l'expérience acquise en tant que co-gestionnaires de programmes et par la pression venant de leurs propres membres, les organisations de jeunesse se sont taillé un rôle considérable dans les campagnes pour l'amélioration des conditions de vie des jeunes chômeurs.

Pour prendre le cas de la Grande-Bretagne, l'organisme de l'Etat traitant des questions relatives aux jeunes sans-emploi, la Manpower Services Commission (sorte d'Office pour l'emploi), a noué des liens étroits avec les groupements de jeunesse. Le Conseil britannique de la jeunesse (British Youth Council) a collaboré au groupe de travail qui est à l'origine de la New Training Initiative, dont l'élément central est le Youth Training Scheme (Programme de formation pour les jeunes). Le British Youth Council siège également au Youth Training Board, qui supervise la mise en oeuvre de ce Programme auquel ont accès tous les jeunes quittant l'école.

C'est là un exemple, au plan national, d'une organisation de jeunesse qui est partie prenante à la définition des actions prises par un gouvernement. En réalité, les organisations de jeunesse défendent ainsi les jeunes chômeurs à tous les échelons, des autorités locales aux instances des Communautés européennes. Il faut aussi ne pas oublier que cet apport en tant que groupe de pression se fait généralement en dépit des frontières tracées par les partis politiques, regroupant ainsi une large palette d'intérêts.

.../...

Préparer l'avenir

L'engagement dans des questions d'actualité, telles que le chômage massif des jeunes, a tout naturellement amené la question suivante: 'Et après?'

Il serait excessif d'attendre de ces organisations qu'elles mettent sur pied des stratégies plus novatrices et plus prometteuses que les autres. Elles se sont limitées à réfléchir sur les nouvelles technologies et leur évolution, sur la limitation de l'usage des carburants fossiles, ou sur la manière d'enrayer l'aggravation de la disparité entre les pays développés et le Tiers-Monde, pour citer les thèmes principaux.

Deux tendances courantes chez les jeunes pourraient aussi présenter un intérêt pour les réflexions qui ont lieu à leur sujet.

En premier lieu, les résultats de l'enquête 'Les jeunes européens' ont montré que 19% des personnes âgées de 15 à 24 ans défendent des valeurs 'post-matérialistes', contre 12% pour les autres groupes d'âges. Cela signifie tout simplement que les jeunes s'intéressent moins que leurs parents au confort matériel offert par la société de consommation.

D'autre part, et c'est là une conséquence du premier point, les jeunes croient plus que les adultes à la possibilité de résoudre les problèmes par la coopération.

Pour illustrer ce deuxième élément, je cite en annexe le document final d'une Conférence de la jeunesse sur l'environnement, qui eut lieu en Suède en 1981 et qui réunit des représentants de vingt pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe occidentale, toutes tendances politiques confondues.

Pour résumer l'approche des organisations de jeunesse, je dirais qu'elles s'efforcent de contribuer de manière pratique, et dans les limites qui leurs sont imposées, au développement du bien-être commun et qu'elles font reconnaître à ceux auxquels incombent les décisions tout le bénéfice qu'elles ont pu accumuler de leur action pour répondre aux besoins des jeunes.

.../...

Conclusion

J'ai décrit le processus que la majorité des organisations de jeunesse ont suivi pour arriver à une position traduisant leur intérêt et leur engagement en matière de chômage des jeunes. J'ai également donné un exemple de l'approche politique collective adoptée pour les questions d'environnement par au moins quelques unes des organisations de jeunesse européennes.

J'espère que ces deux points constituent une illustration correcte de l'engagement des organisations de jeunesse dans ces questions comme dans d'autres.

JEUNESSE, ENVIRONNEMENT ET EMPLOI: L'OPTIQUE DES ORGANISATIONS
DE JEUNESSE

ANNEXE

EXTRAIT DU DOCUMENT FINAL DE LA CONFERENCE DE LA JEUNESSE ET DES ETUDIANTS
EUROPEENS SUR L'ENVIRONNEMENT - BOMMERSVIK, SUEDE, NOVEMBRE 1981

'Les organisations participantes ont exprimé leur préoccupation au sujet de la situation internationale actuelle dans le domaine de l'environnement, du gaspillage des ressources humaines et des ressources limitées de matières premières. Parallèlement à la détérioration de la situation internationale, caractérisée par une course aux armements continue et des tensions politiques sur le plan international, ces éléments constituent un danger pour la vie des générations actuelles et futures. Il a été souligné que les organisations de jeunesse et d'étudiants portent une responsabilité particulière dans ce domaine: si nous voulons un monde meilleur et un avenir plus prospère, il nous faut coopérer à leur construction. La relation existant entre ces divers problèmes fut observée, et les effets désastreux de la guerre sur l'environnement furent ainsi mis en lumière. Dans ce contexte, l'importance de la Convention sur la prohibition de l'usage militaire ou autre usage hostile des techniques de modification de l'environnement ainsi que la nécessité d'autres accords sur l'interdiction des armes chimiques furent réitérées.

Les problèmes liés à l'environnement sont d'actualité dans tous les pays, sans distinction de systèmes politiques ou économiques, et les diverses formes de pollution ne s'arrêtent pas devant des frontières nationales. C'est pourquoi les questions relatives à l'environnement doivent, dans une large mesure, être traitées par la coopération internationale. Les organisations présentes ont reconnu le rôle important, dans ce domaine, de la Conférence de Stockholm en 1972 et de la Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, ainsi que du travail de l'UNEP. Un accent particulier fut mis sur les dispositions appropriées de l'Acte final de la CSCE, qui constituent le fondement de la coopération actuelle en Europe pour ces questions.

On a confronté différentes approches des concepts de la croissance économique, de l'utilisation des technologies, des besoins matériels actuels et de la carence des ressources naturelles (y compris des combustibles fossiles). Ménager ces ressources

.../...

limitées semble impératif, tout particulièrement en ce qui concerne les combustibles fossiles. Dans ce contexte, une priorité absolue doit être accordée à la poursuite de la recherche et du développement concernant les différentes formes de technologies respectueuses de l'environnement (réduction ou absence totale de résidus) et épargnant les ressources, ainsi que les sources d'énergie renouvelable et le recyclage des matières premières. Une discussion approfondie eut lieu sur les avantages et les désavantages des différentes sources d'énergie. On a accueilli favorablement l'idée selon laquelle la construction de nouvelles centrales nucléaires doit être subordonnée à des études approfondies de ce que cela implique.

Le problème de la migration du T.N.C. et des déchets, dû aux différentes législations nationales et mécanismes de contrôle, fut considéré comme un défi majeur à la coopération internationale. L'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la promotion de stratégies du développement ne peuvent se concevoir que dans une perspective mondiale. A cet effet, l'établissement d'un nouvel ordre économique international juste et équitable, impliquant le principe de la souveraineté nationale sur les ressources nationales, est d'une importance fondamentale.

On souligna le danger que représente l'utilisation d'armes, particulièrement celui d'armes nucléaires, biologiques et chimiques, qui pourraient entraîner une modification de l'équilibre écologique et d'autres conséquences négatives.

Le développement de nos sociétés doit se faire dans le respect des enjeux écologiques. Il faut accorder à ces questions une priorité dans les prises de décisions économiques. L'environnement doit être amélioré dans les zones urbaines et dans les autres lieux de peuplement; l'amélioration des systèmes de transport public a une importance considérable dans la réalisation de ce but. Il convient d'encourager et de poursuivre la création de réserves naturelles et de parcs nationaux en vue d'améliorer les conditions de vie et les équipements récréationnels.

Les participants ont accueilli favorablement la tenue de la Réunion de haut niveau de la E.C.E. à Genève en 1979, à la suite de la Conférence d'Helsinki. La Convention sur la pollution transfrontalière et à longues distances de l'air, adoptée au cours de cette réunion, fut considérée comme particulièrement importante, puisqu'elle reconnaît la responsabilité commune des gouvernements européens en ce qui concerne la

.../...

la pollution atmosphérique sur notre continent. Les organisations présentes ont exigé de tous les états européens qu'ils ratifient la Convention, qu'ils adhèrent à un 'Programme coopératif pour le contrôle et l'évaluation de la transmission à longue distance des polluants de l'air en Europe (EMEP)' et qu'ils se mettent immédiatement d'accord sur des stratégies et politiques pour combattre les différentes formes de pollution transfrontalière, à commencer par le dioxyde de soufre et en vue d'étendre l'action aux autres polluants. Le rôle des produits sulfureux fut l'objet d'une mention particulière en relation avec les pluies acides, qui représentent une menace pour la santé des hommes et de leur environnement - agriculture, industrie forestière, matériaux, écosystèmes aquatiques et autres, systèmes biologiques.

La destruction de la couche d'ozone, entraînant une exposition accrue aux radiations ultraviolettes qui affectent sérieusement les écosystèmes et la santé humaine, fut dénoncée comme phénomène lourd de conséquences. Pour en empêcher la poursuite, une Convention mondiale sur la protection de la couche d'ozone serait un pas important.

L'introduction massive de produits chimiques potentiellement toxiques qui menacent particulièrement l'environnement du travail dans l'agriculture autant que dans l'industrie ainsi que les moyens insuffisants déployés pour éliminer les déchets toxiques furent considérés comme graves sujets de préoccupation. On souligna la nécessité de la coopération internationale dans ces domaines, qu'il s'agisse de la diffusion d'informations ou de l'enregistrement au plan mondial des produits potentiellement toxiques.

On mentionna également les sérieux effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé humaine.

Les mesures les plus diverses doivent servir à lutter contre la détérioration de notre environnement. Les conventions internationales sont importantes, mais aussi les législations nationales. Les organisations non gouvernementales, donc les organisations de jeunesse et d'étudiants, peuvent jouer un rôle primordial en mettant en lumière l'importance de ces problèmes. L'éducation à l'écologie est la tâche à la fois des systèmes éducatifs officiels et des organisations bénévoles. Chacun de nous a la responsabilité de contribuer à l'élaboration d'une conscience collective, d'un modèle de société qui serve notre objectif commun: la protection de notre patrimoine à tous, la nature.

.../...

La Conférence fut évaluée comme un événement significatif et positif dans la réalisation du programme d'action 1981 du Cadre pour la coopération pan-européenne de la jeunesse et des étudiants, une initiative qui a offert la possibilité d'échanger différentes idées et expériences relatives aux problèmes de l'environnement, mais aussi la possibilité de poursuivre la promotion de la coopération dans ce domaine au sein des organisations européennes de jeunesse et d'étudiants.

La Conférence a convenu de la nécessité de maintenir les problèmes écologiques parmi les éléments centraux du programme d'actions du Cadre. Le suivi de cette manifestation fut abordé dans toutes les commissions. Il a semblé nécessaire à tous d'assurer le suivi de toutes les décisions politiques prises aux cours des travaux.

Il a été demandé aux organisations signataires du Cadre de mettre en oeuvre, au sein de leurs propres programmes ou en collaboration avec d'autres groupements, des activités concrètes faisant office de suivi à cette Conférence. Les participants ont accueilli favorablement la nouvelle du lancement de la Campagne de la Mer Baltique, initiée par IYF (International Youth Federation for Environment Studies and Conservation), et de l'organisation du Camp d'été 82 sur l'environnement, organisé conjointement par la FMJD et IYF - deux activités auxquelles les organisations signataires seraient invitées à participer.

On souligna l'importance qu'il y avait à présenter les résultats de la Conférence de la Jeunesse et des Etudiants Européens sur l'Environnement aux gouvernements européens et aux institutions intergouvernementales (UNEP, ECE, UNESCO), et la Conférence donna mandat à l'organisation hôte de présenter à toutes ces institutions le Document final. Il fut également demandé aux organisations signataires du Cadre d'assurer la diffusion de ce document aux plans national et international.'

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 6 février 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 4

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES POUVOIRS LOCAUX

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984

Palacio de Congressos

ENVIRONNEMENT ET EMPLOI :

ACCORD DE COOPERATION

ENTRE L'INSTITUT NATIONAL POUR L'EMPLOI (INEM)

ET LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME (MOPU)

DE L'ESPAGNE

POUR 1983

par Mme Concepcion SAENZ
Directeur général de l'Environnement
Ministère des Travaux publics et de l'Urbanisme de l'Espagne

83.499
01.52

15

Le 20 juin 1983, le ministère des Travaux publics et de l'Urbanisme et l'Institut national pour l'Emploi ont signé un Accord de coopération, dont l'objectif principal était de "participer à l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de création d'emplois et de lutte contre le chômage, d'une manière générale".

1. Contenu des programmes

Les programmes inclus dans l'accord de coopération INEM-MOPU étaient au nombre de six :

1. aménagement des plages ;
2. entretien, aménagement et organisation des zones de service des ports ;
3. surveillance des côtes (inventaire des occupations abusives et des déversements illégaux à la mer) ;
4. nettoyage et aménagement de la zone de service de Bilbao et de sa "ria", affectés par les inondations ;
5. travaux de protection et d'amélioration des côtes ;
6. travaux d'architecture et logements.

Les quatre premiers programmes sont exécutés en régime d'administration directe par le MOPU et les deux derniers par des entreprises adjudicataires à qui le MOPU a confié leur exécution à travers des contrats selon lesquels 75 pour 100 au moins de la main d'oeuvre devra être constituée par des travailleurs en chômage ou des jeunes demandeurs de leur premier emploi. Le MOPU se chargeait de satisfaire, à partir de son budget d'investissements, les coûts supplémentaires autres que ceux de main d'oeuvre.

Pour bénéficier d'une subvention de l'INEM, il faut en outre que plus de 50 pour 100 du devis de réalisation des travaux ou services soient destinés à la main-d'oeuvre, qu'il s'agisse de travaux répondant à des besoins actuels de la société et qu'ils relèvent de la compétence du MOPU et qu'enfin l'exécution ait lieu majoritairement en 1983.

Une commission mixte INEM-MOPU se charge de l'approbation des travaux et services à exécuter.

Outre les critères mentionnés, l'intérêt de la réalisation des travaux cités dans les programmes est divers : à part le fait qu'ils créent des emplois, aspect qui a déjà été souligné, ce sont des travaux qui peuvent être considérés comme marginaux, dans ce sens que, normalement, ils n'entrent pas dans les plans d'investissement du ministère ; ils présentent toutefois une rentabilité sociale élevée et ont une influence concernant la qualité de la vie et l'environnement.

- Le programme d'aménagement des plages a été mené à bien pendant les mois de juillet, août et septembre et a permis l'aménagement et le nettoyage d'environ cinq cents plages appartenant à 185 municipalités (pendant le mois d'août). La contribution du MOPU s'est matérialisée par la gestion, la coordination et l'organisation des travaux, ainsi que par la dotation en machines à nettoyer les plages pour sept provinces importantes et la cession de 2 000 corbeilles à papier aux municipalités ayant participé au programme.

- Le programme d'entretien, d'aménagement et d'organisation des zones de service des ports a été appliqué aux Baléares et à Céuta, pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

- Le programme de surveillance des côtes (ou de réalisation d'un inventaire des occupations abusives et déversements illégaux à la mer) a été mené à bien dans 21 provinces et a commencé au mois d'août.

- Le quatrième programme de ceux figurant dans l'Accord de coopération INEM-MOPU consistait en la réalisation de travaux de nettoyage et d'aménagement de la zone de service du port de Bilbao et de sa "ria" ; les dommages y avaient été nombreux à la suite des inondations de la fin août au Pays Basque. Le programme a commencé à être appliqué le 15 septembre et pour une durée de quatre mois.

- Les travaux de protection et d'amélioration des côtes ont eu lieu dans 13 provinces et ont consisté en la reconstruction des murs de protection des côtes et plages, construction de canalisations, clôture des terrains entourant les phares - ou leur aménagement ou réparation - aménagement des accès aux plages, réparations et améliorations sur les jetées et autres.

- Finalement, le programme de travaux d'architecture et logements comporte des travaux d'une durée de cinq mois à compter du 1er octobre destinés au déblayage et à la restauration de bâtiments et à la terminaison de la construction de logements en régime d'auto-construction.

2. Création d'emplois

Comme nous l'avons déjà dit, l'objectif de l'Accord était la "création d'emplois et la lutte contre le chômage".

Le programme d'aménagement des plages a permis la création de 2 120 emplois pour une durée d'un mois et pendant les mois de juillet, août et septembre.

Tout en étant satisfaisant, ce résultat s'est révélé être insuffisant. Les rapports transmis aussi bien par les Services Côtiers que par certaines municipalités soulignent l'insuffisance du plan dans la mesure où, tant pour des raisons de budget que pour des motifs d'urgence, vu la rapidité avec laquelle le programme a été lancé, une partie importante des demandes d'emploi n'a pas pu être satisfaite.

Le MOPU a en son pouvoir une série de documents dont certains demandent le maintien du programme pour les années à venir et d'autres son extension ou son application pour la première fois. On a donc donné naissance ainsi à de larges expectatives de création d'emplois pour les prochaines années.

Le plus grand pourcentage de création d'emplois à partir de ce programme revient à l'Andalousie, avec 28,9 pour 100 du total, suivie de la région de Valence, avec 17,8 pour 100, et la Galice, avec 16,2 pour 100.

Par ailleurs, sur le total de travailleurs employés pendant cette même période, 94,4 pour 100 d'entre eux appartiennent à la catégorie 2, c'est-à-dire manoeuvre spécialisé, ce qui démontre les possibilités du programme pour absorber de larges secteurs actuellement en marge du marché de l'emploi.

En ce qui concerne l'âge des travailleurs employés dans le cadre de ce programme, 31,3 pour 100 d'entre eux ont plus de 45 ans et 29,1 pour 100 moins de 26 ans.

Le deuxième programme d'entretien, d'aménagement et d'organisation des zones de service des ports a supposé la création de 161 emplois sur une durée de trois mois, soit 483 emplois par mois.

Le programme de surveillance des côtes a supposé, pour les mois d'août et de septembre, la création de 165 emplois par mois. 73,7 pour 100 des travailleurs employés dans le cadre de ce programme appartiennent aux catégories 5 et 6, correspondant aux surveillants de côtes, surveillants de travaux et ouvriers qualifiés, qualifications exigées pour l'exécution de ce programme.

Le nombre de travailleurs engagés pour participer pendant quatre mois au programme concernant les travaux de nettoyage et d'aménagement de la zone de service du port de Bilbao et de sa "ria" est de quarante, dont 38 sont des manoeuvres spécialisés et 2 des ouvriers. Ceci équivaut à la création de 160 emplois d'une durée d'un mois.

Le cinquième programme relatif aux travaux de protection et d'amélioration des côtes représente la création de 188 emplois, soit 940 emplois d'une durée d'un mois, répartis sur treize provinces.

Le programme concernant les travaux d'architecture et les logements a entraîné la création de 204 emplois d'une durée de cinq mois, ou, ce qui revient au même, 1 020 emplois d'un mois. 69 pour 100 des travailleurs embauchés dans le cadre de ce programme sont des manoeuvres.

Par conséquent, l'Accord de coopération INEM-MOPU représente la création de 5 238 emplois d'une durée d'un mois.

Il convient de souligner le potentiel inhérent à l'exécution de ces programmes en vue de la connaissance de la composition et des caractéristiques des poches de chômage existantes. Dans ce sens, il s'agit donc d'une contribution du MOPU à l'INEM qui permettra de recueillir des données visant à l'application d'une politique de lutte contre le chômage la plus efficace possible.

3. Budget

Conformément aux dispositions de l'accord de coopération, l'INEM subventionne 100 % du coût en main-d'oeuvre, tandis que le MOPU finance le reste du budget. La clause 2 de l'accord détermine, par ailleurs, la contribution totale de l'INEM qui ne peut pas dépasser 451 millions de pesetas.

La moitié du budget a été assignée au premier programme d'aménagement des plages, suivi, par ordre d'importance financière par celui des travaux d'architecture et de logements (94 millions de pesètes) et par celui de surveillance des côtes (52 millions de pesètes).

Pour ce qui est des programmes réalisés grâce à une main-d'oeuvre financée dans le cadre de l'Accord de coopération, avec contribution du MOPU pour subvenir aux frais restants, le coût de cette main-d'oeuvre représente un pourcentage élevé du coût total et, par exemple, dans le cas du programme des travaux d'architecture et des logements, il représente 66,8 pour 100 du total.

Pour ce qui est du matériel mis par le MOPU à disposition de ces programmes (machines à nettoyer les plages, corbeilles à papier et motos-cyclettes), il a représenté un coût de l'ordre de 40 millions de pesetas.

4. Collaboration des municipalités

Un des aspects les plus importants de l'accord de coopération a consisté en l'établissement de rapports de collaboration avec les municipalités.

L'activité d'aménagement des plages a été appliquée dans 119 municipalités au mois de juillet et 185 au mois d'août.

Rappelons néanmoins que cette activité n'a été qu'une mesure de renfort aux initiatives que doivent prendre dans ce sens les corporations locales qui, dans certains cas, faute de moyens suffisants, ne les réalisent pas.

Les municipalités bénéficiaires ont été normalement celles comptant le plus grand nombre d'usagers des plages et ne disposant pas encore de programmes spécifiques d'aménagement.

D'une manière générale, l'intérêt suscité a été grand, tout comme la collaboration prêtée par les municipalités ; celles-ci ont souvent fourni des tracteurs, outils et autres matériels et ont collaboré à la surveillance et au contrôle des lieux de travail ; elles ont aussi mis des moyens de transport à la disposition des travailleurs.

Outre le fait que cette campagne a servi à créer un meilleur climat d'entente et de collaboration entre les Services extérieurs du MOPU et les Corporations locales, il faut aussi souligner l'effet positif de continuité ou d'extension qui a été atteint. Animées par cette initiative INEM-MOPU, certaines communes des Asturies, par exemple, ont embauché à leurs frais une partie des ouvriers dont l'engagement n'avait pas pu être subventionné vu les assignations allouées alors qu'il était estimé nécessaire pour le nettoyage des plages.

On peut donc dire que l'Accord de coopération a contribué à ce que la création d'emplois qu'il prévoyait ait été dépassée.

Les rapports reçus en matière de collaboration et d'intérêt démontrés par les municipalités sont de diverses natures.

Pour donner un exemple, nous en sélectionnons deux, provenant de deux provinces, celle de Malaga et celle de La Corogne.

Dans le cas de Malaga, les maires d'Estépona, de Fuengirola, de Marbella, de Rincon de la Victoria et de Benalmadena ont envoyé à la Direction des Côtes des lettres de remerciement "pour l'aide accordée", "le magnifique travail réalisé", "la collaboration établie" ... Certains déclarent non seulement "espérer compter sur cette précieuse collaboration au cours des années à venir", mais aussi "étudier les possibilités d'extension de ces services".

Pour ce qui est de La Corogne, les maires ou secrétaires de mairie

de toutes les communes (32) ont envoyé des notes informatives décrivant dans le détail les travaux réalisés, ainsi que les prévisions et besoins. On y parle des "excellents résultats obtenus" en ajoutant que les travaux "ont été accueillis très favorablement par la population" et que "les estivants et la population d'une manière générale se considèrent tout à fait satisfaits". Certaines suggèrent de commencer ces activités le 15 juin au lieu du 1er juillet (cas de El Ferrol), demandent que ces services soient renouvelés ou étendus pour les années à venir et contiennent des offres de collaboration à ce genre d'initiatives "dont l'intérêt a été démontré".

5. Répercussions dans les moyens d'information et projection extérieure

Les moyens d'information, particulièrement la presse et la radio se sont fait l'écho des programmes réalisés ou en cours de réalisation.

Outre les entrevues à la radio, nous disposons de photographies et d'articles publiés dans quinze journaux et à plusieurs reprises, citons "El Pais", "El Comercio" de Gijón, "Odiel" de Huelva, "Diario de Cádiz", "La Voz de Almeria", "Sur" de Málaga, "La verdad" de Murcie, "Canarias 7", "Diario de Las Palmas", etc.

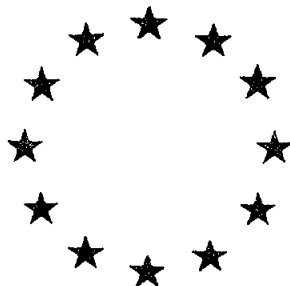
Dans d'autres cas, il s'agit d'un reportage assez long donnant des informations soit sur le plan de régénération du littoral sur quatre ans, soit sur les programmes, fruits de l'Accord de coopération INEM-MOPU, pour 1983. Il y a eu aussi des informations isolées ponctuelles ou intégrées dans les gazettes d'information des communes de la province. Il y a aussi, parfois, des entrevues avec les Directeurs provinciaux du MOPU ou les Directeurs des Côtes ; "Odiel", par exemple, a donné une grande importance à l'information en titrant en première page : "campagne de surveillance et de nettoyage sur le littoral andalou". Les informations données soulignent fréquemment la coordination MOPU-INEM-municipalité qui a lieu "pour la première fois et de façon expérimentale".

La presse a également fait état dans de nombreuses occasions de la satisfaction des usagers, particulièrement dans les colonnes de courrier.

Pour les années à venir, il semble important d'accorder une attention toute spéciale à la diffusion de ces programmes, proposition qui, par ailleurs, a été suggérée dans certaines des réponses des Directeurs de Côtes au questionnaire qui leur a été soumis par la Direction Générale des Ports et Côtes du MOPU. Depuis l'élaboration de tracts ou de dépliants à distribuer sur les plages et demandant aux citoyens de les maintenir propres jusqu'à l'identification des travailleurs employés à ces tâches (avec une plus grande application du programme d'identité corporative du MOPU), en passant par des rapports plus étroits avec les moyens de communication, tout doit être employé pour donner à une campagne de prestige et à projection extérieure l'importance qu'elle n'a pas pu avoir, pour des raisons d'urgence dans l'application des mesures.

Ce qu'il convient de souligner, avant tout, c'est que les activités menées à bien - et pas uniquement celles du programme d'aménagement des plages - se sont révélées très utiles et ont répondu à un besoin qui n'avait pas pu être satisfait les années précédentes. Pour ces raisons, les expectatives sont extrêmement prometteuses pour les années à venir.

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Strasbourg, le 6 février 1984
Strasbourg, 6 February 1984

AS/Loc/Coll EE (35) 4
Annexe/Appendix

Bil.

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES POUVOIRS LOCAUX
COMMITTEE ON REGIONAL PLANNING AND LOCAL AUTHORITIES

COLLOQUE "ENVIRONNEMENT ET EMPLOI"
COLLOQUY "ENVIRONMENT AND EMPLOYMENT"

Barcelone (Espagne), 1-3 mars 1984
Barcelona (Spain), 1-3 March 1984

Palacio de Congresos

ANNEXE / APPENDIX

ACCORD DE COOPERATION
ENTRE L'INSTITUT NATIONAL POUR L'EMPLOI (INEM)
ET LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME (MOPU)
DE L'ESPAGNE POUR 1983

CO-OPERATION AGREEMENT BETWEEN THE NATIONAL INSTITUTE FOR
EMPLOYMENT (INEM) AND THE MINISTRY OF PUBLIC WORKS AND
TOWN-PLANNING (MOPU) FOR 1983

par Mme Concepcion SAENZ
Directeur général de l'Environnement
Ministère des Travaux publics et de l'Urbanisme de l'Espagne

by Mrs Concepcion SAENZ
Director General of Environment
Ministry of Public Works and Town Planning (Spain)

83.688
01.52

16

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES PLAGES
BEACH IMPROVEMENT PROGRAMMES

Provinces et municipalités sur lesquelles le programme
a porté en août 1983

Provinces and municipalities covered by the programme
in August 1983

Provincias y Ayuntamientos en los que
se ha actuado en agosto de 1983.

Provincia	Ayuntamientos
Santander	Castro Urdiales, Laredo, Santoña, Noja, Ribamontán al Mar, Miengo, Suances, Alfoz de Lloredo, San Vicente de la Barquera y Val de San Vicente.
Oviedo	Ribadedeva, Llanes, Ribadesella, Caravia, Colunga, Villaviciosa, Gozón, Castrillón, Muros del Nalón, Soto del Barco, Cudillero, Luarca, Navia, Coaña, Tapia de Casariego, Castropol.
Lugo	Ribadeo, Barreiros, Foz, Cervo, Xove, Vivero, Vicedo.
La Coruña	Mañón, Ortigueira, Cedeira, Valdoviño, Ferrol, Murgados, Ares, Cabañas, Puente deume, Miño, Bergondo Sada, Oleiros, La Coruña, Arteijo, Carballo, Ponteceso, Laxe, Camariñas, Muxia, Cee, Finisterre, Corcubión, Dumbría, Carnota, Muros, Outes, Noya, Puerto del Son, Santa Eugenia de Riveira, Puebla del Caramiñal, Boiro, Rianxo.
Pontevedra	Villagarcía de Arosa, Sangenjo, Poyo, Cangas, Bueu, Redondela, Vigo, Nigran.
Huelva	Ayamonte, Cartaya, Palos de la Frontera, Almonte.
Cádiz	Cádiz, El Puerto de Santa María, Chipiona, Sanlúcar de Barrameda, Conil de la Frontera, Tarifa, Rota, Barbate, Chiclana.
Málaga	Málaga, Marbella, Fuengirola, Vélez-Málaga, Rincón de la Victoria, Benalmádena, Nerja, Estepona.
Granada	Almuñecar, Salobreña, Motril, Gualchos, Polopos, Albuñol.
Almería	Adra, Berja, Cuevas del Almanzora, Nijar, Pulpi, Vera.

Provincia	Ayuntamientos
Murcia	Aguilas, Lorca, Mazarrón, Cartagena, San Javier, - Torre Pacheco y San Pedro del Pinatar.
Alicante	Denia, Altea, Alicante, Alfaz del Pi, Santa Pola.
Valencia	Tabernes de Valldigna y Sueca.
Castellón	Alcalá de Chivert, Oropesa del Mar, Benicasim, Nules, Almenara.
Tarragona	Montroig, Cambrils, Vilaseca, Salou, Tarragona, - Torredembarra, San Carlos de la Rápita, Calafell, Vendrell, cunit, Creixell, Tortosa, Roda de Bará, Amposta, Altafulla, Ampolla Perelló, Vendellós.
Barcelona	Sitges, Castelldefels, Calella, Pineda, Malgrat, - Santa Susana.
Gerona	Blanes, San Feliu de Guixols, Castillo de Aro, San Antonio de Calonge, Palafrugell, Bagur, Pals, - -- Torroella de Montgri, La Escala, San Pedro Pescador, Rosas, Llansá, Cadaqués.
Baleares	Mallorca: Palma, Felanitx, Pollensa, Lluchmayor, Andraitx, Campos, Artá, Manacor, Ses, - Salines, Son Servera, Muro, Santanyi, Escorca, Calvia, Sóller. Ibiza: Ibiza, Santa Eulaliá, San José, San Juan. Menorca: San Luis, Mercadal, Mahón, Alayor, Ciudadela, Villacarlos.
Las Palmas	Las Palmas de Gran Canaria, Telde, La Oliva.
Ceuta	Ceuta
Melilla	Melilla

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES PLAGES
BEACH IMPROVEMENT PROGRAMMES

Nombre de municipalités participant au programme
Municipalities taking part in the programme

Número de Municipios en los que
se ha actuado por provincias.

<u>Provincias</u>	<u>Julio</u>	<u>Agosto</u>
Santander	8	10
Oviedo	10	16
Lugo	6	7
La Coruña	16	32
Pontevedra	6	8
Huelva	4	4
Cádiz	5	5
Málaga	8	8
Granada	6	6
Almería	6	6
Murcia	6	7
Alicante	4	5
Valencia	2	2
Castellón	0	5
Tarragona	11	16
Barcelona	5	6
Gerona	13	13
Baleares	0	25
Las Palmas	3	3
Ceuta	0	1
Melilla	0	1
TOTAL .	119	185
	=====	=====

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DES PLAGES
BEACH IMPROVEMENT PROGRAMMES

Nombre de plages concernés

Number of beaches concerned

Número de Playas en las que
se ha actuado, por provincias.

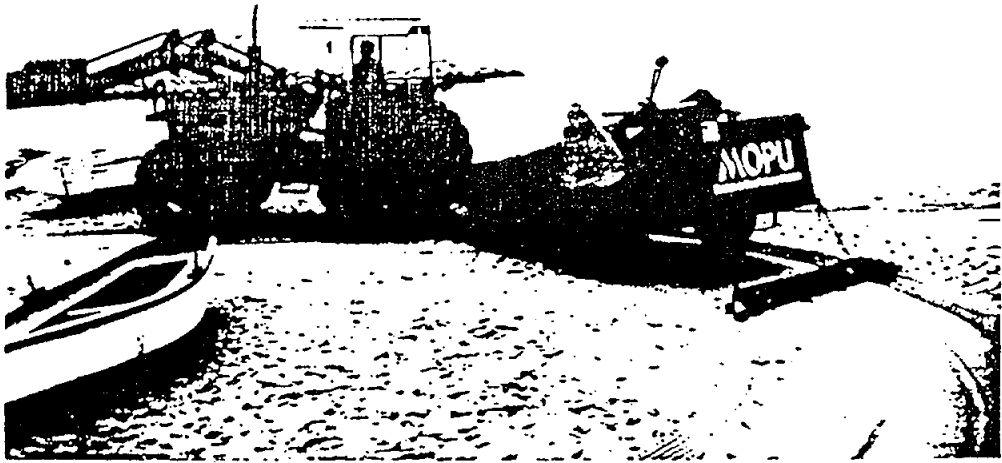
<u>Provincias</u>	<u>Julio</u>	<u>Agosto</u>
Santander	9	18
Oviedo	43	50
Lugo	28	32
La Coruña	45	79
Pontevedra	23	31
Huelva	4	4
Cádiz	7	8
Málaga	8	8
Granada	13	13
Almería	21	21
Murcia	17	31
Alicante	8	8
Valencia	2	4
Castellón	0	11
Tarragona	33	43
Barcelona	13	14
Gerona	40	43
Baleares	0	50
Las Palmas	23	23
Ceuta	0	3
Melilla	0	3
TOTAL ..	337	497
	=====	=====

Machines et outillage remis aux municipalites

Machines and tools provided to municipalities

Maquinaria y materiales
 entregados, por provincias

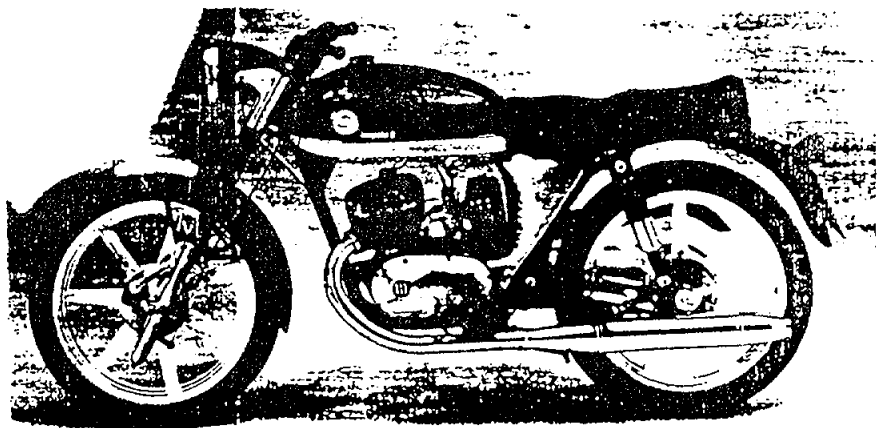
Provincia	Máquinas limpiaplayas	Número de papeleras	Número de bolsas
Santander	-	70	1.680
Oviedo	SI	100	2.400
Lugo	-	40	960
La Coruña	-	110	2.640
Pontevedra	SI	140	3.360
Huelva	SI	90	2.160
Cádiz	SI	100	2.400
Málaga	SI	200	4.800
Granada	-	70	1.680
Almería	SI	80	1.920
Murcia	-	130	3.120
Alicante	-	150	3.600
Valencia	SI	135	3.240
Castellón	-	90	2.160
Tarragona	-	80	1.920
Barcelona	-	50	1.200
Gerona	-	100	2.400
Baleares	-	100	2.400
Las Palmas	-	100	2.400
Tenerife	-	50	1.200
Ceuta	-	15	360
Melilla	-	-	-
TOTAL	7	2.000	48.000



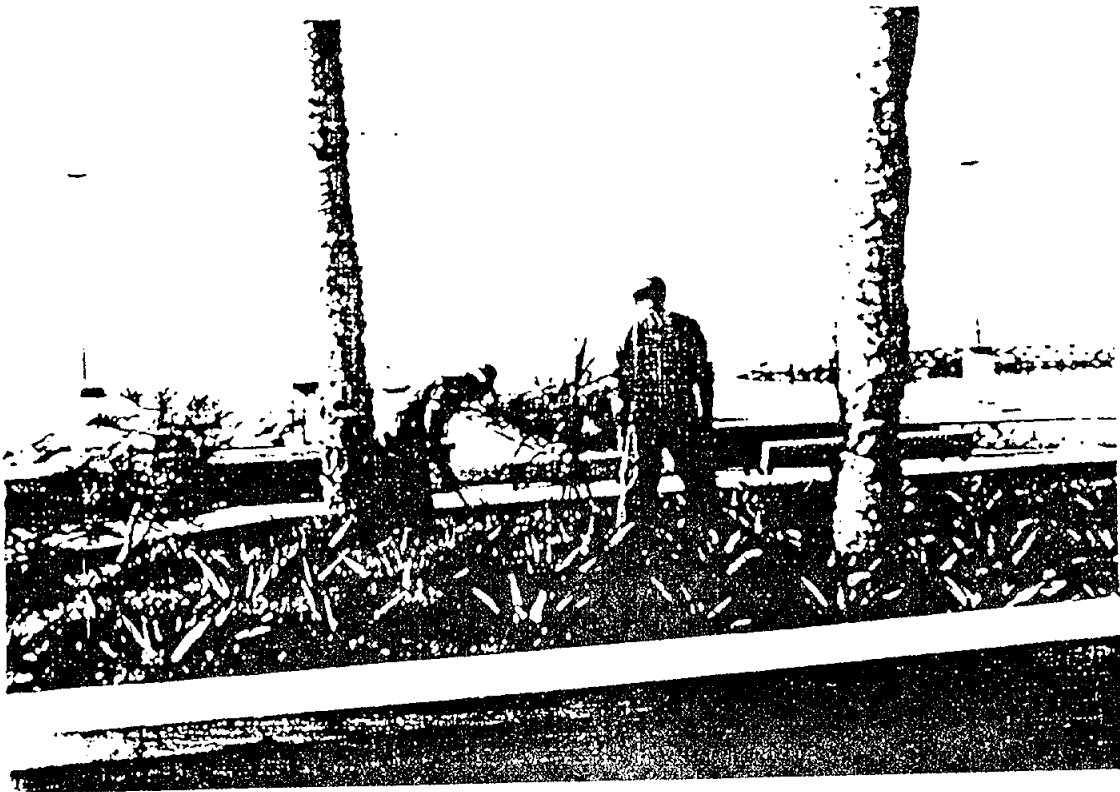
Mãquina Limpiaplayas



Papelera



Motocicleta para la " Vigilancia de Costas "



- Programa de Acondicionamiento de Playas -

